

Enoncé théorique
Master d'Architecture
Janvier 2015
EPFL ENAC SAR



ENFANTS D'AFRIQUE EN TEMPS DE GUERRE “LIKE TOY SOLDIERS”

Nadia Corminboeuf et Coralie Vienny

CACHE Bernard
CHENAL Jérôme
MESTELAN Patrick
PEDRAZZINI Yves

“Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité”.

Art.1 Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

TABLE DES MATIÈRES

7	INTRODUCTION
11	DÉFINITIONS
13	1.1 Un enfant soldat
13	1.2 Forces et Groupes armés
15	1.3 Pourquoi des enfants?
19	1.4 Proportion d'enfants soldats dans le monde?
25	1.5 Des garçons, des filles, différents âges?
27	L'AFRIQUE
29	2.1 Le contexte africain
29	2.2 Islamisation et traite négrière
33	2.3 Les colonies
35	2.4 Les différentes ethnies
39	CONFLITS EN AFRIQUE
41	3.1 Sources de conflits en Afrique centrale
41	3.2 Conflits ethniques
45	3.3 Conflits et ressources naturelles
47	3.4 Trafics de drogue et d'armes
51	3.5 Conflits et situation actuelle en Afrique Centrale
54	3.6 La République Démocratique du Congo (RDC)
57	3.7 L'Armée de Résistance du Seigneur
61	ENFANTS SOLDATS EN AFRIQUE
62	4.1 Recrutement
65	4.2 Traumatismes
75	PROCESSUS DE RÉINSERTION
76	5.1 Sortir du système

76	5.2 Désarmement
80	5.3 Démobilisation
80	5.4 ONG et associations
87	5.5 Réinsertion
91	PROGRAMMES DDR
92	6.1 Limites des programmes DDR
95	6.2 Aspects positifs des programmes DDR
99	CE QUE DIT LA LOI
100	7.1 Protocole/implication des enfants dans les conflits armés
101	7.2 Criminels ou victimes, quelles responsabilités?
105	ET LES AUTRES
107	8.1 Victimes de la guerre
115	8.2 Combien sont-ils?
119	CONCLUSION ET RÉFLEXIONS
120	9.1 Comment répondre à ce besoin de “reconstruction” via l’architecture?
125	LEXIQUE
135	REMERCIEMENTS
137	BIBLIOGRAPHIE
137	Articles de revue
140	Publications
142	Livres
142	Filmographie
144	Sites Web
152	Images





INTRODUCTION

Photo: Marcus Bleasdale

En arrivant au terme de nos études, nous avons souhaité nous pencher sur l'une des préoccupations première de l'architecte qui est, selon nous, de construire pour une communauté et répondre à ses besoins. Se loger, être protégé, avoir un toit et vivre dans un espace qui répond à un certain nombre de nécessités, essentielles à chaque individu. Construire pour les autres, certes, mais nous souhaitions également investiguer un nouveau champ d'action et ne pas nous cantonner à un projet qui trouverait place en des sites que nous aurions pu traiter au cours de notre parcours académique. Élargir nos connaissances, non seulement en terme d'architecture, mais également en terme d'histoire. Nous voulions devenir toujours plus conscientes du monde qui nous entoure, de ce qui se passe ailleurs, des façons de vivre ou de construire qui sont différentes de chez nous, concevoir une architecture responsable.

Nous avons alors eu l'idée de proposer un projet qui se tiendrait dans des parties dites "défavorisées" du monde. Nous nous sommes penchées plus précisément sur le cas de l'Afrique, où se regroupe plus de 16 % de la population mondiale. Ce continent nous a interpellé car il est depuis un bon nombre de décennies, et même de siècles, au cœur des conflits les plus sanglants de l'Histoire et jusqu'à présent nous en avons très peu entendu parler lors de nos études. En effet, nous avons pu entrevoir certaines régions en fonction des cours qui nous ont été dispensés, que ce soit pour un enseignement sur la

construction vernaculaire ou pour certains cours d'urbanisme. Cependant, son investigation n'a jamais été poussée aussi loin que pour d'autres continents que nous avons traité en Histoire de l'architecture. Or l'Afrique abrite également quelques bijoux de l'architecture et grands noms dans ce domaine tel que Francis Kéré.

Il était également important pour nous de répondre à un problème d'actualité mais dont on ne parle malheureusement pas suffisamment. C'est pourquoi le thème de la réinsertion des enfants soldats ainsi que des enfants victimes de la guerre nous a paru propice pour ce Projet de Master. En effet, le continent que nous avons choisi de traiter a été et est encore un lieu où de multiples guerres recrutent des enfants soldats. Des recrutements forcés, des atrocités commises sous la menace, des personnes détruites psychologiquement et physiquement. Autant d'éléments qui font des enfants soldats des êtres redoutés par des populations entières et parfois même par leur propre famille. Mais sont-ils vraiment coupables? Peut-on offrir un avenir à ces enfants qui souhaiteraient se sortir de cette machine destructrice et autodestructrice? Comment cela est-il mis en place actuellement? Que faire pour améliorer la vie de ces enfants grâce à l'architecture? Est-ce réalisable?

Nous voulions également aborder la question de la construction, et notamment l'utilisation de matériaux vernaculaires, propres au lieu choisi. Il nous semble important de valoriser la culture

locale et, éventuellement, de proposer un travail collectif qui permettrait d'impliquer la communauté pour la construction et la mise en place du centre que nous proposerons. Nous imaginons également que ce centre soit un modèle qui pourrait être utilisé dans de nombreux pays où se trouvent encore des enfants soldats.

Nous souhaitions proposer un thème à caractère humanitaire, mais il est difficile de choisir une catégorie dans ce domaine qui puisse traiter de l'architecture dite "d'urgence" (une architecture légère qui prend place en temps de conflits), lors de catastrophes naturelles, mais également le problème des orphelins et des logements précaires. Le sujet que nous proposons regroupe un grand nombre des thèmes cités ci-dessus. En effet, il s'agit d'une part d'individus qui se retrouvent souvent orphelins, mais aussi mutilés, violés, drogués et qui, du jour au lendemain, deviennent des meurtriers.

Le cadre de leur réinsertion et l'impact de ce dernier sur leur avenir fera l'objet de notre travail. Le moment où ces jeunes doivent se réinsérer socialement et se lancer dans un avenir incertain, parfois sans aucune formation scolaire ou professionnelle. Il nous est cependant nécessaire de préciser que nous ne prétendons absolument pas résoudre le problème des enfants soldats et des enfants victimes de la guerre. Ce projet qui nous tient à cœur a pour objectif de nous faire réfléchir sur l'architecture et les effets qu'elle peut avoir sur de tels enfants, anciens soldats ou

non. Il aspire à interroger le rôle de l'architecture, ses capacités, ses limites.





Photo: Stevie Mann

1

DÉFINITIONS



Porteurs au Congo, photo: Marcus Bleasdale

1.1 UN ENFANT SOLDAT

La Convention relative aux droits de l'enfant (1989)* ainsi que la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant (1990)* définissent un enfant comme: "tout être humain âgé de moins de 18 ans". Elles stipulent en outre qu'un enfant, en raison de son immaturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection et de soins spéciaux, y compris d'une protection légale.

Selon les "Principes de Paris"* , un enfant associé à une force armée ou à un groupe armé est toute personne âgée de moins de 18 ans qui est ou a été recrutée et employée par une force armée ou un groupe armé, quelle que soit la fonction qu'elle y exerce. Il peut s'agir notamment, mais pas exclusivement, d'enfants, filles ou garçons, utilisés comme combattants, cuisiniers, porteurs, messagers, espions ou à des fins sexuelles. Le terme ne désigne donc pas seulement un enfant qui participe ou a participé directement aux hostilités¹.

1.2 FORCES ET GROUPES ARMÉS

L'expression "groupe armé", fait référence aux groupes non étatiques ou irréguliers qui sont impliqués dans des conflits armés. Ils peuvent comprendre des forces d'opposition, des clans

rivaux ou tribaux, des groupes représentants des minorités ethniques ou religieuses, des formations paramilitaires irrégulières qui sont alliées à un gouvernement, ou encore diverses catégories de milices locales d'autodéfense². Les groupes armés sont des acteurs "insurrectionnels", constitués en général d'une structure politique estimant que l'action armée est la seule solution pouvant leur permettre d'atteindre un objectif. Ils visent souvent le renversement d'un régime comme constaté le plus généralement dans des États non démocratiques et dans des États où les partis politiques sont interdits. Il peut parfois s'agir d'organisations qui sont apparues dans un milieu démocratique estimant que le contexte politique ne permettait pas de voir aboutir leur projet s'ils n'étaient pas majoritaires dans une population. Ce sont des groupes armés qui mettent en place leur système sous forme d'occupation militaire d'un territoire.

Le terme "force armée" s'applique quant à lui aux armées régulières gouvernementales, y compris l'armée de terre, l'armée de l'air et de la marine. Le terme englobe également les forces de sécurité nationales. Les "forces armées" représentent les différentes organisations et les moyens militaires qu'un État consacre à la mise en œuvre de sa politique de défense de son territoire. Elle est une unité militaire d'une dimension qui peut être variable selon les nations et

1 UNICEF, 2007. *Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés.*

2 NGONDZI, Jonas Rémy, 2013. *Enfants-soldats, conflits armés, liens familiaux: Quels enjeux de prise en charge dans le cadre du processus de DDR? Approche comparative entre les deux Congo.*



Enfant soldat lors de la Guerre de Sécession aux Etats-Unis, 1860



Décoration de Willi Hübner, membre de la Jeunesse Hitlérienne, 1945

les époques. C'est ainsi que nous pouvons évoquer l'exemple des armées soviétique, française, américaine, allemande, angolaise, rwandaise, burundaise, congolaise, etc. Chaque pays a une armée qui veille à la défense et l'intégrité de son territoire. Le terme "armée" peut également désigner un ensemble structuré de soldats, avec leurs équipements et son infrastructure.

L'armée professionnelle est reconnue par le fait qu'elle connaît les limites de ses fonctions, bornées à la défense du territoire et à la préparation au combat. Les militaires possèdent une expertise et des compétences dans la gestion de la violence, mais doivent se placer sous l'autorité civile légitime, sans droit d'intervention sur les décisions de cette dernière. La hiérarchie ne doit pas être animée par des intérêts économiques ou politiques mais plutôt motivée par le sens de l'obligation sociale. Cette conception confère à l'armée une certaine autonomie par rapport au reste de la société. Le métier de militaire consiste à se battre ou à se préparer à le faire sans participer à la vie politique d'une nation.

L'article 51 de la Charte des Nations-Unies³ accorde toutefois un droit de légitime défense à un État devant une agression armée qui lui permet de recourir à la force ou à l'emploi de la force pour repousser l'État agresseur. Ainsi selon l'idée de cette disposition, seule l'agression armée justifie le recours à la force.

Notons ici que pour la suite de ce travail, nous ne ferons pas de distinction entre un enfant soldat ayant été recruté par des forces armées ou par des groupes armés. Les principes et les actions de ces enfants ne différant pas d'un groupe à l'autre. Afin d'éviter de préciser dans chaque cas s'il s'agit de groupes armés ou de forces armées, nous choisissons le terme ensembles armés qui englobe ces deux entités.

1.3 POURQUOI DES ENFANTS ?

L'utilisation d'enfants lors de conflits armés n'est pas propre au XXI^{ème} siècle. Elle a probablement toujours existé. Au Moyen-Âge, l'entraînement des chevaliers commençait vers 9-10 ans, parfois même avant et il s'agissait d'un entraînement militaire. Par la suite, ils devenaient Écuyer et suivaient les chevaliers au combat. Ce n'est que vers 18-20 ans qu'ils devenaient chevaliers à leur tour. L'utilisation d'enfants comme chair à canon s'est poursuivie jusqu'à nos jours, par exemple pendant la Guerre de Sécession, durant l'Insurrection de Varsovie en Pologne ou encore lors de la Seconde Guerre Mondiale. A la fin de cette guerre, par manque de soldats, les jeunes hitlériennes ont été enrôlées comme contingents d'enfants soldats pour ralentir l'avance des Alliés, ils ont par la suite fait face à l'Armée Rouge* lors de son entrée dans Berlin. Ils ont été pour la plupart du temps exterminés par manque d'expérience et de munitions face

3 *Charte des Nations Unies*. Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/fr/documents/charter/chap7.shtml>



Enfant soldat de la Wehrmacht sur le front pendant la Deuxième Guerre Mondiale

à des soldats aguerris par des années de guerre, victimes de la folie d'Hitler.

La question des enfants soldats n'est donc pas nouvelle. Depuis toujours, les enfants ont été et sont toujours la cible principale lors de crises humanitaires en temps de guerre. Ils ne peuvent pas toujours se défendre seuls et sont souvent la cible d'attaques violentes⁴. Leur engagement lors de conflits pose donc un certain nombre de questions, principalement sur les raisons qui poussent les responsables des armées à les recruter massivement. La question des enfants soldats a pris une nouvelle dimension autour des années 90. Pour le comprendre, nous prendrons ici l'exemple de la Seconde Guerre Mondiale afin d'expliquer cette transition. La participation d'enfants dans ce conflit a choqué, mais pas autant qu'actuellement. Quelle pourrait en être la raison? Lors de ce conflit, tous les civils étaient mis à contribution pour l'effort de guerre comme dans les industries pour les femmes par exemple. L'entraînement massif de volontaires allemands dans les jeunesses hitlériennes servait donc à assurer le nombre de combattants qui pourraient prendre la relève et continuer la guerre. Cette participation de toute la population avait un but commun, défendre le pays face à l'ennemi. Cependant, dès les années 90 jusqu'à nos jours, l'utilisation d'enfants comme soldats a pris un sens nouveau, particulièrement

dans les pays dits "défavorisés" comme c'est le cas de nombreux pays d'Afrique. En effet, les enfants sont recrutés à cause du fait même qu'ils sont des enfants et sont parfois même préférés aux adultes, car plus malléables et influençables. Il y a donc eut une généralisation du problème des enfants soldats.

L'enrôlement d'enfants en cas de conflits constitue en effet une solution de facilité pour les différents groupes impliqués. D'autant plus qu'ils font partie de la portion de population la plus vulnérable en temps de guerre⁵. De fait, un enfant est souvent perçu comme le reflet de l'innocence. Ils n'ont pas encore de personnalité bien affirmée et par conséquent sont relativement malléables, influençables, intimidables. Une fois enrôlés dans un groupe, ils sont conditionnés pour combattre, pour torturer, et pour tuer. Ils deviennent victimes d'une guerre qu'ils ne sont pas à même de comprendre et dont ils ne sont aucunement responsables. Ils sont alors de véritables machines de guerre totalement incontrôlables pour qui s'y oserait.

L'utilisation d'enfants a un certain nombre d'avantages dans le sens où ils coûtent moins chers que les adultes. Ils sont également plus dociles, plus agiles et plus mobiles en raison de leurs petites tailles. Leur jeune âge ne leur permet pas non plus de distinguer le bien du mal,

4 REYNAUD, Oriane, 2009. *Les droits de l'enfant soldat, Contribution de l'Union européenne aux efforts de la communauté internationale.*

5 REICH, Simon et ACHWARINA, Vera, 2004. *Why do children fight? Explaining child soldier ratios in african intrastate conflicts.*

la distinction entre “absence” et “mort” avant d’agir et leur état ne leur permet bien souvent pas de prendre conscience du danger auquel ils s’exposent lors des affrontements. La devise étant bien souvent “marche ou crève”, ils ne peuvent qu’obéir à ce qu’on leur ordonne de faire.

“À notre âge, c’est plus compliqué pour les rebelles. Alors ils utilisent des trucs plus durs, comme la drogue ou l’argent, pour nous appâter et nous faire marcher... Je me souviens de l’attaque du village de Njola-Kombouya, au sud de la Sierra Leone. Ils nous ont fait lever à 1 heure du matin et on a marché jusqu’à 7 heures. Un docteur est venu. Il avait une petite écuelle d’eau froide, et, toutes les deux injections, il rinçait son aiguille dans l’eau. C’était toujours une petite fiole avec du liquide rouge. Au début, je me sentais toujours ramolli et puis après j’avais une impression de puissance surdimensionnée, je me sentais capable de tout... j’avais la rage, la haine, je voulais tout casser. Vous ne pouvez pas comprendre, on nous met dans un tel état que l’on se marre devant toute cette violence, on trouve ça excitant, on n’a pas de limites.”

Moussa, 15 ans, ex-enfant-soldat en Sierra Leone⁶

Au vu de leur nombre, il est aisé pour leurs chefs de les envoyer combattre, cela leur permet entre autre, d’économiser les vies de leurs soldats adultes, formés. Bien que pour diverses raisons telles que l’inexpérience et l’imprudence, ils sont beaucoup moins solides que des personnes

majeures et sont plus à la merci des balles adverses. Il s’agit donc à la fois d’une force, de par leur nombre, mais aussi une faiblesse au vu de leur vulnérabilité.

“When it comes to fighting, we mobilize the children and young people. And even those who stay in the village and don’t participate directly in the fighting are capable of protecting the population. Sixteen Children are available as they have nothing else to do, they are extremely obedient to orders, they make few demands which are easy to satisfy and many of them join as virgins which help us preserve the rituals as children perform these on adults.”

Former Maï-Maï Commander’s Declarations, May 2009⁷

L’utilisation d’enfants toujours plus jeunes a également été rendu possible grâce aux armes légères vendues à un prix extrêmement bas et disponibles en masse. Le rôle des enfants et leur place dans les armées a changé au fil du temps. Eux qui étaient auparavant des messagers, des espions ou des cuisiniers sont devenus des soldats. De fait, ils sont tout à fait à même de porter et d’utiliser des armes légères comme des AK 47* ou M-16 malgré leur jeune âge. La commercialisation et la facilité avec laquelle les groupes armés peuvent se procurer de telles armes ont un effet certain sur le nombre d’enfants soldats dans les pays en guerre. Nous reviendrons sur ce sujet de manière plus précise par la suite.

⁶ *Enfant-Soldat: Humanium pour les Droits de l’Enfant*. Disponible à l’adresse : <http://www.humanium.org/fr/enfant-soldat/>
⁷ IPSTC, 2013. *Reintegration of Child Soldiers in Eastern Democratic Republic of Congo: Challenges and Prospects*.

1.4 PROPORTION D'ENFANTS SOLDATS DANS LE MONDE?

A l'heure actuelle dans le domaine du droit, nous ne nommons plus ces victimes des "enfants soldats", mais plutôt des "enfants associés aux forces armées ou à des groupes armés" (EAF-GA)*. Cette terminologie est en effet privilégiée car dans l'imaginaire collectif, beaucoup de gens ont tendance à en faire une généralité et associer le terme d'enfant soldat à un garçon Noir africain portant des armes. Or comme mentionné précédemment, ce fléau ne concerne pas seulement l'Afrique et ils n'ont pas uniquement le rôle de soldat avec une arme.

En ce qui concerne le nombre d'enfants soldats dans le monde, le chiffre de 300'000 a été avancé en 2004 dans un rapport de l'UNICEF⁸. Mais cela fluctue et ne peut être véritablement précis, dans le sens où ce chiffre diminue dès la fin d'un conflit. C'est le cas en Sierra Leone et au Liberia par exemple où ce type de pratique était extrêmement répandu dans les années 90 et dont la fin des conflits a diminué les statistiques⁹. Mais il ne s'agit là pas de l'unique facteur pouvant modifier ce chiffre un peu flou. Une autre raison étant que le problème est bien trop complexe pour en tirer des chiffres exacts, notamment en raison de la structure de ces ensembles armés qui s'organisent en vastes réseaux dans une totale illégalité et bien entendu une

certaine opacité. Beaucoup d'enfants ne sont donc pas réellement comptabilisés car inconnus des structures pouvant les prendre en charge.

On associe très souvent la problématique de l'enfant soldat à l'Afrique parce qu'il s'agit d'un continent en pleine ébullition, mais il est important de souligner que cela touche un bon nombre de pays également en Asie et en Amérique latine. Ainsi on trouve aussi des victimes au Népal, au Cachemire, au Pakistan, aux Philippines, au Sri Lanka ou encore en Colombie. Le pays comptant le plus grand nombre d'enfants associés à ses forces armées gouvernementales est le Myanmar, ancienne Birmanie. Notons cependant que la majorité des enfants soldats dénombrés vient du continent africain, principalement en raison de la généralisation de leur enrôlement dans tous les conflits depuis les années 90.

La présence plus ou moins forte d'organisations internationales dans un pays en conflit a un impact prépondérant sur la possibilité qu'ont les chefs de groupes armés d'enrôler des enfants. L'exemple de l'Asie l'illustre relativement bien, dans le sens où les missions des Nations Unies y sont moins nombreuses, ce qui facilite considérablement le recrutement d'enfants. Toutefois, dans cette région du monde il s'agit d'enfants légèrement plus âgés qu'en Afrique. Sur le continent américain par contre, la situation est ex-

8 UNICEF, 2004. *Situation enfants soldats*.

9 *Enfants soldats drogués en Sierra Leone*. Disponible à l'adresse : <http://base.d-p-h.info/ft/fiches/premierdph/fiche-premierdph-630.html>



Pays où il y a eu des enfants soldats



Pays où il y a toujours des enfants soldats





La Géographie n° 1531, Automne 2008





Life Magazine, 12 Juin 1970



Courrier international, n°872, 19 juillet 2007



Une enfant soldat en Sierra Leone, photo: Franco Pagetti

trêmement préoccupante en Colombie, dans le sens où le conflit opposant les FARC au pouvoir date de 1964. Le conflit s'éternise et l'enrôlement de ces enfants continue également.

1.5 DES GARÇONS, DES FILLES, DIFFÉRENTS ÂGES ?

Dans l'imaginaire collectif, comme dit auparavant, beaucoup de gens associent l'enfant soldat à l'image du jeune garçon Noir africain avec une arme à la main et aux jeunes africains de manière plus générale. Toutefois, il n'existe pas de "profil type". Il peut en effet s'agir de garçons comme de filles et chacun avec des rôles bien distincts. En effet, selon le rapport de l'UNICEF (2004), sur une population de milliers d'enfants soldats recrutés lors de conflits armés en Sierra Leone et au Liberia, les statistiques ont démontrés de manière quasi équivalente pour les deux pays, que les filles représentaient 40%¹⁰ du total. Toutefois, ces proportions ne sont pas forcément les mêmes dans d'autres pays¹¹. En effet, il semblerait qu'il puisse y avoir une proportion plus élevée de filles dans certaines régions et parfois nettement plus basse comme au Rwanda. En République Démocratique du Congo, selon le rapporteur de la sous-commission des forces armées Honoré Juvénal Munibo Mubi*, sur une population de 100 individus, on compte 10

enfants soldats de sexe féminin et sur ces 10%, seules 2% sont démobilisées.

Il est également essentiel d'ajouter que bien que la majorité des enfants soldats soient des garçons, les jeunes filles ne sont aucunement épargnées dans leur rôle de combattantes car un bon nombre d'entre elles portent des armes et partent au front, en plus de leur rôle d'esclaves sexuelles (tout comme les garçons d'ailleurs), de cuisinières, messagères, espionnes, porteuses et même garde du corps comme en Colombie. Au Liberia et en Sierra Leone, est même né le terme de "Small Girls Unit", des unités composées exclusivement de filles réputées pour leur violence¹².

La dimension de l'esclavage sexuel n'est pas à négliger et les garçons en sont tout autant victimes. Toutefois, les filles ne sont pas systématiquement utilisées à des fins sexuelles, même si c'est le cas pour une grande majorité d'entre elles. En République démocratique du Congo par exemple, les groupes armés de l'Ituri et du Nord ou du Sud-Kivu utilisaient fréquemment des filles Maï-Maï pour être des "gri-gri" car elles produisaient des amulettes censées protéger les combattants qui se rendaient au front. Cette fonction leur conférait un statut particulier, mais pour y accéder elles devaient être vierges.

10 UNICEF, 2004. *Situation enfants soldats*.

11 *Enfants soldats : L'Afrique ne représente qu'une facette du problème*. Disponible à l'adresse : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/02/12/enfants-soldats-l-afrique-ne-represente-qu-une-facette-du-probleme_1639190_3212.html

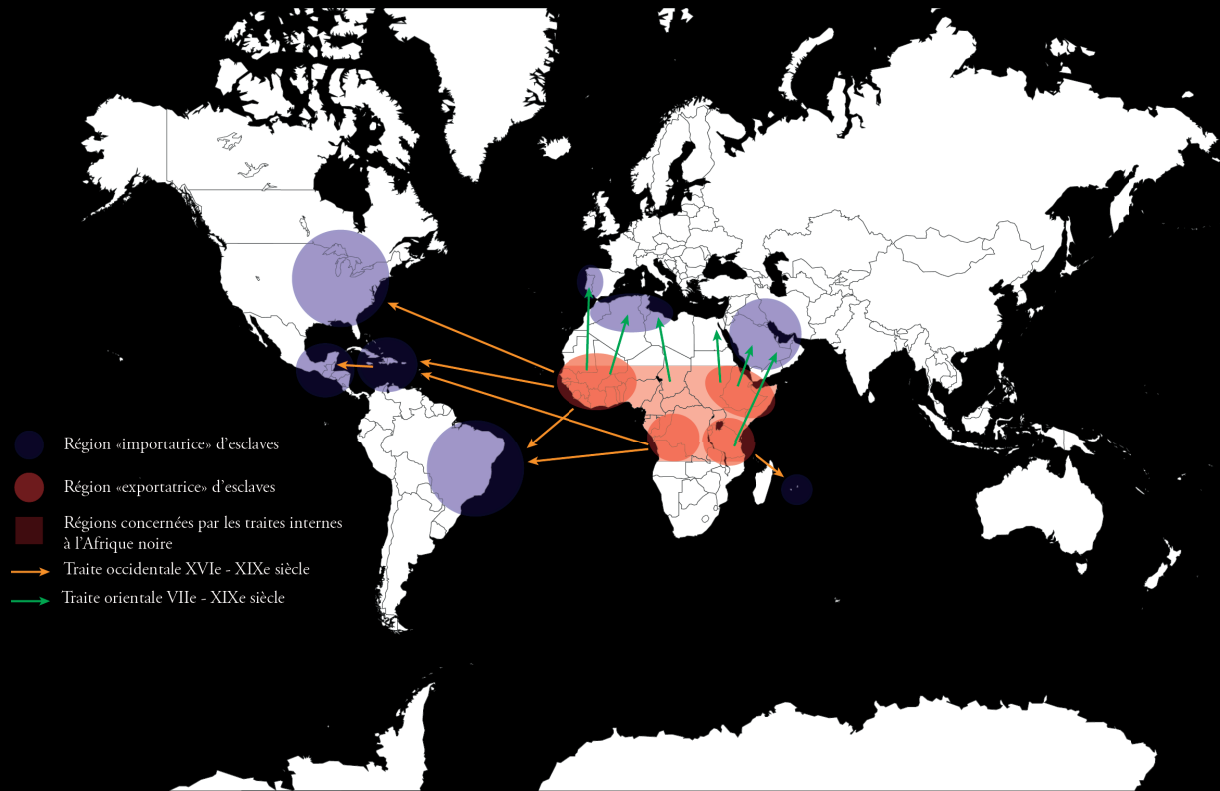
12 MCKAY, Susan et MAZURANA, Dyan, 2004. *Where are the Girls*.





Z

L'AFRIQUE

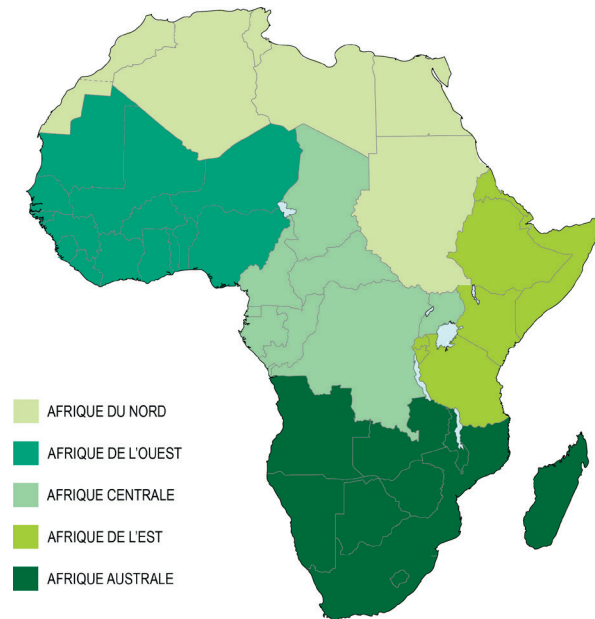


Les traites négrières (VII-XIX siècle)

2.1 LE CONTEXTE AFRICAIN

Le continent africain représente plus de 6% de la surface terrestre, soit 20% de la surface émergée et regroupe 54 pays. Il est subdivisé en différentes régions dont les deux principales sont l'Afrique du Nord et l'Afrique Subsaharienne. L'Afrique du Nord est la région située dans la partie la plus septentrionale de l'Afrique, au nord du Sahara et du Sahel. L'Afrique Subsaharienne est l'étendue du continent africain au sud du Sahara. Cette région d'Afrique est subdivisée en quatre sous-régions connues sous le nom d'Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est, Afrique Centrale et Afrique Australe. L'Afrique subsaharienne est aussi appelée "Afrique Noire" car elle est principalement peuplée d'individus ayant la peau de couleur noire, par opposition à l'Afrique du Nord peuplé principalement par des Arabes et des Berbères qui ont la peau blanche.

Chacune de ces régions est aussi disparate dans ses ressources naturelles que dans ses croyances ou ses coutumes. Mais pour bien cerner la problématique globale de l'Afrique, il faut remonter dans le passé, jusqu'à l'époque de l'islamisation, des colonies, de la traite des Noirs et des différentes ethnies qui composaient ce continent puisque ces faits sont étroitement liés¹³.



Régions d'Afrique

2.2 ISLAMISATION ET TRAITE NÉGRÈRE

Au VII^{ème} siècle, les armées arabes arrivent en Afrique et convertissent le nord du continent à l'islam. C'est entre autre par cette expansion de croyances mais également grâce au commerce caravanier que l'Afrique du nord va se lier au reste du monde alors que, jusque-là, elle vivait en quasi autarcie. Il a pu s'agir d'une transmission de pensées et de croyances pacifique ou armée qui, dans un premier temps, s'est propagée grâce aux différentes ethnies qui ont été les premières à être islamisées. Dès leurs premiers

13 *L'Histoire de l'Afrique*. Disponible à l'adresse : <http://www.cosmovisions.com/ChronoAfrique.htm>

contacts avec le monde arabe, les états musulmans du nord de l'Afrique commencent à développer le commerce d'esclaves d'Afrique Noire. Cette pratique devient alors monnaie courante et ne se cantonne pas uniquement au continent africain. Elle se propage au XV^{ème} siècle grâce aux européens attirés par les richesses de cette région du monde. S'en suit une traite des Noirs à plus grande échelle qui amènera ces individus à destination d'autres continents tels que le Nouveau Monde, où ils seront utilisés pour le travail dans les plantations de coton et de tabac. Il apparaît qu'environ 11 millions d'esclaves africains auraient été vendus sur la côte Atlantique entre le XV et le XIX^{ème} siècle¹⁴. Dans ce commerce d'esclaves, on trouvait de nombreuses victimes en Afrique Centrale, en Afrique de l'Ouest, mais également en Afrique Australe. Ce phénomène sera plus connu sous le nom de commerce triangulaire, traite atlantique ou encore traite occidentale. Le terme de "traite négrière" regroupe à la fois la traite occidentale (aussi appelée traite atlantique ou commerce du bois d'ébène), la traite orientale et la traite intra-africaine.

La traite occidentale, consistait en une vaste entreprise commerciale et économique¹⁵. Ce commerce, appelé également commerce triangulaire, consistait en un échange entre l'Europe, l'Afrique puis les Amériques. Il s'agissait pour

l'Ancien Monde de s'assurer l'approvisionnement de produits des colonies du Nouveau Monde. Pour ce faire, des navires européens se dirigeaient en Afrique avec des cales pleines d'objets de pacotilles, comme de la miroiterie, des objets de parure, des coquillages mais aussi des marchandises issues d'une traite de qualité comme de l'alcool, des armes à feu, des barres de fer, des lingots de plomb ou encore des tissus. Ils les échangeaient alors contre des captifs africains afin de se fournir en esclaves. Les navires européens les acheminaient alors vers l'Amérique du sud, les Caraïbes et l'Amérique du nord dans des conditions de détentions plus que précaire afin de les échanger contre des marchandises telles que du sucre, du cacao, du café, du tabac, du coton et également de l'or. Le commerce triangulaire représentait pour ses commanditaires le modèle économique le plus rentable, dans le sens où le traitant n'était pas un acteur dans le choix de la "marchandise humaine"; les esclaves étaient achetés directement à des fournisseurs africains.

Il ne faut toutefois pas faire l'amalgame entre traite des Noirs et esclavage, car cela ne va pas forcément de pair. Il peut en effet y avoir de l'esclavage sans traite, mais on ne trouve pas de traite sans esclavage. On distingue en effet la traite de l'esclavage car, dans le premier cas, on suppo-

14 PÉTRÉ-GRENOUILLEAU, Olivier, 2004. *Les traites négrières*. Gallimard. Paris.

15 *La traite Atlantique*. Disponible à l'adresse : <http://dp.mariottini.free.fr/esclavage/histoire-chronologie/traites-atlantique.htm>

16 ROBIN, Charles-César, 1807. *Voyage dans l'intérieur de la Louisiane, de la Floride occidentale et dans les isles de la Martinique et de Saint-Domingue, pendant les années 1802, 1803, 1804, 1805 et 1806*.

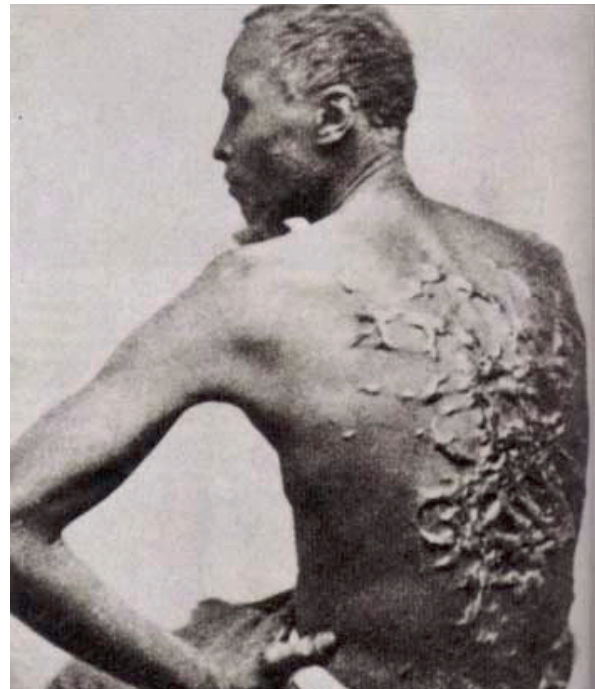
sait qu'il s'agissait principalement de Noirs, victimes de réseaux d'approvisionnement extrêmement bien organisés et approuvés par des entités politiques. Il s'agissait également d'un échange commercial entre un producteur et un acheteur. Dans le cas de l'esclavage, il s'agissait d'exercer sur un individu, en l'occurrence l'esclave, un ou plusieurs pouvoirs liés au droit de la propriété, acquis par le maître sur cette personne.

“Dans la condition d’esclave, l’homme a perdu de sa liberté tout ce qu’il a été possible de lui enlever. Ses talents, son industrie, son travail ne lui appartiennent pas; ses actions sont toutes soumises à la volonté d’un autre, et il faut qu’il s’oublie pour être sans réserve à cet autre, pour en recevoir le mal comme le bien, pour en supporter les caprices, les outrages, les punitions, la mort même; et l’espérance, cette dernière compagne du malheureux, qui, quand tout est perdu, assoupit encore nos maux par ses fugitives illusions, l’espérance est interdite à l’esclave.”

Charles-César Robin, Voyage dans l'intérieur de la Louisiane, 1807¹⁶

Il faut cependant souligner le fait que la majorité des navires qui commerçaient avec les différentes colonies ne pratiquaient pas la traite négrière, mais “le commerce de droiture”, qui consistait en un aller-retour direct entre les métropoles et les colonies choisies. Ces navires

partaient avec de la marchandise vendue dans la colonie considérée, qu'il s'agisse d'aliments, d'outils, de bijoux, de tissus fins pour les colons, ou des tissus grossiers pour les esclaves. Lors du trajet inverse, ils revenaient avec des denrées coloniales (coton, café, sucre, cacao et indigo). Il s'agit donc d'un commerce que nous pouvons nommer direct, mais bien que moins risqué d'un point de vue financier (car la rotation était rapide, et on s'évitait un détour par l'Afrique), il restait toutefois moins rentable et était de ce fait



Esclave marqué au fouet

dominant par rapport au commerce triangulaire qui est plus tardif.

La traite orientale consistait à acheminer des esclaves dans les grandes villes d'Afrique du Nord, vers la péninsule arabe et la Turquie car elle utilisait les voies commerciales des empires arabes puis ottomans (le Sahara, la Méditerranée, la mer Noire et la mer Rouge).

La troisième traite, la traite intra-africaine, est la plus obscure car beaucoup moins documentée. Il s'agissait d'une affaire purement africaine où les esclaves étaient échangés aux rois d'Afrique contre de l'or. Elle a été incitée par les deux autres traites (traite occidentale et orientale) et remonte au XI^{ème} siècle. Elle n'est devenue plus importante qu'au XIX^{ème} siècle car, après 1880, les interdictions de traite transatlantique commencent à porter leurs fruits et la quasi-totalité des captifs restent sur place. La traite atlantique n'est toutefois pas à l'origine de la traite intra-africaine, mais elle l'augmente et entraîne d'autant plus de guerres tribales puisque son existence est souvent prétexte à la constitution des empires français, belges, allemands, italiens et anglais qui y mettent fin mais au profit d'une mise sous tutelle coloniale.

“Il n’y a pas de travail plus rude que celui d’une plan-

tation de canne à sucre. Les esclaves qui y travaillent le font dix-huit heures par jour. On fait lever les nègres environ une demi-heure avant le jour, c'est-à-dire sur les cinq heures du matin. Certains travaillent dans les champs de canne à sucre, d'autres au moulin de la sucrerie.”

Jean-Baptiste Labat, *Nouveau voyage aux Îles de l'Amérique*, 1722¹⁷

C'est dès la fin du XV^{ème} siècle que débute l'abolitionnisme, grâce à la papauté qui condamne le commerce d'esclaves et cherche au vu des vaines tentatives, à améliorer leurs conditions. Suivront ensuite la France une première fois en 1794 et une seconde fois après la Révolution de 1848. En 1796, c'est la Louisiane, sous le gouverneur espagnol Francisco Luis Hector de Carondelet qui interdit toute importation d'esclaves, ce qui poussera à une recrudescence de la piraterie liée à la traite négrière illégale dans les Caraïbes vers 1800. Finalement, cette traite des noirs est abolie au Royaume-Uni et aux États-Unis en 1833 et 1860. Le Brésil, lui, ne l'abolira qu'en 1850 et en 1867, Cuba voit arriver son dernier navire négrier¹⁸. Ce n'est qu'entre 1910 et 1975 que petit à petit vont se généraliser l'indépendance de chaque pays. En se développant chacun de leur côté, très peu de pays constituent un État de droit, dans le sens où aucune élection n'est

17 LABAT, Jean-Baptiste, 2011. *Voyage aux Isles*. Phebus. Paris.

18 *Lesclavage et la traite des Noirs*. Disponible à l'adresse : <http://www.ph-ludwigsburg.de/html/2b-frnz-s-01/overmann/baf4/colonisation/esclavage/ESCLAVAGEPROJETDIDACTIQUE.html>

véritablement faite en bonne et due forme. La voix du peuple considéré n'est pas forcément écoutée ou entendue, tout se forme un peu de manière dégénérante, comme cela arrange au mieux les puissances considérées¹⁹.

Bien que l'utilisation d'esclaves africains dans les mines et dans les plantations des colonies ait été pour l'Europe et une partie de l'Amérique une richesse et une puissance énorme, il ne faut pas négliger le fait qu'aujourd'hui, elle est à l'origine du sous-développement du continent africain. Ces siècles de traite ont systématiquement détruit les sociétés, les cultures et les systèmes économiques du continent et leurs répercussions sont encore visibles aujourd'hui par les africains et les descendants des esclaves.

“C'est l'esclavage qui est le prémice du retard actuel de l'Afrique, et sans se replonger dans l'Histoire, on ne peut pas s'imaginer qu'il y a quatre siècles l'Europe et une grande partie de l'Afrique étaient économiquement sur le même pied d'égalité. Si aujourd'hui on parle de sous-développement, c'est parce qu'à un moment donnée, il y a eu des pays qui ont été sous-développeurs et ces pays appartenaient à l'Europe”

Extrait du documentaire “Routes de l'esclave: une vision globale”²⁰

2.3 LES COLONIES

Comme tout partage territorial, celui de l'Afrique représente une compétition dont les protagonistes sont les grandes puissances européennes. Ce processus de partage fait partie du mouvement général de colonisation de la fin du XIX^{ème} siècle (majoritairement entre 1880 et la Première Guerre Mondiale). Parmi elles, on compte la France et le Royaume-Uni dans un premier temps et plus tardivement l'Allemagne, l'Italie, le Portugal, la Belgique et l'Espagne²¹.

Entre 1860 et 1882, on constate que la plupart de ces puissances restent vers les zones côtières, cela découlant probablement des échanges commerciaux et du commerce triangulaire qui s'opérait entre les principaux continents à cette époque. Ce n'est qu'à partir du XIX^{ème} siècle qu'ils s'engagent à l'intérieur, dans une conquête territoriale et ceci d'une manière extrêmement rapide puisqu'on constate qu'en 1880, à peine le dixième du continent est colonisé, et qu'une vingtaine d'années plus tard, seuls trois pays y échappent: l'Éthiopie, le Maroc et le Libéria²².

19 *La colonisation de l'Afrique au XIX^e siècle*. Disponible à l'adresse : <http://icp.ge.ch/po/cliotexte/xixe-et-xxe-siecle-colonisation-et-imperialisme/colonisation.colonies.6.html>

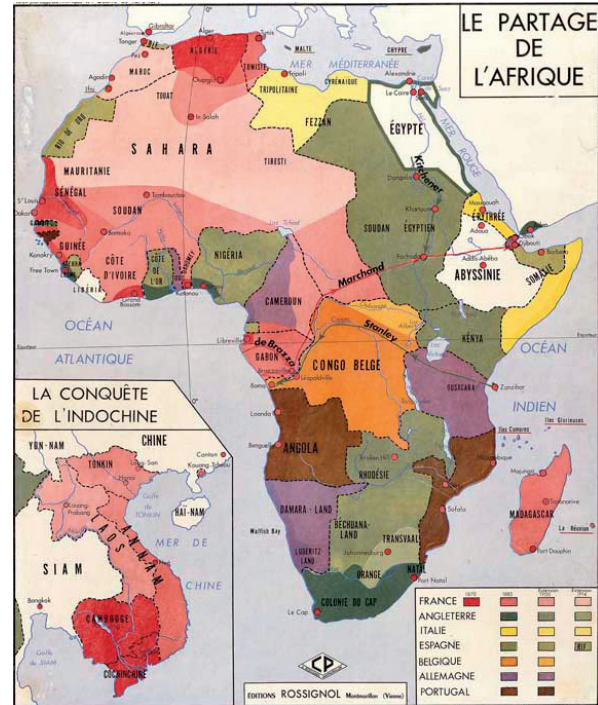
20 *Les luttes des esclaves contre l'esclavage*. Disponible à l'adresse : <http://education.francetv.fr/videos/les-luttes-des-esclaves-contre-l-esclavage-v111182>

21 *L'Afrique noire, de la colonisation aux indépendances*. Disponible à l'adresse : <http://www.herodote.net/Afrique-synthese-471.php>

22 *Histoire de la colonisation de l'Afrique*. Disponible à l'adresse : <http://terangaweb.com/histoire-de-la-colonisation-de-lafrique-1-le-contexte/>

Lors de la Conférence de Berlin* entre 1884 et 1885²³, les différentes puissances concernées trouvent un accord sur le partage de ces terres, certaines étant par ailleurs favorisées par leurs avancées techniques et technologiques, mais aussi par le contexte économique du moment. A cette époque, les européens bénéficient en effet de plusieurs éléments qui favorisent cette conquête continentale; d'un côté, ils possèdent des moyens pour pallier aux différentes maladies tropicales, mais aussi et surtout, ils ont accès à un armement plus léger et semi-automatisé. De plus, l'invention du télégraphe leur permet de rester en contact avec les différentes bases arrière restées sur les côtes ou en métropole. Les différents Etats-Majors quant à eux, s'appuient sur des autochtones issus de différentes ethnies anciennement marginalisées ou souhaitant bénéficier d'une retombée du pouvoir qui est en place à ce moment-là, devenant ainsi "complices" des colonisateurs.

Au-delà de tous ces aspects, c'est bel et bien un nouveau contexte économique international qui incite à la colonisation car dans les années 1880, on assiste aux révolutions industrielles qui marquent une nouvelle ère du capitalisme à l'échelle mondiale. Tout devient industrialisé ou du moins en grande partie y compris dans l'agriculture. Cette mécanisation permet de diminuer les besoins en main d'œuvre. Sur le continent américain, les grandes plantations



Les colonies en Afrique

n'ont donc plus autant besoin d'esclaves qu'auparavant. Ceci marquera l'amorce de la Guerre de Sécession entre le nord et le sud des Etats-Unis d'Amérique.

L'Afrique est alors amenée à jouer un grand rôle dans ce nouveau contexte et dans cette évolution économique. Elle doit dans un premier temps rester un fournisseur de grande importance en ce qui concerne les matières premières pour l'industrie des pays occidentaux. Ils remplaceront, le temps de la guerre de Sécession, la production

23 Acte général de la conférence de Berlin de 1885. Disponible à l'adresse : <http://mjp.univ-perp.fr/traites/1885berlin.htm>

de coton notamment. Les terres cultivables africaines ont un haut rendement, mais souffrent de la monoculture d'exportation, ce qui porte préjudice à l'équilibre écologique et alimentaire des populations locales.

Les échanges commerciaux se développent alors dans les deux sens, le continent Noir devenant un marché parmi d'autres de l'industrie européenne. Apogée des grandes compagnies commerciales européennes dans le monde, "les compagnies des Indes"*²⁴, dont plusieurs d'entre elles s'implanteront en Afrique. Ces compagnies organisent alors des échanges entre les produits africains exportés en Europe et les produits européens vendus en Afrique. Pour arriver à leurs fins, ils s'appuient sur des comptoirs ainsi que des représentants commerciaux, mais également sur les différents moyens de transport de marchandises tel que le bateau, le train, les véhicules routiers et la télécommunication qui ont une place de grande importance dans ces transactions.

Par la suite, ces colonisations vont avoir des répercussions politiques, économiques, sociales et culturelles importantes. Dans un premier temps, on assiste au redécoupage des frontières en fonction du partage territoriale fait par les européens. Ces nouveaux tracés ne correspondant pas forcément aux besoins, aux habitudes et à l'Histoire des peuples qui y vivent depuis

toujours. Ils sont alors contraints de cohabiter avec des peuples dont ils sont ennemis. Au niveau économique, les africains ont perdu leurs terres, elles ont parfois été confisquées par le pays colonisateur ou alors elles ont été données à des entreprises privées européennes. Démunis de terres, les locaux seront alors assujettis à travailler pour les colonisateurs et principalement dans les exploitations de matières premières et ne sont pratiquement pas payés. Les matières premières sont ensuite acheminées vers les pays développés et le capital qui en résulte ne sert que très rarement au développement d'usine en Afrique. Les colons sont ceux à qui les meilleures terres sont attribuées et usent de la menace pour que la main d'œuvre s'exécute le plus rentablement possible. Ils ont accès aux postes administratifs et une discrimination entre les noirs et les blancs s'installe. Dans certains cas, les Africains ne peuvent même pas habiter dans les mêmes quartiers que les Blancs. Cependant, il faut noter que l'outil principal de la colonisation est l'éducation. On enseigne alors aux Africains l'histoire, la religion, les lois et les valeurs. Mais étant un enseignement européen, les africains adoptent alors malgré eux une culture qui n'est pas la leur.²⁴

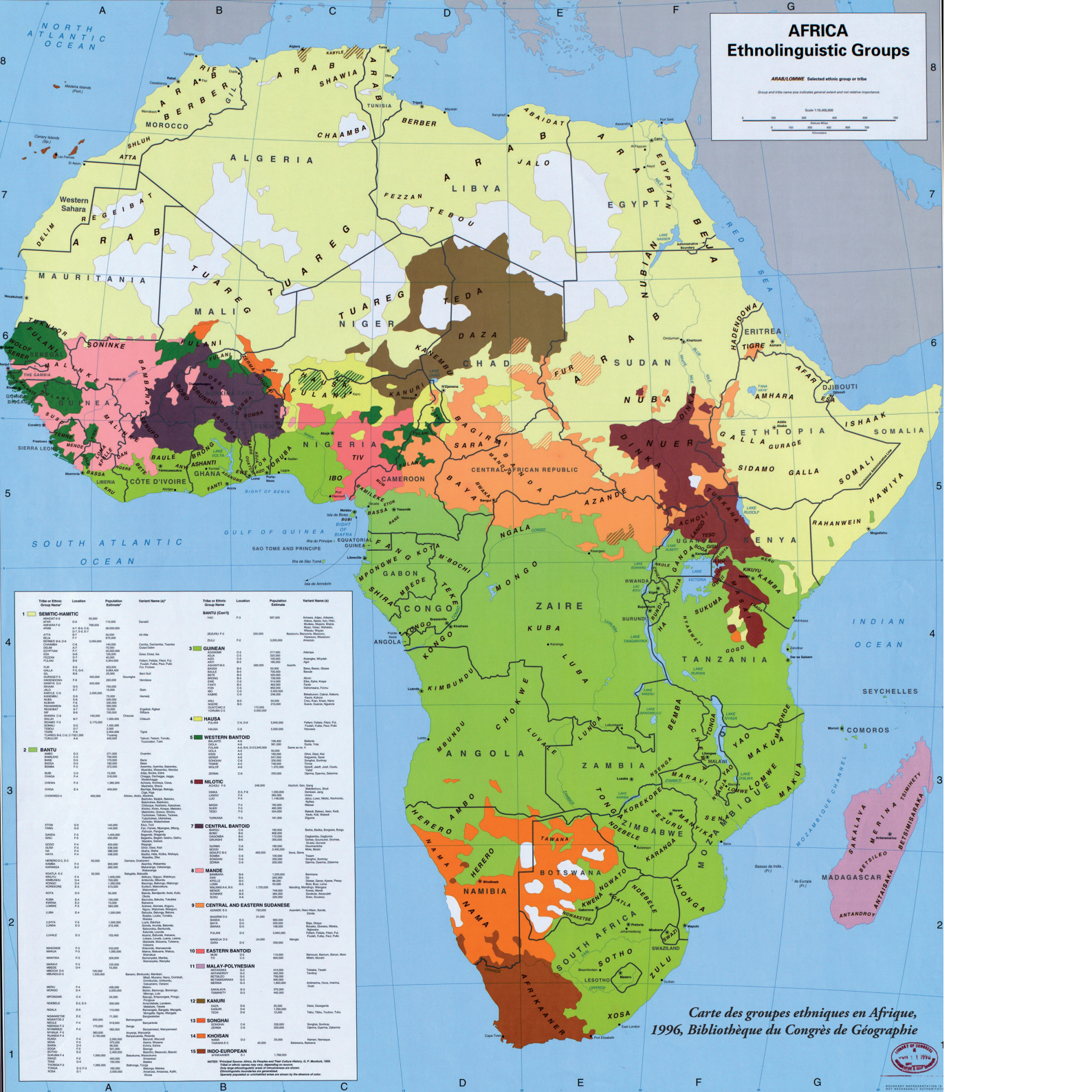
2.4 LES DIFFÉRENTES ETHNIES

En termes d'ethnie, nous entendons un "groupe humain qui possède une structure fami-

²⁴ *Conséquences de la colonisation*. Disponible à l'adresse : <http://philippevallee.weebly.com/conseacutequences-de-la-colonisation.html>

AFRICA Ethnolinguistic Groups

ARAB/LAMWE Selected ethnic group or tribe
Group and tribe name size indicates general extent and not relative importance.



1 SEMITIC-HAMITIC	2 BANTU	3 GUINEAN	4 HAUSA	5 WESTERN BANTOID	6 NILOTIC	7 CENTRAL BANTOID	8 MANDE	9 CENTRAL AND EASTERN SUDANESE	10 EASTERN BANTOID	11 MALAY-POLYNESIAN	12 KANURI	13 SONGHAI	14 KHOSAN	15 INDO-EUROPEAN																																	
<table border="1"> <tr><th>Tribe or Ethnic Group Name*</th></tr> <tr><td>ARAB</td></tr> <tr><td>BERBER</td></tr> <tr><td>... (many more)</td></tr> </table>	Tribe or Ethnic Group Name*	ARAB	BERBER	... (many more)	<table border="1"> <tr><th>Tribe or Ethnic Group Name*</th></tr> <tr><td>BANTU (CenTr)</td></tr> <tr><td>... (many more)</td></tr> </table>	Tribe or Ethnic Group Name*	BANTU (CenTr)	... (many more)	<table border="1"> <tr><th>Tribe or Ethnic Group Name*</th></tr> <tr><td>... (many more)</td></tr> </table>	Tribe or Ethnic Group Name*	... (many more)	<table border="1"> <tr><th>Tribe or Ethnic Group Name*</th></tr> <tr><td>... (many more)</td></tr> </table>	Tribe or Ethnic Group Name*	... (many more)	<table border="1"> <tr><th>Tribe or Ethnic Group Name*</th></tr> <tr><td>... (many more)</td></tr> </table>	Tribe or Ethnic Group Name*	... (many more)	<table border="1"> <tr><th>Tribe or Ethnic Group Name*</th></tr> <tr><td>... (many more)</td></tr> </table>	Tribe or Ethnic Group Name*	... (many more)	<table border="1"> <tr><th>Tribe or Ethnic Group Name*</th></tr> <tr><td>... (many more)</td></tr> </table>	Tribe or Ethnic Group Name*	... (many more)	<table border="1"> <tr><th>Tribe or Ethnic Group Name*</th></tr> <tr><td>... (many more)</td></tr> </table>	Tribe or Ethnic Group Name*	... (many more)	<table border="1"> <tr><th>Tribe or Ethnic Group Name*</th></tr> <tr><td>... (many more)</td></tr> </table>	Tribe or Ethnic Group Name*	... (many more)	<table border="1"> <tr><th>Tribe or Ethnic Group Name*</th></tr> <tr><td>... (many more)</td></tr> </table>	Tribe or Ethnic Group Name*	... (many more)	<table border="1"> <tr><th>Tribe or Ethnic Group Name*</th></tr> <tr><td>... (many more)</td></tr> </table>	Tribe or Ethnic Group Name*	... (many more)	<table border="1"> <tr><th>Tribe or Ethnic Group Name*</th></tr> <tr><td>... (many more)</td></tr> </table>	Tribe or Ethnic Group Name*	... (many more)	<table border="1"> <tr><th>Tribe or Ethnic Group Name*</th></tr> <tr><td>... (many more)</td></tr> </table>	Tribe or Ethnic Group Name*	... (many more)	<table border="1"> <tr><th>Tribe or Ethnic Group Name*</th></tr> <tr><td>... (many more)</td></tr> </table>	Tribe or Ethnic Group Name*	... (many more)	<table border="1"> <tr><th>Tribe or Ethnic Group Name*</th></tr> <tr><td>... (many more)</td></tr> </table>	Tribe or Ethnic Group Name*	... (many more)
Tribe or Ethnic Group Name*																																															
ARAB																																															
BERBER																																															
... (many more)																																															
Tribe or Ethnic Group Name*																																															
BANTU (CenTr)																																															
... (many more)																																															
Tribe or Ethnic Group Name*																																															
... (many more)																																															
Tribe or Ethnic Group Name*																																															
... (many more)																																															
Tribe or Ethnic Group Name*																																															
... (many more)																																															
Tribe or Ethnic Group Name*																																															
... (many more)																																															
Tribe or Ethnic Group Name*																																															
... (many more)																																															
Tribe or Ethnic Group Name*																																															
... (many more)																																															
Tribe or Ethnic Group Name*																																															
... (many more)																																															
Tribe or Ethnic Group Name*																																															
... (many more)																																															
Tribe or Ethnic Group Name*																																															
... (many more)																																															
Tribe or Ethnic Group Name*																																															
... (many more)																																															
Tribe or Ethnic Group Name*																																															
... (many more)																																															
Tribe or Ethnic Group Name*																																															
... (many more)																																															
Tribe or Ethnic Group Name*																																															
... (many more)																																															

Carte des groupes ethniques en Afrique, 1996, Bibliothèque du Congrès de Géographie



liale, économique et sociale homogène, et dont l'unité repose sur une communauté de langue, de culture et de conscience de groupe²⁵. Cette appartenance est donc liée à un patrimoine commun, l'histoire, l'origine géographique, la langue, le dialecte, l'idéologie, la religion, la mythologie, la cuisine, l'habillement ou l'appartenance physique. Aujourd'hui cette définition est quelque peu galvaudée et utilisée à tort pour une définition d'appartenance à un groupe d'individus. Souvent la source du conflit dans de telle situation est due au tracé frontalier, qui comme soulevé précédemment, est quelque peu aléatoire et pas vraiment défini.

En Afrique, on dénombre quelques 2000 ethnies, mais nous ne pouvons pas nous baser sur un chiffre exact, dans le sens où ces dernières bougent constamment, et qu'à l'heure actuelle, certaines régions de ce continent restent encore inexplorées. Les plus grands groupes ethniques actuels peuvent comprendre jusqu'à plusieurs centaines de millions d'individus alors que les plus petits groupes peuvent être limités à quelque centaines de personnes (cas des ethnies indigènes isolées). Dans le cas de grands groupes ethniques, les individus tendent à former des sous-groupes (tribus) qui, au fil du temps, vont se redéfinir et former une nouvelle ethnie à travers un processus appelé ethnogenèse. Il faut ajouter que le terme "ethnie" a posé quelques

problèmes au fil du temps, bien qu'il eut acquis un usage massif dans la langue française dès le XIX^{ème} siècle et ce au détriment d'autres termes tel que "nation". En effet, il s'agissait à l'époque de classer et catégoriser des sociétés dites "à part" en leur enlevant l'appartenance à une nation. Pendant l'ère coloniale, il convenait de définir des sociétés amérindiennes, africaines, océaniques et certaines sociétés asiatiques voire balkaniques comme "autres" ou "différentes" en les présentant alors comme des sociétés situées en marge de la civilisation et le mot "civilisation" se rapportant alors à l'aire culturelle de "l'Occident Chrétien". La notion "d'ethnie" a donc longtemps été le pendant du mot "race" et elle en est malheureusement encore un euphémisme pour certains. En effet, comme pour le mot race, le mot ethnie pose problème car toute classification de population selon des clivages ethniques relève de critères qui sont indéniablement arbitraires. Mais peut-on véritablement classer une population²⁶?

25 *Définition du Larousse*. Disponible à l'adresse: <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ethnie/31396>

26 *Ethnies africaines, classement des ethnies par ordre alphabétique et par pays*. Disponible à l'adresse : <http://www.artethnique.com/ethnies.php>





Photo: Marcus Bleasdale

3

CONFLITS EN AFRIQUE



Un bulldozer ramasse les corps de rwandais à Kilima, 1994, photo: Sebastião Salgado



Camp de réfugiés rwandais, 1994, photo: Sebastião Salgado

3.1 SOURCES DE CONFLITS EN AFRIQUE CENTRALE

Il est bien évident qu'il n'existe pas qu'un seul type de conflit. Nous pouvons cependant énoncer un certain nombre qui sont souvent étroitement liés mais dont nous ne développerons que les deux premiers.

- Les conflits dits "ethniques".
- Les guerres économiques dont les enjeux sont internationaux puisqu'il s'agit de contrôler la matière première dont la commercialisation ne concerne plus uniquement les populations locales, et qui sont souvent "dirigées" de l'extérieur, dans un but d'appropriation des ressources²⁷.
- Les conflits dits "politiques" du fait de gouvernements considérés comme irresponsables et qui font passer leurs propres intérêts avant ceux de la population locale malgré la pauvreté qui y règne. Ce sont souvent le cas de guerres civiles et révolutionnaires (ex: Nicaragua, Cuba).
- Les conflits dits "socio-politiques" dus à l'extrême pauvreté mentionnée ci-dessus.

3.2 CONFLITS ETHNIQUES

Parmi les conflits ethniques recensés en Afrique, le plus marquant a été celui opposant le gouvernement rwandais, constitué des Hutus, au Front patriotique rwandais (FPR)*, accusé par les autorités d'être essentiellement "Tutsi". Cette guerre civile a conduit au génocide de près de 800'000 rwandais (dont la majorité étaient des Tutsis) entre avril et juillet 1994. D'une durée de cent jours, ce fût selon l'ONU* le massacre le plus rapide de l'Histoire mais aussi celui de plus grande ampleur en ce qui concerne le nombre de victimes par jours²⁸. Cependant, le terme de génocide n'est pas directement lié au nombre de victimes, mais à la tentative d'extermination d'une ethnie par une autre. Cela fait l'objet d'une analyse juridique, dont nous ne ferons pas état ici²⁹.

Au XX^{ème} siècle, alors cette colonie étant allemande, il est décrété que les Tutsis possèdent une intelligence supérieure à celle des Hutus, ces dires se basant sur une "pseudo-analyse" à consonance aryenne de la morphologie de ces deux populations. Cette colonie passera ensuite dans les mains des Belges qui héritent de cette image erronée léguée par les Allemands. Les Belges favorisent l'accès à l'enseignement et à la

27 *Conflits et ressources naturelles en Afrique*. Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/africarenewal/ft/magazine/january-2007/conflits-et-ressources-naturelles>

28 *Un conflit aux origines anciennes : 40 ans d'affrontements*. Disponible à l'adresse : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/conflit-grands-lacs/conflit-origines-anciennes.shtml>

29 *Le conflit rwandais*. Disponible à l'adresse : http://www.olny.nl/RWANDA/Histoire_History/C_Nkurunziza_Conflit_Rwandais.html

gouvernance pour les Tutsis, laissant les activités subalternes aux Hutus et à la petite composante des artisans Twas. En 1931, l'administration belge met en place une carte d'identité ethnique indiquant à quel groupe appartient le citoyen qui mènera en 1959 à une discrimination des Hutus par les Tutsis favorisés par leur prétendue origine extérieure.

Plus tard, lors de l'indépendance, on constate un renversement d'alliance, notamment pour des intérêts personnels de chaque pouvoir. Le gouvernement s'appuie alors sur les Hutus, plus nombreux. En effet, en 1959, les Hutus forment leur propre parti politique, le Parmehutu. Ce dernier promeut le peuple Hutu et poursuit les Tutsis, les massacre, les assassine, incendie leurs maisons engendrant ainsi un départ massif de Tutsis dans les pays limitrophes tels que l'Ouganda, le Burundi et le Congo-Kinshasa. A chaque tentative de retour ils sont repoussés aux frontières, en même temps que ceux restés au pays se font massacrer. Le premier massacre conséquent a lieu en décembre 1963. Entre 8'000 et 12'000 hommes, femmes et enfants sont tués. En 1964, on parle déjà de génocide³⁰. En 1972, les burundais abritant un bon nombre de Hutus procèdent à un massacre de masse grâce à l'armée locale constituée principalement de Tutsis. On y dénombre quelque 200'000 morts, événement qui ne manque pas d'impressionner les Hutus rwandais. Par la suite et par

affaiblissement du pouvoir du président Grégoire Kayibanda, en 1973 on tente de renforcer et réactiver l'unité politique rwandaise, sous la menace tutsie. Les élèves et les professeurs tutsis sont exclus des collèges rwandais, des massacres ont lieu dans les établissements scolaires et s'ensuit une nouvelle vague d'exil des Tutsis, permettant à Juvénal Habyarimana de prendre le pouvoir en 1973. Après un coup d'Etat, il tente de jouer la carte de l'apaisement auprès des capitales européennes. Cependant en 1980, les assassinats de Tutsis subsistent encore et restent impunis, révélant un certain passe-droit dans les mentalités locales.

Le 6 avril 1994, l'avion transportant à la fois les présidents rwandais, Juvénal Habyarimana et burundais, Cyprien Ntaryamira, est abattu et ne laisse aucun survivant. L'enquête internationale n'a véritablement pu définir qui en était l'auteur. L'hypothèse la plus pertinente conduirait à dire qu'il s'agissait du Hutu Power, du FPR (Front Patriotique Rwandais) ou éventuellement des soutiens internationaux. Ce n'est qu'en janvier 2012 que l'on disculpera le FPR. Le 6 avril 1994, le génocide débute suite à cet attentat dont le slogan était "Abattez les grands arbres". Plusieurs dirigeants de partis d'opposition et plusieurs responsables gouvernementaux sont assassinés par la garde présidentielle. Les casques bleus font également partie des victimes. On évacue les ressortissants français, belges et ita-

30 VUILLEMIN, Denis-Gilles, 1964. *Les massacres du Ruanda sont la manifestation d'une haine raciale sérieusement entretenue: Le monde, 4 février 1964*. Disponible à l'adresse : <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Vuillemin.pdf>

liens grâce à de nombreuses opérations telles qu'Amayllis*, ou la Silver Back* et les Américains se réfugient au Burundi. Dans les esprits, on retient le 17 juillet 1994 comme date de fin du génocide. C'est également la date à laquelle le FPR contrôle l'essentiel du pays. A ce moment-là, 800'000 Tutsis et Hutus ont été massacrés. Un million de rwandais se réfugient au Zaïre, comptant parmi eux les exécutants hutus mais cette frontière est contrôlée par l'Opération Turquoise* (armée française)³¹ qui les laisse alors passer avec leur armement. En quelque sorte, on repousse le problème de l'autre côté de la frontière. Le drame touche alors cette population qui a pu être contrainte de participer activement au génocide et qui est prise à partie entre le FPR et les milices responsables du génocide qui prennent la direction des camps de réfugiés.

Ce n'est que le 18 juillet que l'on déclare un cessez-le-feu et Pasteur Bizimungu, un Hutu de la FPR devient chef d'Etat. Paul Kagamé, commandant de l'armée du FPR devient vice-président. Le Rwanda, ayant toujours exprimé sa volonté de juger les auteurs du génocide (mais dont l'appareil judiciaire a totalement été détruit), demande l'aide de la communauté internationale pour remettre en place un système judiciaire. L'ONU crée alors le Tribunal Pénal

International pour le Rwanda (TPIR)*, mais ce dernier estimant qu'il ne correspond pas à leur attente sera le seul à voter contre sa création. En réalité, cette cour pénale internationale, créée le 1er juillet 2002 est compétente pour tous crimes commis après sa création et, par conséquent, n'est pas valable pour juger les bourreaux du génocide bien que les trois quart du gouvernement intérimaire aient été arrêtés et que plusieurs ministres de ce gouvernement aient été reconnus coupables de participation au génocide ou sont en cours de jugement. En juillet 2011, certains ex-responsables militaires sont également reconnus coupables de génocide. De gros efforts ont donc été mis en place pour rendre justice aux rwandais, notamment en terme de politique. De nombreuses ONG* participent à cette reconstruction, notamment pour former des personnes compétentes dans ce domaine car la plupart avaient fui ou refusaient de défendre les accusés ou les parties civiles. Au vu du très grand nombre des auteurs de ce massacre, il a été question d'un travail de longue haleine. En 1998, on estime qu'il aurait fallu deux cents ans pour juger seulement ceux qui étaient en prison, suite à quoi les autorités se sont penchées sur la Gacaca, nom rwandais pour le tribunal communautaire villageois qui se charge des auteurs secondaires, les principaux étant alors jugés par la justice nationale rwandaise³².

31 *L'opération Turquoise au Rwanda était offensive avant d'être humanitaire*. Disponible à l'adresse : <http://www.france24.com/fr/20140407-france-operation-turquoise-rwanda-offensive-humanitaire-guillaume-ancel-video-kagame-balladur/>

32 *Rwanda: aux origines du génocide*. Disponible à l'adresse : <http://www.rfi.fr/afrique/20140406-rwanda-origines-genocide-habyarimana-kagame-tutsis-hutus-france/>



Enfant dans une mine de diamants en Sierra Leone, 1997, photo: Jan Dago

3.3 CONFLITS ET RESSOURCES NATURELLES

S'ajoutant à la problématique des conflits armés liés aux ethnies, un autre facteur considérable rentre en compte, celui lié aux ressources naturelles. En Afrique, comme sur beaucoup d'autres continents, les ressources naturelles sont effectivement très abondantes. De par sa vaste étendue soit 30'221'532 km², elle regorge de multiples ressources en divers endroits, bien que ces dernières ne permettent ni de subvenir à sa pauvreté ou même de recouvrir la dette africaine. Au contraire, elle est à la racine de gros conflits et de pertes humaines considérables. Parmi ces ressources, les plus courantes sont le pétrole, le gaz naturel, le charbon, l'uranium, le cobalt, les pierres précieuses, l'or, le zinc et le coltan. Elles sont comme on peut s'en douter, majoritairement exploitées par les grandes multinationales. Certaines des puissances qui exploitent ces matières premières n'hésitent pas à acheter des terres agricoles, qui sont certes de petites surfaces pour ces grands Etats, mais qui portent un fort préjudice aux populations locales qui souffrent de malnutrition et de famines régulières. On peut presque parler de recolonisation de par l'ampleur de cette exploitation.

Le cas des diamants, que l'on nomme communément les "diamants du sang" est probablement l'exemple le plus notable du lien entre

une ressource naturelle et un conflit en Afrique. L'Angola, le Nord de la côte d'Ivoire (la ville de Seguela les exporte vers le Mali et le Ghana contre des armes), le Congo, la Sierra Leone (Kono), le Libéria et la République Démocratique du Congo (à l'est, à Mbuji-Mayi) sont les principaux concernés par ce marché. Dans des pays tels que le Niger, le delta du sud du Nigeria, le sud du Tchad, le Soudan et une portion de l'Angola, ce sont plutôt les sources pétrolières qui prolifèrent. L'or se répartissant principalement entre le Burkina Faso et la République Démocratique du Congo. Au Libéria on trouve un autre type de ressource: le bois et le fer. Le premier servait, tout comme les diamants, à financer les belligérants lors de la guerre civile au Libéria.

Une autre ressource, bien moins connue du grand public alors qu'il se trouve dans la poche de la majeure partie de la population mondiale, est le colombite-tantalite, plus connu sous l'appellation de coltan présent dans les téléphones portables³³. Cette ressource se trouve en quantité que l'on peut qualifier de "commerciale" en Afrique centrale, et très particulièrement en République Démocratique du Congo. On trouve en effet 60 à 80% des réserves mondiales dans la région du Kivu, à l'est du pays. Il est important pour la production du tantale et du niobium, prisés eux pour leur résistance à la corrosion. On l'utilise dans la fabrication des condensa-

³³ *Le coltan, métal sanglant dans nos téléphones*. Disponible à l'adresse : <http://www.consoglobe.com/coltan-metal-sanglant-dans-telephones-cg>

teurs pour les équipements technologiques, mais aussi dans l'aéronautique pour la fabrication des réacteurs. Il est utilisé quasiment partout le monde, soit dans les téléphones mobiles, dans les voitures électriques, les appareils électroniques de tous genres, mais également dans les équipements optiques et médicaux. De plus, avec la demande toujours plus élevée en termes d'équipement technologique, la demande en coltan ne va cesser de s'accroître. Malheureusement, aucun matériau de substitution n'a pour l'heure été trouvé. Il a également une forte capacité à émettre des signaux électriques et peut être un excellent conducteur même dans des

conditions de températures extrêmes. Cette dernière particularité est "idéale" pour les contrôles intelligents des bombes guidées: on parle de "matériau stratégique". Il n'existe actuellement aucun moyen de tracer ou de fournir une empreinte dite "géo-empreinte" comme dans le cas des diamants, ce qui rend le contrôle de la contrebande très difficile. En bref, ce matériau est très prisé dans les pays développés.

A partir du coltan, on peut préparer un autre matériau, le tentale et qui est très prisé dans les pays développés une étude démontrerait d'ailleurs que le secteur de l'électronique monopoli-



Du sang dans nos portables, photo: Marcus Bleasdale

serait 60 à 80% du marché du tentale. Le coltan serait au coeur des conflits en République démocratique du Congo, l'un des plus meurtriers depuis la Seconde Guerre Mondiale avec plus de 5 millions de morts. Une quantité conséquente de ce minerai aurait en effet été extraite illégalement et transportée en contrebande avec l'accord d'entrepreneurs occidentaux et en partenariat avec les armées étatiques. Ces exploitations minières illégales favorisent le maintien d'armées étrangères au Kivu et mettent en péril l'écosystème de toute une région. Donc d'une certaine manière, nous sommes acteurs de ces conflits.

3.4 TRAFICS DE DROGUE ET D'ARMES

La majorité des conflits actuels en Afrique se mènent à l'aide d'armes légères et de petits calibres; elles sont facilement transportables, passent sans difficulté les frontières ou encore peuvent être utilisées pendant plusieurs décennies si elles sont bien entretenues. La prolifération de ces armes prolonge les situations de conflits, permet de prendre pour cible des civils et d'augmenter la violence armée. La culture de la violence qui en résulte amène l'insécurité qui se répercute sur les enfants. Dans les conflits



Machettes confisquées au Rwanda lors du génocide, photo: Jan Grarup



Enfant au Darfour Nord, photo: Albert Gonzalez Farran

armés actuels, les attaques à main armée sont très répandues alors qu'auparavant on utilisait des armes classiques massives. Ce changement provoque des crimes de plus en plus violents et mortels car ces armes sont facilement disponibles, simples à fabriquer, à des prix abordables et maniables par tous.

L'apparition d'armes légères a amené la possibilité que des enfants puissent les utiliser sans aucune difficulté. De fait, elles ont grandement contribué au recrutement d'enfants dans des forces ou groupes armés³⁴. L'enfant peut alors devenir "soldat" car il est en mesure manier ces armes, même sans avoir suivi de formation. Une arme c'est le pouvoir, elle donne un statut particulier. Elle permet aux enfants de tuer avec une certaine distance si l'on compare avec un corps à corps par exemple. C'est peut-être cette distance qui joue un rôle fondamental pour les enfants soldats. Ils se croient dans un jeu, se prennent pour des héros de films d'action américain. Si ces armes n'étaient pas disponibles et qu'ils devaient utiliser un couteau ou une machette, ces enfants perdraient probablement tout atout aux yeux de leurs chefs. Ils seraient en effet trop faibles physiquement pour être des tueurs efficaces.

Comment faire pour empêcher cette utilisation néfaste? Il existe une Résolution 1379 du

Conseil de sécurité de l'ONU sur les armes légères et les petits calibres³⁵ qui demande que les États membres se "déclarent prêt à envisager de prendre des dispositions, conformément à la Charte des Nations Unies*", pour régler la question des liens qui existent entre les conflits armés et le terrorisme, la contrebande de minéraux précieux, le trafic des armes légères et d'autres activités criminelles, qui sont susceptibles de prolonger ces conflits ou d'en aggraver les conséquences pour les populations civiles, enfants compris". Il existe également des contrôles multilatéraux de la part des différents états qui traitent du transfert d'armes légères qui ont eu des effets positifs sur la vie des enfants. Il est nécessaire de pouvoir contrôler l'usage de ces armes par des lois et des contrôles de permis de port d'arme dans tous les pays afin d'éviter cette menace pour tous les civils et principalement les enfants. Malheureusement cela est très difficile, principalement à cause du fait que le trafic d'armes rapporte énormément d'argent aux pays qui le pratiquent, deuxième plus gros trafic mondial après celui de la drogue.

34 BIT, 2010. *Les enfants et les conflits armés*. Disponible à l'adresse : http://www.ibcr.org/editor/assets/thematic_report/5/IBCR_int_FR_low.pdf

35 ONU, 2001. *Conseil de sécurité*. Disponible à l'adresse : <http://www.poa-iss.org/CASAUplod/ELibrary/SCR%201379%20Fr.pdf>



3.5 CONFLITS ET SITUATION ACTUELLE EN AFRIQUE CENTRALE

Les nombreux conflits qui font encore rage en Afrique sont intimement liés à l'Histoire, comme nous avons pu le voir précédemment. Il s'agit d'un sujet complexe mais un élément de réponse est le fait que les frontières ne sont pas clairement définies et relativement perméables. Un nombre de trafic en tout genre s'y déroule et notamment le trafic d'enfants et de grands mouvement de population. Il arrive que certains enfants quittent le pays où ils ont servis en tant qu'enfants soldats et fuient vers un pays voisin. Cependant, rien ne leur garanti le fait qu'ils n'y seront pas réengagés dans les rangs d'autre groupes armés. C'est l'une des raisons qui ne permet pas d'avoir des chiffres exacts sur le nombre d'enfants soldats, en plus du fait que certaines régions ne sont pas accessibles pour les différentes ONG. Nous nous pencherons brièvement sur certains pays d'Afrique Centrale, puis plus précisément sur la République Démocratique du Congo puisqu'il s'agit du pays que nous avons choisi d'investiguer pour notre travail pratique.

Nous baserons nos chiffres sur un rapport de l'ONU³⁶ daté du 15 mai 2014, qui confirme que plusieurs conflits relativement violents et non maîtrisables subsistent dans le monde et dans lesquels sont impliqués de nombreux en-

fants. Parmi les pays concernés par ce rapport, on trouve des pays d'Asie, d'Amérique latine, du Moyen Orient, mais un bon nombre des États listés appartiennent à l'Afrique, et surtout à l'Afrique centrale. On y trouve la République Centrafricaine, le Tchad, la République Démocratique du Congo, le Soudan du sud et quelques autres encore que nous ne mentionnerons pas ici.

En République Centrafricaine, on trouve deux principaux groupes armés qui s'affrontent pour des raisons principalement politiques et religieuses, les Séléka* et les anti-Balaka*. Des affrontements qui se sont accentués après la chute du pouvoir présidentiel dont sont responsables les Séléka. Des meurtres, des viols, des actes de torture, des pillages de village, autant d'actes de barbarie pour régner en maître et qui n'ont fait qu'augmenter les tensions entre les deux coalitions. Des tensions qui sont parfois également d'origine religieuse puisqu'il s'agit de communautés chrétiennes et musulmanes. Il a été constaté que les deux parties ont systématiquement recrutés, engagés et utilisés des enfants.

Au Tchad, bien que ce pays n'ait pas de frontière directe avec la RDC*, il nous semblait opportun de le lier à ce chapitre, même brièvement car il est au coeur des conflits les plus sanglants. Au nord de la RDC, à côté du Soudan et de la Centrafrique, il constitue un pays dont la sécurité

36 ONU, 2014. *Assemblée générale: Conseil de sécurité*. Disponible à l'adresse : http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/2014/339

ne semble pas très stable. Dans ce pays, ce sont les forces armées, c'est à dire l'Armée nationale tchadienne qui a recruté et engagé des enfants. Il semble pourtant que de nombreux efforts, en partenariat avec la Mission Internationale de Soutien au Mali sous conduite africaine (MISM A)*, soient fournis. L'un des points vise à mettre en place un service de protection à l'enfance et le contrôle systématique de l'identité et de l'âge des jeunes engagés dans les rangs des groupes armés. Une formation sur la protection de l'enfance est alors donnée à l'armée et un décret présidentiel stipule qu'il est formellement interdit d'engager des jeunes de moins de 18 ans dans les groupes ou forces armées. Le fait qu'aucun mineur n'ait dès lors été recensé dans les rangs ne signifie pas pour autant qu'il n'y en ait plus. Certains ont effectivement pu être engagés alors qu'ils étaient encore mineurs et avoir 18 ans révolus au moment du contrôle. L'enregistrement gratuit des naissances et les vérifications d'âge permettent à la fois de palier à cette problématique et que les coupables répondent de leur crime.

Ce travail de recensement est rendu difficile par les risques de conflits dans les pays voisins. Les frontières étant mal définies et peu contrôlées, notamment du côté de la République Centrafricaine, des populations entières peuvent migrer en fonction du risque de conflit. La Séléka a profité de cet état de fait pour recruter des enfants tchadiens. On compte également de nombreux

réfugiés ayant migré du Darfour et dont certains âgés de 8 à 14 ans ont été tués en sautant sur des engins explosifs du côté d'Amboukoun (Tissi).

Au Soudan du Sud, on rencontre une difficulté récurrente, les frontières ne sont pas réellement délimitées et c'est, en plus de la volonté d'indépendance de ce pays, une source considérable de conflits. Ces deux facteurs sont accentués par le fait que le nord du pays est majoritairement musulman et le sud plutôt chrétien et animiste. Suite au conflit dû à l'indépendance (1955-1972), une première pseudo-autonomie fût accordée au Sud suivie d'une deuxième guerre civile en 1983 et bien évidemment, de nombreux enfants ont périés dans les combats ou du moins y ont pris part. Les Nations Unies, ont dès lors mis en place un plan pour le contrôle des casernes, comme c'est le cas en RDC³⁷ et au Tchad, mais en décembre 2013 ce projet a sombré le jour où des factions de l'APLS* alliées au Gouvernement sont entrés en guerre contre l'ancien Vice Président Riek Machar Teny. Des milliers d'enfants ont été mobilisés par des membres de l'ethnie Huer alliés aux forces d'opposition, l'Armée Blanche*. Des milliers d'entre eux ont été tués, mutilés, violés ou encore déplacés et la plupart y ont également perdu leur famille. Les établissements publics ont encore une fois été saccagés, pillés, incendiés, réquisitionnés, aggravant alors la crise humanitaire.

37 NGONDZI, Jonas Rémy, 2013. *Enfants-soldats, conflits armés, liens familiaux: Quels enjeux de prise en charge dans le cadre du processus de DDR? Approche comparative entre les deux Congo*. Disponible à l'adresse : <http://hal.archives-ouvertes.fr/tel-00958088/>

Le tableau qui suit rend compte du nombre d'enfants qui ont été engagés, violés, torturés et surtout à quel groupe armés ils ont appartenu. Il permet de se rendre compte de l'état actuel des

choses dans trois pays africains ainsi que dans un groupe armé très connu, la "Lord Resistance Army" dont nous parlerons par la suite plus en détail.

	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO												REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE		SOUDAN DU SUD	
	FARDC	M23	Groupes Mai-Mai	Nyatura	FDLR	Raïa Mutomboki	FPC/AP	FRPI	APCLS	Union des patriotes pour la paix	Nduma Defence For Congo-Cleka	Autres	Ex-Séléka	Anti-Balaka	/	
Enfants qui ont été ou sont associés aux ensembles armés	/	38	297	338	47	37	24	22	18	16	15	58	Estimés à plusieurs milliers		/	/
Enfants recrutés	127 filles et 783 garçons (609 Congolais, 28 Rwandais, 5 Ougandais, 268 dont la nationalité n'a pas pu être déterminée)												17 filles et 171 garçons		162 garçons	4 garçons
Enfants enlevés	70 filles et 77 garçons												/		250	/
Enfants sortis des forces ou groupes armés	123	83	635	354	140	/					368	/		177		
Enfants ré-enrôlés	/												41	5	/	/
Enfants assassinés	68												27		63	2 filles
Enfants mutilés ou blessés	/												115		83	65
Enfants victimes de violences sexuelles	209 filles												20 filles	/	7 filles	/
Enfants arrêtés et détenus	136												/		/	/
Ex-enfants soldats assistés (par une organisation)	738 filles et 4'083 garçons												/		/	/
Attaques sur des écoles	95												36	/	26	/
Attaques sur des hôpitaux	42												5	/	26	/
Refus (ou incidents) à l'accès humanitaire	109												22	2	24	/

Chiffres de l'année 2013, établis par l'ONU

3.6 LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

L'Afrique de l'Ouest était la zone dans laquelle le nombre de recrutement d'enfants soldats était le plus élevé du monde en 2006³⁸. Depuis, c'est les zones centrales et de l'Est qui sont plus particulièrement concernées par ce problème. En date du 24 février 2013, la situation du pays indique que les affrontements entre les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC)* et le Mouvement du 23 mars (M23) se sont poursuivis jusqu'à la défaite de ces derniers en novembre de la même année. Les Forces démocratiques alliées, elles, ont repris leurs attaques contre les FARDC et la population civile dans la région du Nord-Kivu. La FARDC, aidée par la MONUSCO* (la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en RDC), est entrée en riposte au début 2014. Dans la région de Katanga par contre, la sécurité est au plus bas, et s'est largement détériorée fin 2013 en raison des attaques continuelles dans les villages, orchestrées par le groupe Maï-Maï Kata Katanga.

L'ONU indique que 910 mineurs, soit 783 garçons et 127 filles avaient été récemment recrutés et utilisés par les groupes armés. Parmi tous ces enfants, il a été établi qu'il y avait 609 Congolais, 28 Rwandais, 5 Ougandais et 268 autres enfants dont la nationalité n'avait pas pu être déterminée. Près de la moitié d'entre eux avaient été

utilisés comme combattants, les autres comme porteurs, messagers, cuisiniers, informateurs ou diverses tâches mineures. La plupart des filles ont été utilisées à des fins sexuelles. Plusieurs groupes armés ayant utilisés des enfants sont actifs en République Démocratique du Congo. La liste ci-dessous fournit leurs noms ainsi que le nombre d'enfants qui ont pu être recensés dans leurs rangs:

- Différents groupes Maï-Maï* (297 enfants)
- Groupe Nyatura* (338 enfants)
- FDLR* (47 enfants)
- M23* (38 enfants)
- Groupe Raïa Mutomboki* (37 enfants)
- FPC/AP* (24 enfants)
- FRPI* (22 enfants)
- APCLS* (18 enfants)
- UPC* (16 enfants)
- Groupe Nduma Defence for Congo/Cheka (15 enfants)
- Autres groupes armés (58 enfants)

Un total de presque un millier de jeunes auxquels on a ôté tout espoir d'une vie meilleure et à qui on a arraché toute possibilité de rêver à un futur favorable. En 2013, l'ONU a néanmoins réussi à faire sortir 113 enfants des rangs des FARDC. Il apparaît que 79 d'entre eux se trouvaient alors dans des camps d'entraînement. Malgré un chiffre légèrement en baisse en 2013, 68 enfants ont été tués et 96 blessés, contre

38 SAVE THE CHILDREN, 2006. *Appel à l'action: Travailler avec les enfants soldats en Afrique de l'Ouest*. Disponible à l'adresse : <http://resourcecentre.savethechildren.se/sites/default/files/documents/1615.pdf>

154 tués et 113 blessés en 2012. Ces victimes ont été attribuées principalement à des groupes Maï-Maï. En septembre 2013, 11 enfants ont été victimes des groupes Maï-Maï Kata-Katanga* lors d'une attaque de village, sept d'entre eux ont péri. Deux fillettes de 4 ans ont quant à elles été enfermées dans une case et brûlées vives et d'autres enfants sont tombés sous le coup de diverses armes. 24 enfants ont été victimes du M23 lors des affrontements avec les FARDC.

Les Forces démocratiques alliées ont également fait 11 victimes dont une fillette de 2 mois dans la région de Beni. Lors d'un affrontement entre les FARDC et les groupes armés, ce sont 36 enfants qui sont morts. Le 23 juillet 2013, 7 enfants ont été exécutés lors de tirs de roquettes qui s'échangeaient entre la FARDC et le M23 dans la région Nord-Kivu. S'ajoute à tout cela de nombreux cas de violences sexuelles. En période de conflit, l'ONU a recensé 209 cas dont certaines victimes ne dépassaient pas l'âge de 4 ans. Encore une fois, les groupes Maï-Maï et la FARDC sont les principaux concernés. On leur attribue respectivement 91 et 43 affaires de viol. Cinquante-neuf jeunes filles ont également été victimes du groupe Maï-Maï Simba "Morgan"*.

Encore une fois, l'impunité dont jouissent ces criminels reste l'un des sujets de préoccupation des organisations. Sur un total de 209 auteurs de violences sexuelles qui ont pu être identifiés, 66 ont pu être arrêtés, mais seuls 36 ont été condamnés. A l'heure actuelle, ce sont 39 soldats

et 7 officiers supérieurs des FARDC qui comparaissent devant la cour martiale du Nord-Kivu pour des faits de viols à grande échelle et autres atteintes aux droits de l'Homme perpétrés dans la région Sud-Kivu à la fin 2012.

Les bâtiments publics sont la cible première des attaques. L'ONU a en effet recensé 95 attaques contre des établissements scolaires. Dans le Nord-Kivu, on attribue 21 pillages d'écoles aux Forces démocratiques alliées et c'est à ce groupe armé que l'on attribue le plus grand nombre d'attaques contre des écoles. Ils sont suivis de près par les FRPI qui ont pillé et saccagé une dizaine d'établissements dans le district de l'Ituri. On attribue également un grand nombre d'attaques aux FARDC, aux groupes Maï-Maï, dont l'APCLS, le groupe Yakutumba* et le groupe LaFontaine*, aux FDLR, au groupe Raïa Mutomoki, au groupe Nyatura et aussi au M23. Certaines de ces écoles ont été utilisées à des fins militaires. Treize d'entre elles ont été utilisées par les FARDC. D'autres établissements publics, comme les hôpitaux sont également victimes de nombreuses attaques. 42 attaques ont été recensées et certaines s'accompagnant également de pillage de matériel sanitaire, amputant les soins qui devaient profiter à environ 5000 enfants dans la région Nord-Kivu et la province Orientale. Selon le recensement fait par l'ONU, on attribue l'attaque de 17 hôpitaux aux Forces démocratiques alliées, 9 pour les FARDC, 3 pour le FRPI et 2 pour le M23. Ces attaques ne devant également pas demeurer impunies,



Un membre de la mission de l'ONU à Chanzu (RDC), 5 novembre 2013, photo: Junior Kannah

l'ONU a alors encouragé les FARDC à prendre des sanctions disciplinaires à l'encontre des soldats ayant commis ce genre d'actes.

En temps de conflit, on dénombre également un grand nombre d'enlèvements. En 2013, 147 enfants ont disparus (70 filles et 77 garçons). La plupart d'entre eux ont été recrutés en tant que combattants, soumis à de l'esclavage sexuel ou forcés de travailler dans des mines contrôlées par des groupes armés. Un grand nombre de ces enlèvements ont été commis dans la pro-

vince Orientale (79) et au Nord-Kivu (77). A nouveau, les groupes armés les plus connus pour ce genre de pratiques, sont les groupes Mai-Mai et plus particulièrement les groupes Mai-Mai Simba "Morgan" qui a enlevé pas moins de 39 enfants (27 filles et 12 garçons) qui ont été principalement utilisés en tant qu'esclaves sexuels. Les Forces démocratiques alliées auraient enlevé 12 filles et 6 garçons, les FRPI, 3 filles et 19 garçons. Les FARDC auraient eux enlevés 9 filles et 1 garçon, le plus jeune n'ayant que 6 ans. Les soldats de ce groupe armé auraient par ailleurs

été impliqués à la fois dans des affaires d'enlèvements et de viols commis sur neuf filles dans la région du Nord-Kivu.

S'ajoute à tout cela que le travail des Organisations en charge de la surveillance et de la protection des mineurs est mis en difficulté par de nombreuses attaques commises à leur encontre. L'ONU a en effet relevé pas moins de 109 incidents de sécurité concernant l'acheminement de matériel humanitaire dont 104 dans la région du Kivu. Parmi les responsables de ces attaques, on compte le groupe Raïa Mutomboki (16 incidents), les FARDC (14 incidents), le M23 (4 incidents), la Police nationale congolaise (4 incidents), mais également des groupes Maï-Maï et des groupes qui demeurent non identifiés. Dans une quarantaine de cas, les soldats des FARDC (12 cas) et les groupes armés (27 cas) auraient commis ces voies de fait sur du personnel de l'aide humanitaire en service.

Heureusement, les efforts fournis par les diverses organisations connaissent tout de même quelques résultats favorables, dans le sens où en 2013, 1722 enfants (210 filles et 1512 garçons) ont quitté les rangs des forces et des groupes armés. Soit parce qu'ils se sont enfuis, soit parce qu'ils ont été libérés. A nouveau, la plupart d'entre eux appartenaient aux groupes Maï-Maï (635 enfants), au groupe Nyatura (354 enfants), au FDLR (140 enfants), à l'armée du Seigneur, la LRA* (19 enfants alors que l'ancien secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-Moon es-

time que la LRA a enlevé entre 60000 à 100000 enfants ces vingt-cinq dernières années), au M23 (83 enfants), et au FARDC (10 enfants). L'ONU a également prit en charge plus de 96 enfants qui appartenaient au M23 et qui avaient fuit en Ouganda. L'UNICEF est également venu en aide, sur la globalité de l'année 2013, à plus de 4804 enfants (738 filles et 4083 garçons) qui appartenaient aux forces et groupes armés présents en République Démocratique du Congo.

Tous ces groupes armés étant étroitement liés et les frontières étant extrêmement poreuses, on ne peut que faire un lien étroit entre la République Démocratique du Congo, le Rwanda, l'Ouganda, le Soudan du sud et la république Centrafricaine. L'un des acteurs principaux d'enlèvements d'enfants en temps de conflit est Joseph Kony, chef de la Lord Resistance Army (LRA).

3.7 L'ARMÉE DE RÉSISTANCE DU SEIGNEUR

Il s'agit d'un mouvement formé en 1988, deux ans après le début de la guerre civile en Ouganda. Il se présente comme "chrétien" et est entré en rébellion contre le gouvernement Ougandais. A la tête de ce mouvement, on trouve Joseph Kony, également appelé le "Messie Sanglant". Son but principal était de renverser le président ougandais, Yoweri Museveni et installer un système théocratique fondé sur les principes de la Bible et des Dix Commandements*. A l'heure actuelle, cette organisation est placée en pre-

mière place sur la liste officielle des organisations considérées comme terroristes par le Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique³⁹. Son groupe est par ailleurs accusé d'enlèvements d'enfants afin d'en faire des soldats (80% de la LRA est composée de jeunes de moins de 18 ans et dont la moitié seraient des jeunes filles), des esclaves (sexuels également), mais également auteur de multiples massacres de civils, de destructions, de pillages par des troupes d'enfants soldats. En 2006, après plus de 18 ans de combat dans le nord de l'Ouganda, le mouvement est repoussé hors des frontières. Dès lors, ses membres s'en prennent aux populations de la République Centrafricaine, du Soudan du Sud et de la République Démocratique du Congo où un massacre de 321 civils dans la région de Makombo a d'ailleurs été commis à la mi-décembre 2009.

Joseph Kony est visé par un mandat d'arrêt de la Cour Pénale Internationale (CPI) pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, délivré en 2005⁴⁰. En juin de l'année suivante, INTERPOL* publie des notices le concernant⁴¹ ainsi que quatre autres membres soupçonnés de s'être livrés à des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. En mai 2014, c'est L'ONU qui

publie un rapport⁴² effroyable le concernant et qui stipule que ce "chef spirituel sanglant" serait responsable de la mort de plus de 100'000 personnes en Afrique centrale au cours de ces vingt-cinq dernières années. 2,5 millions de personnes auraient fuit suite aux violences qui lui sont attribuées. En mai 2005, un rapport de l'UNICEF⁴³ stipule également que plus de 40000 enfants seraient contraints de quitter chaque nuit leur village pour aller dormir dans les rues au nord de l'Ouganda, la menace d'enlèvements et d'attaques étant bien trop élevée.

On dénombre également un grand nombre d'attaques de la part de la LRA à l'encontre des organisations humanitaires notamment contre celles en charge du déminage au Soudan du Sud. Le chaos qui règne en Centrafrique laisse présager un enracinement de cette armée au sud du pays. Depuis 2010, le gouvernement américain sous l'égide de Barack Obama envoie une troupe d'une centaine de conseillers militaires en Ouganda, en République Démocratique du Congo, en Centrafrique et au Soudan du Sud afin d'aider les forces régionales dans la lutte contre la LRA, leur objectif étant de capturer leur chef⁴⁴. Deux ans plus tard, en 2012, l'Union africaine* a quant à elle décidé de déployer une

39 *Kony 2012*, Disponible à l'adresse : http://www.youtube.com/watch?v=Y4MnpzG5Sqc&feature=youtube_gdata_player

40 ICC, 2014. *Situation en Ouganda*. Disponible à l'adresse : <http://www.icc-cpi.int/iccdocs/PIDS/publications/KonyEtAlIFRA.pdf>

41 *Wanted Joseph Kony*. Disponible à l'adresse : <http://www.interpol.int/notice/search/wanted/2006-26320>

42 ONU, 13 novembre 2014. *Conseil de sécurité*. Disponible à l'adresse : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2014/812&Lang=F

43 UNICEF, 2005. *The Disarmament demobilisation and reintegration of children associated with the fighting forces*. Disponible à l'adresse : http://www.unicef.org/wcaro/WCARO_SL_Pub_LesLearntChildSoldiers.pdf

force multinationale de plus de 5000 hommes composée à la fois d'Ougandais, de Soudanais du Sud, de Congolais et de Centrafricains mais ce "messie sanglant" reste introuvable, il est certainement caché au milieu des forêts et très bien entouré de ces partisans qui se dévouent corps et âme pour le protéger et le servir.

A ce jour, des attaques et des enlèvements causés par l'Armée du Seigneur continuent à être signalées. Mais cette dernière s'est scindée en de petites cellules plus petites et semblerait avoir changé de tactique, dû aux pressions militaires exercées par la Force régionale d'intervention mise en place par l'Union africaine. L'instabilité régnant en République Centrafricaine et au Soudan du Sud pourrait voir ressurgir des élans de violence de la part de la LRA. En 2013 encore, des attaques ont été menées dans la région nord-est de la RDC (préfecture de la Haute-Kotto et district d'Uélé). L'ONU a par ailleurs relevé le déplacement de 353000 personnes dont un grand nombre d'enfants dans les régions où opère la LRA⁴⁵. Pendant cette période, 4 garçons auraient encore été recrutés par la LRA en République Centrafricaine et en République Démocratique du Congo, même si ce chiffre reste bien plus bas que les années précédentes. Deux jeunes filles ont également été



Joseph Kony

tuées par des partisans de la LRA en RDC durant ce laps de temps. Le nombre d'enlèvements reste cependant stable, même si 65 cas ont été signalés dont 47 dans la région sud-est de la République Centrafricaine et 18 dans le district du Haut-Uélé. Les enfants enlevés ont été principalement impliqués dans des actions de pillage et de transport de bien pillés; dans la majeure partie des cas, ils ont été relâchés par la suite. En 2013 encore, une issue plus favorable pour un bon nombre d'entre eux a pu être fournie par l'UNICEF. En effet, 177 enfants ont été séparés de la LRA, dont 121 Congolais, 47 Centrafricains, 8 Ougandais et 1 Sud-Soudanais. Ils ont pu bénéficier d'une assistance médicale et psychologique pendant que l'UNICEF et ses partenaires étaient à la recherche de leurs familles.

44 *Joseph Kony: Barack Obama sends planes to Uganda as hunt for Lord's Resistance Army warlord intensifies.* Disponible à l'adresse: <http://www.independent.co.uk/news/world/africa/joseph-kony-barack-obama-sends-planes-to-uganda-as-hunt-for-lords-resistance-army-warlord-intensifies-9213016.html>

45 ONU, 15 mai 2014. *Assemblée générale: Conseil de sécurité.* Disponible à l'adresse : http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/2014/339





Photo: Patrick Robert

4

ENFANTS
SOLDATS EN
AFRIQUE

4.1 RECRUTEMENT

En termes de recrutement, il faut bien distinguer les différentes manières qui amènent des enfants à se retrouver dans des ensembles armés. Il peut s'agir d'un recrutement forcé (sous la violence et la menace), d'une conscription légale (même si l'enfant est âgé de moins de 18 ans) ou encore d'un engagement dit "volontaire" et motivé par un tiers⁴⁶ bien que le terme volontaire peut être sujet à discussion.

Le recrutement par les forces gouvernementales d'un pays existe, bien que la majorité des cas actuels se trouvent dans des groupes armés, des guérillas, etc... Beaucoup de jeunes sont enrôlés lors de rafles dans des villages, ou tout autre lieu de concentration d'enfants, mais également lorsqu'ils tentent de fuir par exemple sur des routes ou même dans la brousse. Par ailleurs, le déplacement de populations fuyant les zones de conflit rend les enfants plus vulnérables à un recrutement forcé. Les jeunes recrutés viennent souvent des classes les plus défavorisées de la population. Par exemple, les enfants des rues ont plus de risques de se faire enlever car il est peu probable que quelqu'un les réclame. Il existe certains cas dans lesquels un accord est conclu entre les chefs de village et les forces armées qui proposent un quota d'enfants à emmener afin d'éviter que le village soit pillé ou détruit. Les

emmenant de force, les groupes armés n'hésitent pas à violer les enfants, les torturer, les battre et même assassiner leur famille devant eux, voire de leur demander de le faire eux-mêmes dans le but de les soumettre et de les tester. Ces enfants sont obligés de tuer pour survivre et ce "rite" de passage leur porte préjudice le jour où ils retournent à la vie sociale ou qu'ils rentrent dans leur communauté car, dans bien des cas, le poids de la culpabilité est trop lourd à porter, et le risque de se faire rejeter bien réel.

"Lorsqu'ils sont venus dans mon village, ils ont demandé à mon grand frère s'il était prêt à rejoindre la milice. Il avait tout juste 17 ans et il a dit non ; ils lui ont tiré une balle dans la tête. Ensuite ils m'ont demandé si je voulais m'engager, alors qu'est-ce que je pouvais faire, je ne voulais pas mourir."

Ancien enfant soldat en République Démocratique du Congo, 13 ans ⁴⁷

Il existe également des cas où l'enrôlement est volontaire. En effet, certains rejoignent des ensembles armés volontairement lorsqu'ils pensent qu'ils n'ont plus d'autres choix, qu'ils errent dans la brousse sans pouvoir se nourrir correctement et qu'ils se voient chassés des villages qu'ils traversent parce que la communauté les voit d'ores et déjà comme des enfants soldats dangereux. D'autres pensent que rejoindre l'armée mettra fin à leur pauvreté et leur ouvrira

⁴⁶ *Enfant-Soldat: Humanium pour les Droits de l'Enfant*. Disponible à l'adresse : <http://www.humanium.org/fr/enfant-soldat/>

⁴⁷ *Témoignages d'enfants soldats*. Disponible à l'adresse : <http://www.amnesty.ch/fr/themes/autres/enfants-soldats/temoignage-portrait>



Enfants soldats, photo Stevie Mann

des portes pour le futur, comme grader dans l'armée, recevoir un salaire ou même accéder à l'éducation⁴⁸. Il est aussi probable que les enfants, dans un désir de vengeance, rejoignent des ensembles de leur propre gré à la suite de la mort violente de membres de leur famille ou de leur communauté commise par le camp adverse. Les aspects idéologiques, politiques ou écono-

miques peuvent donc être source d'enrôlement volontaire, de même que l'absence de structures comme l'éducation.

Dans certains cas, la distinction entre l'enrôlement forcé et l'engagement volontaire est peu claire. Cela peut être par exemple le cas lorsque la seule solution pour être protégé revient à in-

⁴⁸ *Les enfants soldats: une main d'oeuvre servile et peu coûteuse pour les belligérants.* Disponible à l'adresse : <http://lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=735>



Survivant Hutu, Rwanda, 1994, photo: James Nachtwey



Ali Kondo, 10 ans, ex-enfant soldat de la RUF, battu par son chef, photo: Franco Pagetti

corporer une armée qui fait office de structure protectrice. Les enfants se retrouvent donc face à un choix difficile: se battre pour survivre ou se voir priver de protection, voire de nourriture. C'est le cas par exemple d'Ishmael Beah* qui raconte dans son livre "Le chemin parcouru, mémoires d'un enfant soldat", que c'est après plusieurs mois de fuite en Sierra Leone qu'il a finalement dû prendre les armes aux côtés des forces gouvernementales de son "plein gré" afin de protéger le village dans lequel il se trouvait. Le terme "volontaire" peut donc être discuté en rapport aux véritables choix qui s'offrent à ces enfants. Si une alternative était plus intéressante que s'engager dans les forces ou les groupes armés, pourrait-on vraiment parler de volontariat? Le contexte économique et social doit donc être pris en compte afin de comprendre ce qui motive des enfants à s'engager. En clair: s'engager pour survivre ou mourir?

Il y a également un élément important à souligner en lien avec l'engagement volontaire. En effet, dans certains groupes sociaux africains il est coutumier de faire passer des rituels d'initiation aux enfants qui peuvent alors être âgés de 12 ans seulement. Suite à cette initiation, ils acquièrent le statut de guerrier et se doivent de protéger et de défendre leur famille et leur communauté. Se pose alors la question de savoir si l'engagement de ces enfants au sein d'ensembles armés est réellement perçu par la population comme étant moralement inacceptable. Cette perception différente de la place de l'enfant doit

être remise dans le contexte culturel et prise en considération. Certaines familles encouragent leurs enfants à s'engager dans les groupes armés afin que ces derniers puissent les protéger. Elles sacrifient alors leur vie de famille pour que la communauté puisse être en sécurité. Être enfant et devoir défendre ses propres parents est quelque chose de difficilement imaginable pour nous à cet âge, mais constitue malheureusement le quotidien de milliers de jeunes Africains.

4.2 TRAUMATISMES

Les enfants soldats subissent, pendant le temps de leur captivité (qu'il soit long ou très court), un certain nombre de traumatismes. Ils sont très généralement privés de nourriture, d'éducation, de soins médicaux et de l'affection de leurs proches. Leur condition de vie est inacceptable et laisse de graves séquelles qui persistent tout au long de leur vie. L'un des aspects très particulier des traumatismes de l'enfant soldat est que, comme nous l'avons déjà souligné, ils sont victimes mais également instigateurs de violence. Afin de comprendre à quelles sortes de traumatismes ils sont exposés, il est tout d'abord nécessaire de comprendre le terme lui-même.

Un traumatisme est un ensemble de lésions qui est provoqué par une blessure physique, le résultat d'un choc par exemple. Le mot traumatisme est un terme médical qui décrit donc le dommage physique d'une personne après un événement grave (coups, chute, recevoir une balle,

etc.). Les enfants soldats sont victimes de traumatismes suite à des blessures lors de conflits, de passages à tabac au sein de leur propre groupe, d'accidents dans la brousse et dans bien d'autres cas encore. Les blessures physiques, bien que très importantes et faisant partie des premières choses dont on s'occupe lorsque les enfants sont pris en charge par des organisations, sont plus ou moins faciles à déterminer et à soigner au mieux, en fonction des moyens à disposition. Cependant, le traumatisme physique n'est qu'une partie des blessures dont peuvent souffrir ces enfants, les traumatismes psychiques sont une part importante du problème des enfants soldats ainsi que de toute personne ayant été témoin d'une situation difficile.

Le traumatisme psychique ou psychotraumatisme est un ensemble de troubles provoqués par un événement dit traumatisant. Cet événement, vécu une seule fois ou à répétition, peut provoquer un stress post-traumatique lié à des changements chimiques cérébraux qui peuvent modifier le comportement d'autrui face à un futur stress⁴⁹. Les personnes subissant des traumatismes psychiques peuvent également subir des traumatismes physiques comme c'est le cas pour les abus sexuels, l'endoctrinement ou autre. Les enfants soldats peuvent donc vivre toute sorte de traumatismes avant, pendant et après leur passage dans une force ou un groupe armés. Ajoutons ici que les traumatismes décrits

ne sont pas que le fait des enfants soldats. Il est évident que toute personne témoin, victime ou acteur de violence peut subir des traumatismes. Si le traumatisme psychique est difficile à soigner, il est essentiel de le prendre en compte lors de la réinsertion des enfants. Faute de quoi, il est possible que ces troubles s'aggravent encore par la suite et ne permettent pas à l'enfant de récupérer à long terme. Les psychotraumatismes doivent être traités par des professionnels de la santé mais il semble évident que personne ne peut effacer ce qui est arrivé. Ces enfants doivent donc apprendre à vivre avec cette douleur afin de pouvoir avancer dans la vie de la meilleure manière possible.

Dans le développement psycho-affectif des enfants, on sait que les étapes d'apprentissages se font à des âges assez bien définis (par exemple la marche, l'acquisition du langage). La capacité d'empathie, c'est à dire la capacité à comprendre les émotions et les sensibilités d'autrui, de percevoir ce que l'autre ressent, s'acquiert vers 8- 10 ans. Auparavant l'enfant est plutôt centré sur lui-même et est incapable de percevoir ce type de sentiments. Il est évident que cette sensibilité, qui conduit aussi à la capacité de compassion ne s'acquiert qu'en fonction d'un environnement adéquat et sécurisé. Or comme on l'a vu, la plupart des enfants enrôlés ont justement cet âge et les maltraitances, ainsi que l'endoctrinement qu'ils subissent coupent toute possibilité d'ac-

⁴⁹ *Mémoire traumatique et victimologie*. Disponible à l'adresse : <http://memoiretraumatique.org/>

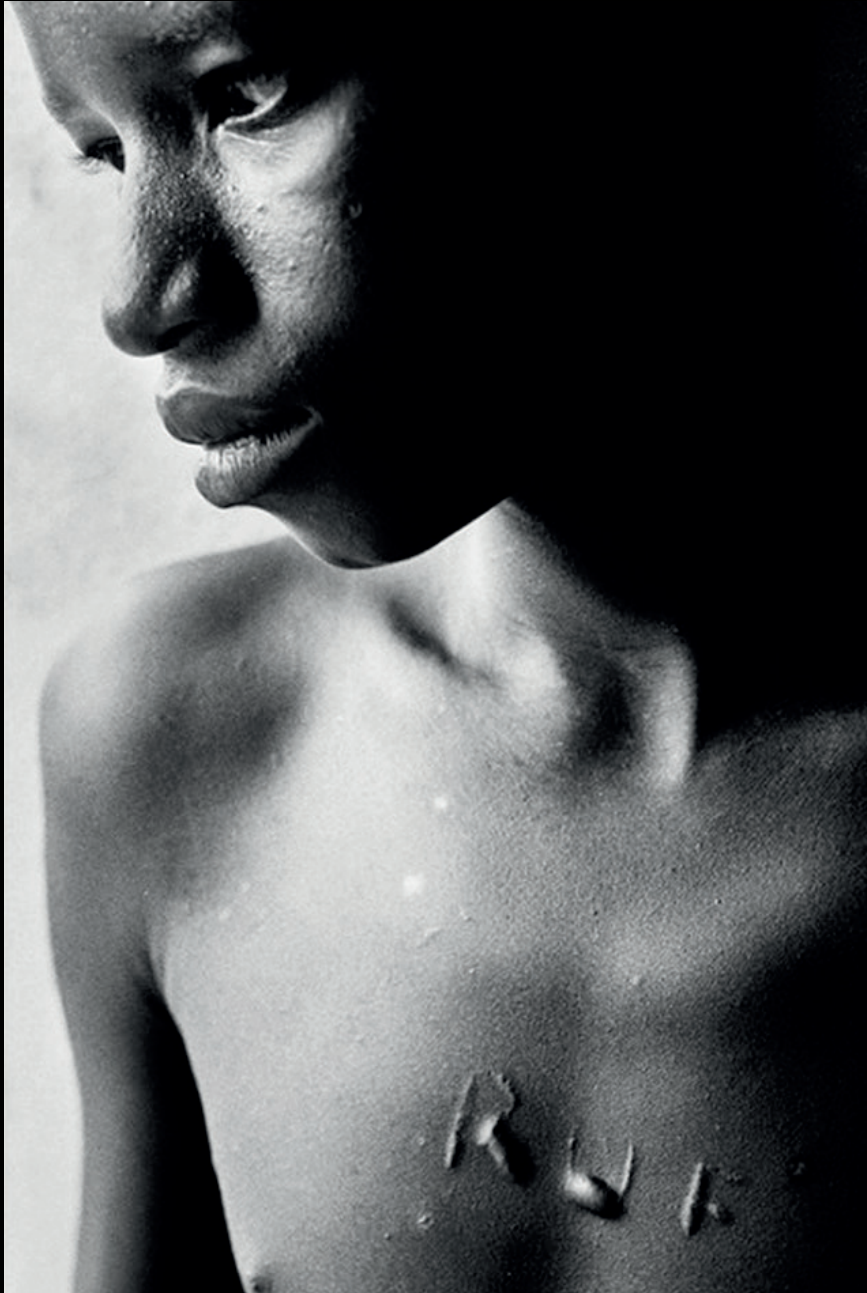


Entraînement d'enfants soldats en RDC, 2003

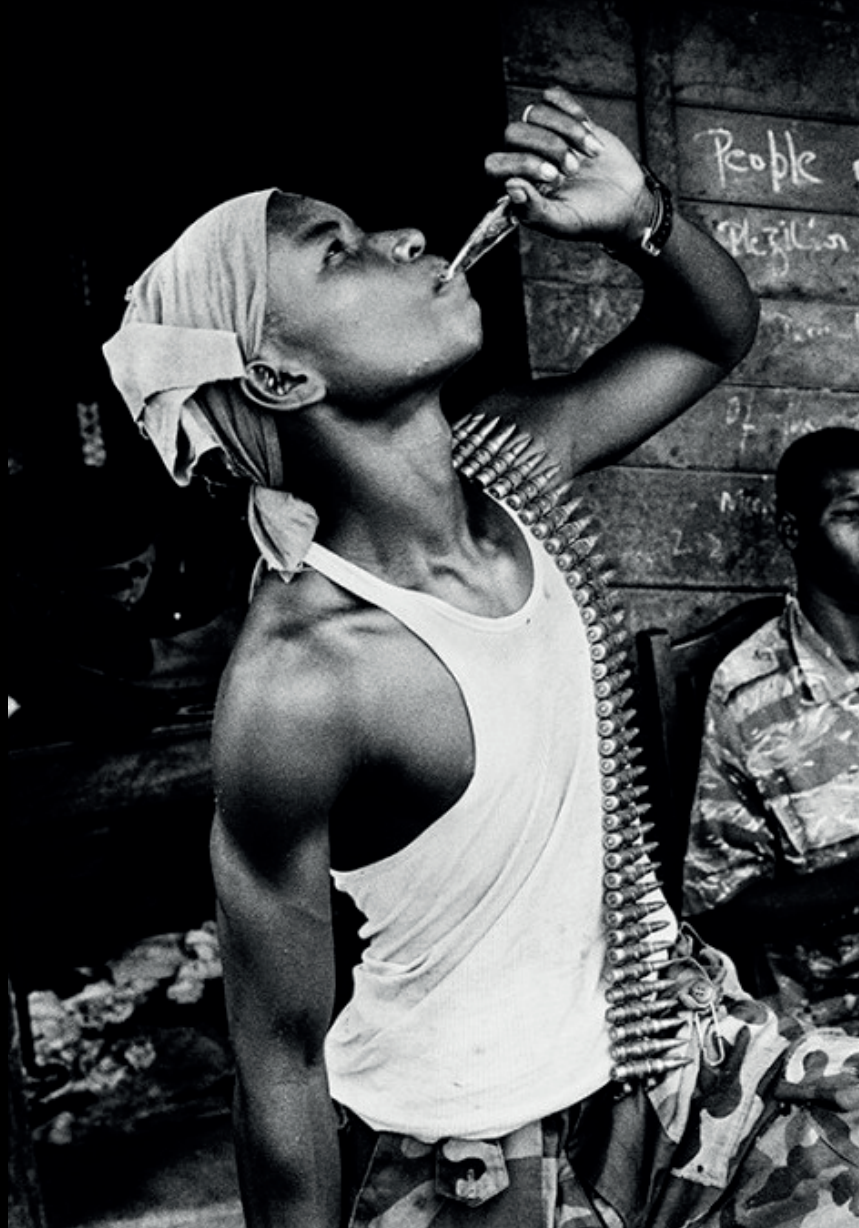
quérir cette capacité d'empathie. On comprend mieux pourquoi ils développent cette insensibilité souvent décrite par eux-mêmes concernant ce qu'ils font à leurs propres victimes. Ils sont dans l'impossibilité de ressentir quelque chose vis à vis d'elles. C'est aussi une des principales difficultés pour les thérapeutes qui les prennent en charge par la suite; peut-on retrouver une capacité d'empathie pour autrui après tant d'années, est-ce encore possible à 15, 18 ans?⁵⁰.

Nous allons maintenant essayer de décrire ce qui se passe pour ces enfants lors de leur temps passé avec les groupes ou forces armés. Comme expliqué précédemment, un enfant peut être enrôlé de plusieurs manières. Si l'enfant a été kidnappé, pris de force, il subit d'une manière ou d'une autre un premier traumatisme. La peur de l'inconnu, la séparation de sa famille est un bouleversement. Ce choc peut amener au syndrome de stress post-traumatique et provoquer

50 Propos recueillis lors d'une conversation avec le Dr. Hervé Vienny, pédiatre et médecin des adolescents.



Jonny, ex-enfant soldat de la RUF, 2000, photo: Franco Pagetti



Masiaka, enfant soldat prenant un mélange de drogues, 2000, photo: Franco Pagetti

des flash-back, une peur constante ou encore un sentiment d'alerte permanent. Outre le kidnapping, il arrive que l'enfant soit témoin, voire même acteur forcé, du meurtre de membres de sa communauté ou de sa famille.

Lorsque les enfants ont été enrôlés, ils reçoivent généralement un entraînement militaire, s'ils sont assez grands pour tenir une arme, et sont considérés par leurs chefs comme des combattants adultes. Certains, les plus jeunes par exemple, peuvent d'abord être utilisés comme cuisiniers, porteurs, messagers, espions ou même données comme femme pour les jeunes filles comme nous l'avons dit précédemment. Lorsqu'ils sont plus âgés, ils sont entraînés comme soldats et partent au combat. Aux mains des ensembles armés, ils sont considérés comme adultes et leurs pleurs aboutissent souvent à de violentes sanctions. Ils doivent donc garder cette douleur pour eux, se forcer à ne rien laisser transparaître. En guise d'exemple et d'avertissement, ceux qui ne réussissent pas à retenir leur douleur sont violemment battus voir tués par les chefs de groupe ou par d'autres enfants.

“J’ai vu des gens avoir les mains coupées, une fillette de 10 ans violée et en mourir, et tant d’hommes et de femmes brûlés vivants... Tant de fois j’ai seulement pleuré dans mon coeur parce que je n’sais pas pleurer ouvertement. ”

Fillette du RUF*, ancienne fille soldat de Sierra Leone⁵¹

Ce travail forcé et cet entraînement a un impact conséquent sur le physique et le psychique des enfants. Souvent mal nourris, ils doivent en plus endurer une maltraitance physique et faire face à des conditions de vie précaires. En effet, les groupes se situent dans des zones parfois reculées sans eau, chauffage ou électricité. Les enfants vivent alors comme des animaux dans la brousse, dans le froid et ne savent pas s'ils pourront se nourrir le jour suivant. En plus de leurs blessures physiques, ils peuvent être également marqués physiquement du nom du groupe auquel ils appartiennent pour éviter qu'ils ne s'échappent ou encore pour que tout le monde sache ce que ces enfants ont fait.

A tout cela s'ajoute la pratique de la terreur par leurs chefs. En effet, ces derniers cherchent dans la plupart des cas à détruire l'identité de l'enfant afin d'en faire un soldat docile. Comme nous l'avons déjà dit, un enfant est généralement plus malléable qu'un adulte mais les chefs d'ensembles armés ne s'arrêtent pas là. Il peut arriver que ces derniers obligent les enfants à assister voir même participer à des viols, meurtres, décapitations ou tortures. Tout cela dans le but de le déshumaniser, de raffermir son emprise sur lui et de faire de lui un guerrier. Parfois, des rites sont pratiqués en plus d'un entraînement militaire: des mutilations, des meurtres ou simplement des rituels pour leur faire croire que les balles ne les atteindront pas.

51 UNICEF, 2004. *Situation enfants soldats*. Disponible à l'adresse : <http://www.unicef.fr/sites/default/files/documents/admin/unicef/2075-4.pdf>

Dans les ensembles armés, les enfants peuvent être mis sous l'influence de diverses drogues ou alcools. Des mélanges de cocaïne et de poudre à canon appelé "brown-brown", du cannabis, de l'héroïne ou encore de l'alcool fort leurs sont fournis afin d'atténuer leurs peurs et augmenter leur courage.

La drogue peut également être appliquée dans des incisions sur le corps, pénétrant directement dans le sang pour un effet immédiat. Grâce à ces diverses drogues, les leaders de groupe s'assurent en quelque sorte la complète inhibition de ces enfants. Grâce à elles, l'enfant vainc sa peur, devient fort, parfois même incontrôlable et ne pense plus qu'à une chose: tuer. Plus tard, lorsqu'il se retrouve dans un centre de réinsertion, une désintoxication peut être nécessaire. Le trafic de drogue est donc un élément dévastateur lors de conflits.

"Ils nous filaient des tas de drogues, en permanence, pour que nous nous sentions forts et courageux, et pour obéir à tous leurs ordres, quoiqu'il arrive. Je prenais souvent de l'opium et du VALIUM. Je pense qu'il y a beaucoup de choses dont je ne me souviens pas à cause des drogues qu'ils nous donnaient. C'était comme si des démons me contrôlaient. Mais je sais que c'est bien moi qui ai fait ce que j'ai fait. Et je me sens mal quand je pense à tout ce que j'ai fait. Il n'y a rien de pire que la guerre. "

James, alias Capitaine War Boss, ancien enfant soldat du Libéria⁵²

Tous ces éléments permettent de façonner l'enfant, de le couper de ses repères et de son milieu. Il devient alors membre d'un groupe, obéit aux mêmes personnes que les autres, vit avec eux, tue avec eux. Cette nouvelle attache de l'enfant, cette dépendance l'amène à s'identifier comme soldat, presque adulte, indépendant et fort. Il arrive même que certains refusent de quitter leur groupe lors de leur démobilisation. Ce sentiment d'appartenance à un groupe pendant une période plus ou moins longue, est très difficile à changer par la suite. La réinsertion dans un milieu "normal" où leur condition d'enfant leur est redonnée est un travail de longue haleine pour les professionnels des centres de réinsertion. Les conséquences comportementales des traumatismes liés à ce que nous avons abordé sont multiples et sont ce à quoi doivent faire face les personnes qui prennent en charge les enfants démobilisés, que ce soit des professionnels, la famille ou la communauté. L'enfant peut devenir agressif, vivre des terreurs nocturnes, être anxieux, dépressif ou se renfermer sur lui-même. Autant d'éléments qui doivent être pris en considération afin de les aider lors de leur réinsertion.

Il est important de noter que la plupart des travaux de recherche sur ce sujet traitent les traumatismes de manière globale. Il est évident que chaque individu est différent et la notion de vulnérabilité psychologique liée au vécu de cha-

52 UNICEF, 2004. *Situation enfants soldats*. Disponible à l'adresse : <http://www.unicef.fr/sites/default/files/documents/admin/unicef/2075-4.pdf>



Jeune garçon au milieu de cadavres au Rwanda, 19 juillet 1994, photo Corinne Dufka



Un enfant soldat tient le photographe en joue, photo: Georges Gobet

cun est essentielle. Le parcours et le rôle d'un enfant dans les groupes ou forces armés varie de cas en cas et doit être pris en compte et traité individuellement, car la manière dont on réagit aux événements traumatisants n'est pas universelle. De plus, peu importe le temps que l'enfant a passé dans un ensemble armé. Que ce soit quelques semaines ou des années, il est important de l'aider à surmonter ses traumatismes. La particularité de ces jeunes, à être victime et acteur de violence, rend également le traitement psychique difficile pour les organisations humanitaires qui les réinsère dans la communauté. Ce double aspect des enfants soldats est une chose très particulière et que l'on ne retrouve pas chez un vétéran adulte par exemple.

“J’ai appris à vivre avec le passé. Je ne pourrai jamais oublier, mais j’ai appris à vivre avec ces souvenirs et j’ai appris à les transformer.”

Ismael Beah, interview vidéo pour Vision, 2007





Photo: Marcus Bleasdale

5

PROCESSUS DE RÉINSERTION

5.1 SORTIR DU SYSTÈME

Lorsque cela est possible, des enfants fuient les groupes armés. En effet, quand certains enfants se trouvent en dehors de la vigilance de leurs responsables, par exemple lorsqu'ils sont en pleine bataille ou quand ils sont envoyés pour chercher de l'eau ou de la nourriture, ils en profitent pour s'enfuir. Dans la mesure où le risque de se faire retrouver par ces mêmes groupes est synonyme de tortures ou de mise à mort, peu de ces enfants ont le courage de quitter les rangs. Ceux qui réussissent à fuir seuls se retrouvent parfois réengagés juste après leur fuite par d'autres groupes et ce, avant même d'avoir réussi à retrouver leur famille. Ces enfants auto-démobilisés, il en existe un certain nombre, échappant à l'attention de l'aide internationale, ils ne sont ni recensés ni aidés à se réintégrer dans leur communauté. Ils ont beaucoup de mal à se faire accepter par leur famille et leur communauté et doivent lutter pour se réinsérer tout seuls. Parfois, ils sont aidés par des organisations après être retournés dans leur famille mais d'autres fois, ils se voient refuser l'aide des programmes de Désarmement, Démobilisation et Réhabilitation (DDR)*. Une des raisons à cela est que leur retour n'a pas suivi le processus normal et qu'il est, par exemple, impossible de déterminer avec exactitude à quel groupe armé l'enfant appartenait auparavant, ce qui aurait permis de justifier leur prise en charge.

Il a été remarqué que les enfants soldats quittent les forces armées auxquelles ils appartiennent s'ils savent qu'ils ne vont pas se mettre en danger et pourront recevoir l'aide nécessaire afin de se réintégrer dans la communauté⁵³. C'est pourquoi, dans la plupart des cas, c'est avec l'aide de programme DDR que les enfants quittent les groupes ou les forces armés.

5.2 DÉSARMEMENT

Nous discuterons ici des principales étapes des programmes DDR et de la manière dont elles sont censées se passer. Par manque de moyen, de place ou de sécurité, certaines étapes sont parfois mal mises en place. Il faut également rappeler que, comme nous l'avons déjà vu, certains enfants s'auto-démobilisent et ne passent pas par ces différentes phases et restent complètement en dehors du radar des programmes DDR.

Le terme désarmement se réfère à la collecte des armes des combattants. C'est un geste symbolique de la part des groupes armés qui prouve qu'ils souhaitent favoriser le dialogue plutôt que la guerre. Afin de pouvoir libérer les enfants se trouvant dans leurs rangs, les diverses organisations envoient des professionnels discuter avec les chefs. Ces échanges sont souvent très difficiles. En effet, les divers groupes armés se situent dans des régions reculées et parfois difficiles à atteindre. De plus, ils ne souhaitent pas libérer

53 ACIDI, 2005. *Soutien aux anciens enfants soldats: Programmes et guide d'évaluation des propositions*. Disponible à l'adresse : [http://www.acdi-cida.gc.ca/inet/images.nsf/vLUImages/Childprotection/\\$file/Enfants-soldats.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/inet/images.nsf/vLUImages/Childprotection/$file/Enfants-soldats.pdf)



Convoi des Nations Unies dans la région de l'Ituri, photo: Marcus Bleasdale

les enfants qui leur permettent de continuer à se battre de façon efficace. Il est aussi possible que des chefs de groupe tentent de monnayer la libération des enfants. Il peut arriver que certains enfants refusent d'être libérés par peur de ne pas se faire accepter par leur famille ou parce qu'ils n'envisagent pas pouvoir subvenir à leurs besoins hors de ces groupes. Lors de cette ren-

contre, les membres des associations proposent aux chefs de groupes armés de se désarmer et de libérer officiellement les enfants soldats. Ils leur expliquent les risques encourus d'avoir des enfants dans leur rang au vu de la loi dont nous parlerons plus en détail par la suite. Si la rencontre aboutit à un accord entre une organisation et les chefs de groupes, les enfants (et voir





Cérémonie de démobilisation au Soudan, 2004, photo: Stevie Mann

même les adultes si les chefs souhaitent résoudre les conflits de manière pacifique) rendent leurs armes et la phase suivante, celle de la démobilisation peut débuter.

5.3 DÉMOBILISATION

La phase de démobilisation consiste à la libération officielle des enfants par les ensembles armés auxquels ils appartenaient. Ils sont alors sensés passer au maximum 48 heures séparés des adultes qui faisaient partie de leur groupe, puis sont pris en charge par des ONG locales ou internationales. Les enfants sont enregistrés afin que la recherche de leur famille puisse se faire le plus rapidement possible. Ils sont ensuite amenés dans des centres de transit⁵⁴.

Nous souhaiterions préciser ici que la prise en compte des jeunes filles dans ces programmes DDR est très faible⁵⁵. En effet, elles ne sont pas toujours considérées comme étant uniquement des enfants soldats. Ayant été mariées de force et ayant souvent eu des enfants de ces unions, elles ne prennent pas souvent part à ces programmes. De plus, leur retour dans leur communauté est extrêmement difficile car elles ne sont plus considérées comme pures. Elles sont stigmatisées et rejetées. Une attention particulière doit

donc être donnée à ces jeunes filles car leur réinsertion nécessite des stratégies spécifiques. Etant victimes dans la plupart des cas de violences sexuelles, un soutien psychologique particulier doit être mis en place.

5.4 ONG ET ASSOCIATIONS

La prise de conscience internationale sur le problème des enfants soldats a réellement débuté dans les années 1990. Après la fin de la Guerre Froide, il a en effet été remarqué que l'utilisation d'enfants dans les conflits avait augmenté dans le monde. La médiatisation des conflits en Sierra Leone et au Libéria dans les années 90, dont nous avons parlé précédemment, a également joué un rôle pour le développement des actions menées par plusieurs organismes internationaux dans la lutte contre le recrutement d'enfants soldats⁵⁶. Depuis, il existe un grand nombre d'organisations et d'associations qui s'occupent des enfants soldats. Il n'est pas possible de les recenser toutes dans ce travail, nous citerons ici les plus importantes:

L'UNICEF est un organe de l'ONU qui lutte depuis plusieurs années pour que les enfants du monde entier aient les mêmes droits, les mêmes soins et les mêmes chances. Elle s'est engagée

54 CLEMESAC, Nicolas, 2007. *Comprendre le phénomène des enfants soldats*. Disponible à l'adresse : <https://www.jrs.net/assets/Publications/File/enfantssoldats.pdf>

55 SAVE THE CHILDREN, 2009. *La Protection de l'Enfant dans les Situations d'Urgence: Priorités, Principes et Pratiques*. Disponible à l'adresse : <http://resourcecentre.savethechildren.se/sites/default/files/documents/2749.pdf>

56 VIGNET, Johan, 2013. *Regards croisés sur certaines violences africaines*. Disponible à l'adresse : <http://www.rts.ch/docs/histoire-vivante/4840776.html>

dans plusieurs combats comme la vaccination des enfants, la lutte contre le VIH*, la protection de l'enfance, l'éducation mais également pour les enfants soldats. En effet, depuis 1980 l'UNICEF joue un rôle important dans la démobilisation et la réinsertion de ces enfants dans plusieurs endroits du monde⁵⁷. Elle aide et met en place des programmes de réinsertion, soutient des foyers d'accueil provisoires, conseille les familles et permet aux enfants d'être re-scolarisés. Elle permet également à certains d'entre eux de devenir porte-paroles pour la cause des enfants soldats dans le monde comme c'est le cas d'Ismael Beah, auteur du livre "Le chemin parcouru - Mémoires d'un enfant soldat". Cet organisme intervient donc à plusieurs moments clefs de la réinsertion d'un enfant soldat. L'UNICEF s'efforce de rendre ce sujet visible et d'inciter les divers groupes en conflits, voir même des nations entières, à désarmer et désengager les enfants soldats afin de les rendre à leur famille. Elle soutient plusieurs campagnes dont "Stop the use of child soldiers" ainsi que "Children, Not Soldiers".

L'ONG **Save the Children** est la plus grande organisation indépendante au monde se consacrant à la défense des droits de l'enfant. Elle

traite de l'aide humanitaire d'urgence mais également de l'aide sur le plus long terme. Dans son travail pour la lutte contre l'enrôlement des enfants dans les ensembles armés, elle s'occupe de la prévention auprès des groupes concernés mais également auprès de la population. Elle négocie également avec les groupes ou les forces armés la libération des enfants soldats⁵⁸. Save the Children s'occupe aussi de retrouver et de sensibiliser les familles et la communauté des ex-enfants soldats afin que leur réinsertion se passe au mieux. Elle s'assure aussi que l'enfant soit bien pris en charge sur le long terme par les communautés après son retour⁵⁹.

Le **Comité International de la Croix-Rouge** (CICR*) a pour mission de protéger la vie et la dignité des victimes de conflits armés ou d'autres situations de violence et de leur porter assistance. Il a également pour but de promouvoir et renforcer le droit et les principes humanitaires universels⁶⁰. L'organisation lutte également pour diminuer le nombre d'enfants soldats dans le monde. Elle est attentive en effet à ce que les enfants ne soient pas recrutés illégalement par des groupes ou des forces armés en veillant à ce que droit international humanitaire soit respecté. L'adoption et l'application de ces

57 UNICEF, 2013. *Les enfants et la guerre*. Disponible à l'adresse : https://www.unicef.ch/sites/default/files/documents/unicef_fs_enfants_et_la_guerre_2013.pdf

58 *Intervention en faveur des enfants associés à des groupes armés*. Disponible à l'adresse : <http://info.worldbank.org/etools/docs/library/209163/toolkitfr/sector/postconflict3.htm>

59 SAVE THE CHILDREN, 2009. *La Protection de l'Enfant dans les Situations d'Urgence: Priorités, Principes et Pratiques*. Disponible à l'adresse : <http://resourcecentre.savethechildren.se/sites/default/files/documents/2749.pdf>

60 *La Mission du CICR*. Disponible à l'adresse : <https://www.icrc.org/fre/resources/documents/misc/icrc-mission-190608.htm>



La Croix Rouge prend des photos d'enfants afin de retrouver leur famille, Rwanda 1995, photo: Thierry Grassmann

WE MUST MAKE THIS A THING OF THE PAST.



Affiche publicitaire Save the Children, 2009, photo: Paul Torcello



Campagne d'Amnesty Internationale 2007, photo: Michael Lewis



Campagne d'Amnesty Internationale 2007, photo: Michael Lewis

règles, interdisant que les enfants mineurs soient recrutés, prévient en effet qu'un tel phénomène n'empire. Le CICR opère également sur le terrain⁶¹. En sa qualité d'organisation neutre, elle peut aller dialoguer avec des groupes armés, avec lesquels très peu voir aucune autre organisation n'a pu établir de contacts. Le CICR peut alors sensibiliser directement les chefs des groupes armés sur la condition des enfants et les peines qu'ils encourent lorsqu'ils engagent des enfants de moins de 18 ans. Il se peut également que l'organisation réussisse à faire libérer un certain nombre d'enfants soldats lors de ces échanges. L'approche du CICR complète le travail d'autres organisations s'occupant de ce problème.

La **Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo** (MONUSCO) a pour mandat de protéger les civils, le personnel humanitaire et des défenseurs des droits de l'homme qui sont menacés dans le pays⁶². Elle a une mission de maintien de la paix en République Démocratique du Congo. Elle lutte pour la protection des enfants en temps de conflits et leur non recrutement. Pour ce faire, la MONUSCO communique avec les groupes rebelles qui détiennent des enfants dans leurs rangs afin de les faire libérer. Elle se charge également de récupérer ces enfants et de les placer dans des

centres de transit afin qu'ils puissent rejoindre leur famille. Elle lutte également contre l'impunité des chefs de groupes armés afin que justice soit faite concernant les crimes qu'ils ont commis, entre autres les violations graves des droits de l'enfant.

Nous citerons ici une organisation non gouvernementale qui s'occupe des enfants soldats en RDC. Nous avons rencontré son fondateur, Junior Nzita Nsuami*, président de **Paix pour l'enfance**, lors de la conférence annuelle du DFAE* à Berne le 14 octobre 2014. Il nous a fait part de son souci de sensibiliser les jeunes européens sur la problématique des enfants soldats. Par la suite, nous avons pu discuter plus en détail de son travail actif en République Démocratique du Congo, à Kinshasa. Grâce à son association, il a permis à une centaine d'orphelins de trouver refuge dans des maisons construites pour des veuves de guerre dans la région. Ces femmes accueillent un certain nombre d'enfants tout en travaillant dans les champs. Elles peuvent alors avoir un certain niveau d'autosuffisance et vendent le reste de leur récolte au marché. Junior Nzita Nsuami et son équipe encadrent les enfants avec diverses activités et camps de vacances. L'association leur donne également le matériel nécessaire pour leur scolarisation (sacs, chaussures, crayons, livres, ...). Cette organisa-

61 *Prévenir le recrutement des enfants : l'approche du CICR*. Disponible à l'adresse : <https://www.icrc.org/fre/resources/documents/article/other/children-soldier-press-article-300508.htm>

62 *Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo*. Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/monusco/mandate.shtml>

tion complète l'action d'autres organismes en faisant également face au problème des enfants soldats, grâce à des dons, elle tente d'aider les enfants soldats mais également tous les enfants victimes des conflits armés (orphelins, enfants des rues, ...).

5.5 RÉINSERTION

Lorsque les enfants sont démobilisés, ils sont pris en charge médicalement et psychologiquement. D'ailleurs, les États où les organisations prenant en charge des enfants ont le devoir de prendre "toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale de tout enfant victime de toute forme de négligence, d'exploitation ou de sévices, de torture ou de toute autre forme de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou de conflit armé". Cette réadaptation et cette réinsertion se déroulent dans des conditions qui favorisent la santé, le respect de soi et la dignité de l'enfant" selon la convention relative aux droits de l'enfant⁶³.

Après leur démobilisation, les enfants sont installés dans des Camps de transit tenus par des ONG locales ou internationales pendant une période de 3 à 6 mois. Pendant ce temps, ils reçoivent un soutien tant médical, comme les soins pour les blessures, une désintoxication lorsque l'enfant a été drogué mais également

psychologique. Le but premier de ces programmes est d'occuper ces anciens combattants, d'éliminer tout lien avec leur ancien groupe et d'assurer leur sécurité. En parallèle, les membres des programme DDR doivent retrouver un ou plusieurs membres de la famille de l'enfant qui ont souvent fuit les conflits et qui sont difficile à retrouver. Lorsque la famille a été retrouvée, il est très compliqué d'attendre de cette dernière qu'elle accueille l'enfant de façon positive. C'est pourquoi il est important que les programmes DDR soient attentifs à proposer des solutions et une aide à ces communautés afin que tout se passe pour le mieux. La recherche de ces familles prend du temps et demande des ressources importantes.

Lors de cette réintégration, tout est fait pour donner aux enfants les outils nécessaires pour se réinsérer dans la vie civile. On leur donne la possibilité de recommencer l'école, s'ils le souhaitent. Il arrive qu'une partie des enfants démobilisés ne veut pas se rescolariser, s'ils sont trop âgés par exemple ou parce qu'ils ont déjà pris l'habitude de s'autogérer lorsqu'ils étaient enfants soldats. Ils ont alors la possibilité de faire une formation professionnelle (couture, menuiserie, mécanique, ferblanterie, ...). Le but de ces formations est de leur permettre d'envisager l'avenir positivement et de pouvoir subvenir à leurs besoins et d'être indépendants financièrement, voir apporter une aide à leur famille si cela

63 ONU, 1989. *Convention relative aux droits de l'enfant*. Disponible à l'adresse : <http://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/1998/2055.pdf>

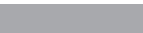


Anciens enfants soldats dans un centre en Sierra Leone tenu par COOPI, photo: Franco Pagetti

est nécessaire. Des moments de discussions personnels avec les adultes leur sont également proposés, ainsi que des activités de groupes comme du théâtre, du chant ou de la danse. Ce soutien psychologique est une partie très importante de leur réintégration. Des activités sportives, de détente et de loisir sont également mises en place afin qu'ils puissent s'amuser, "redevenir des enfants". Lors de leur passage dans les centres de transit, le personnel d'accompagnement essaie d'occuper au maximum ces enfants car lorsqu'ils se retrouvent seuls, les cauchemars reviennent et sont très difficiles à gérer.

Une fois que les parents ou un autre membre de la famille ont été retrouvés, les enfants sont ramenés chez eux afin qu'ils puissent reprendre au plus vite une "vie normale". Si les enfants sont trop longtemps pris en charge dans les centres, le retour dans leur famille est plus difficile. Ce retour est accompagné par un travail dans la famille et la communauté afin que ces dernières comprennent et acceptent l'enfant avec son lourd bagage. Il arrive aussi que certains enfants se retrouvent rejetés par leur famille, orphelins ou trop honteux pour rejoindre leur communauté et choisissent de vivre leur vie de leur côté. Laissés livrés à eux-mêmes, ils deviennent alors enfants des rues et sont plus facilement ré-recrutés par les différents groupes armés. Ils sont également plus propices à être violents suite aux troubles psychologiques qu'ils ont subis. Ce retour dans la communauté est donc un élément crucial du processus de réintégration c'est pour-

quoi les familles et les communautés doivent être mises à contribution. Un suivi doit également avoir lieu afin de voir comment se passe la réintégration de l'enfant à plus long terme.





6

PROGRAMMES DDR

Photo: Patrick Robert

6.1 LIMITES DES PROGRAMMES DDR

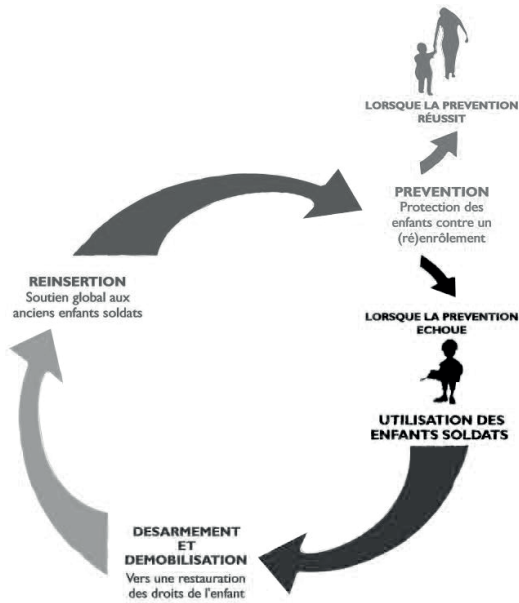
Une des failles des programmes DDR est que seuls les enfants soldats de moins de 18 ans peuvent être pris en charge par ces derniers. Passé cet âge et peu importe leur fonction dans les groupes auxquels ils appartenaient, un grand nombre d'entre eux se voient refuser de l'aide pour réintégrer la société, retourner à des études ou suivre une formation afin de trouver un travail. Les enfants qui n'ont pas été enfants soldats mais qui ont également vécu la guerre de très près, sans pour autant y participer, ne sont pas pris en charge. Ceci n'est pas sans problème et a pour conséquence de marginaliser les enfants soldats. En effet, ils se voient parfois offrir beaucoup plus d'opportunités, de soutien monétaire ou d'accès à des formations que les autres enfants. Étendre les programmes de réhabilitation, de formation professionnelle ou scolaire à tous les enfants ou jeunes adultes victimes de la guerre pourrait éviter une telle marginalisation et aider la réintégration dans la société de ces anciens enfants soldats. Il est donc crucial de prendre en considération les besoins et les droits de tous les enfants qui auraient été associés aux forces ou aux groupes armés dans les processus de DDR. Pour ce faire, il semble important de proposer des alternatives au retour dans les communautés comme par exemple des logements

indépendants mais également des formations ou des activités génératrices de revenus pour les jeunes adultes et pour tous les enfants⁶⁴.

Si le pays ou les zones où sont pris en charge les enfants restent en conflit, il est difficile de les réintégrer correctement. Comme nous l'avons déjà mentionné, les enfants qui reviennent vers leur famille après avoir passé quelques mois dans un centre de transit se retrouvent souvent dans des zones dangereuses. Parfois, la famille de l'enfant se trouve dans un camp de réfugiés dont les conditions de vie sont difficiles. En plus de cela, il arrive que les taxes pour continuer à aller à l'école soient impossibles à payer. L'enfant peut donc être amené à continuer à vivre dans la peur, dans des endroits dangereux et précaires. Le risque de se faire à nouveau recruter peut donc être très élevé. Les enfants peuvent alors se refaire enlever voir même se réengager faute d'avoir réussi à se réintégrer correctement dans leur communauté. La boucle de l'engagement, désarmement, démobilisation, réinsertion peut alors recommencer.

“La première fois, j'ai été aidé par une organisation internationale mais après quelque temps je suis retourné dans des groupes rebelles car j'étais recherché. Ma communauté ne m'acceptait pas à ce moment-là, j'ai eu l'impression que ma place était à la guerre avec les soldats. La deuxième fois, j'ai quitté les combats pour

64 SAVE THE CHILDREN, 2006. *Appel à l'action: Travailler avec les enfants soldats en Afrique de l'Ouest*. Disponible à l'adresse : <http://resourcecentre.savethechildren.se/sites/default/files/documents/1615.pdf>



Boucle DDR

rejoindre ma famille mais je ne l'ai pas retrouvée. Ils avaient été forcés de partir, car ils étaient menacés à cause de mes crimes. Après quelques semaines, j'ai appris que ma mère était à Goma et je l'ai rejointe. Mon père avait fui en Ouganda où il vit maintenant dans un camp de réfugiés. La troisième fois, quand j'ai rendu visite à ma famille, ma mère m'a supplié de ne pas retourner à la guerre. Elle a fait tout ce qu'elle a pu pour me convaincre et j'ai accepté. Je suis resté avec elle, elle s'est occupée de moi alors qu'elle n'avait plus rien."

Mike, ancien enfant soldat en RDC, 17 ans, démobilisé 3 fois⁶⁵

Même lorsqu'un enfant est repris en charge par la famille ou la communauté, il peut refuser de retourner à l'école car il serait beaucoup plus âgé que la moyenne des autres étudiants. Cela entraîne donc un gros problème pour le futur si une partie de ces enfants ne sont pas formés. En effet, la construction économique du pays sera compromise et les probabilités que le pays se relève après les conflits est très faible. C'est pourquoi il a été remarqué que l'un des problèmes de ces programmes DDR est le manque de suivi post-conflits de ces enfants. Comme l'accent est mis sur les soins psychologiques, physiques ainsi que la recherche des parents, l'action à long terme est souvent mise de côté par manque de moyens⁶⁶.

Le manque de fonds à long terme des programmes DDR ne permet pas de s'assurer du bon déroulement de la réinsertion des enfants. Le besoin de ressources, de matériel et de personnel est trop grand pour assurer en plus le suivi de ces enfants à long terme. Le contexte économique, culturel et politique du pays sont des facteurs clés pour leur réintégration. En effet, une étude de Geenen (2007)⁶⁷ démontre que le contexte local, les environs immédiats ainsi que la culture ont un impact certain sur le processus de réintégration. Alors que le problème

65 *Témoignage d'un enfant soldat en RDC*. Disponible à l'adresse : <http://www.visiondumonde.fr/news/temoignage-enfant-soldat>

66 IPSTC, 2013. *Reintegration of Child Soldiers in Eastern Democratic Republic of Congo: Challenges and Prospects*. Disponible à l'adresse : http://www.ipstc.org/media/documents/Occasional_Paper_4-3.pdf

67 GEENEN, Sara, 2007. *How to assess the reintegration of former combatants in the security and development nexus?* Disponible à l'adresse : http://www.academia.edu/5558087/How_to_assess_the_reintegration_of_former_combatants_in_the_security_and_development_nexus_Case_study_Ruyigi_Burundi_and_Kinshasa_DRC



Un ex-enfant soldat retrouve sa famille au Soudan, photo: Stevie Mann

est l'enrôlement des enfants dans les ensembles armés, la priorité des organisations se concentre sur leur démobilisation et leur réinsertion. Une lutte plus active contre cet enrôlement pourrait aider au problème. Cette lutte existe, comme nous l'avons déjà souligné mais il semblerait qu'il y ait un manque de ce côté-là. Les programmes DDR permettent la réinsertion, certes, mais nous pouvons également nous demander si la majorité des efforts doivent être mis dans cette réinsertion. De plus, il semblerait que l'approche des diverses organisations ne prend pas assez en compte la réalité du terrain. En effet, la vision européenne pourrait être "fausse" car nous n'avons aucune idée de ce que vivent les populations sur place, leurs besoins immédiats, leur cultures, leurs envies⁶⁸. Le fait d'aider uniquement les ex-enfants soldats pourrait ne pas aider ces populations de la manière la plus optimale. Ces remarques n'impliquent pas que les démarches des diverses organisations soient caduques, loin de là. Un regard plus approfondi sur le sujet est cependant nécessaire afin d'appréhender au mieux les efforts futurs et les éventuelles améliorations de ces programmes.

6.2 ASPECTS POSITIFS DES PROGRAMMES DDR

Les centres de transit où se concentrent la majorité des efforts des programmes DDR ont cependant fait leurs preuves. Ils restent indispensables

afin d'aider les enfants soldats. C'est un lieu de transition qui permet à l'enfant de comprendre que son rôle dans les conflits a changé. C'est un lieu où l'enfant passe de la vie de soldat à une vie "normale". L'effort futur doit continuer ce genre de programme mais également tenter d'aider, dans les années qui suivent, ces jeunes à se former afin qu'ils puissent envisager un avenir meilleur et garder espoir. Les coopérations à long terme, comme l'accès facilité à l'éducation et la scolarisation, semblent être une meilleure alternative pour le futur que les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration qui agissent sur le court terme et qui sont relativement chers. Leurs résultats peuvent être très variables en fonction des enfants et des familles.

Un autre point positif des programmes DDR est que la mobilisation internationale pour la lutte contre l'enrôlement des enfants soldats a permis de faire avancer les choses. En effet, leur mise en place a abouti à une prise de conscience collective. Grâce à la médiatisation du problème et l'acceptation de certaines lois incriminant les leaders engageant des enfants, beaucoup ont pris conscience qu'utiliser des enfants dans les conflits était punissable et ont cessé cette pratique. La pression internationale a donc amené les ensembles armés à accepter de démobiliser les enfants soldats. Malgré les remarques précédentes qui relevaient les failles de ces programmes, il est important de noter une volon-

68 PILATI, Katia, 2001. *Etudes courtes, Les enfants soldats, Objets de discours et sujets oubliés.*



Apprendre aux enfants la protection des plus jeunes, association Paix pour l'Enfance, Kinshasa (RDC)

té internationale pour la protection et la prise en charge de ces enfants, soldats ou non. Cette prise de conscience a déjà sauvé de nombreuses vies et il est nécessaire de poursuivre les efforts et de proposer des moyens d'améliorer la prise en charge de ces enfants sur la base de projets qui ont déjà pu faire leurs preuves.





Photo: Marcus Bleasdale

7

CE QUE DIT
LA LOI

7.1 PROTOCOLE/IMPLICATION DES ENFANTS DANS LES CONFLITS ARMÉS

Plusieurs lois internationales régissent les droits des enfants et certaines concernent spécifiquement les enfants soldats. Nous énoncerons ici certains de ces articles de droit afin de comprendre à quoi s'engagent les États lorsqu'ils acceptent de lutter contre ce problème et ce qu'ils risquent s'ils transgressent ces lois. Rappelons ici que les États qui acceptent ces diverses lois s'engagent à les respecter et ont l'obligation que les groupes armés du pays le fassent aussi.

La Convention Internationale sur les Droits de l'Enfant (CIDE*) entrée en vigueur le 2 septembre 1990 indique que "Les États parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour veiller à ce que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans ne participent pas directement aux hostilités.⁶⁹" Elle demande également à ce que "Les États parties s'abstiennent d'enrôler dans leurs forces armées toute personne n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans. Lorsqu'ils incorporent des personnes de plus de quinze ans mais de moins de

dix-huit ans, les États parties s'efforcent d'enrôler en priorité les plus âgées.⁷⁰"

Suite à l'adoption de cet article, plusieurs critiques ont été faites car il contredit tous les autres articles qui protègent l'enfant jusqu'à l'âge de 18 ans, en référence à la définition même de l'enfant⁷¹. Cela affaiblirait donc un certain nombre de normes existantes du droit international humanitaire. Un Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (OPAC)* a alors été proposé en 2000 afin de palier à ce problème. Il demande que " Les États parties veillent à ce que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans ne fassent pas l'objet d'un enrôlement obligatoire dans leurs forces armées⁷²" et que " Les États parties relèvent l'âge minimum de l'engagement volontaire dans leurs forces armées nationales par rapport à celui qui est fixé au paragraphe 3 de l'article 38 de la Convention relative aux droits de l'enfant, en tenant compte des principes inscrits dans cet article et en reconnaissant qu'en vertu de la Convention les personnes âgées de moins de 18 ans ont droit à une protection spéciale.⁷³" Un Article se réfère aux groupes armés non étatiques

69 Art. 38, 2 de la Convention relative aux droits de l'enfant

70 Art. 38, 3 de la Convention relative aux droits de l'enfant

71 Art 1 de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant de 1989 "[...] tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable."

72 Art 2 du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, 2000

73 Art 3.1 du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, 2000

et stipule que “ Les groupes armés qui sont distincts des forces armées d’un État ne devraient en aucune circonstance enrôler ni utiliser dans les hostilités des personnes âgées de moins de 18 ans.⁷⁴”

Le Bureau International du Travail (BIT*), dans une de ses conventions de 1999, souligne quant à lui le fait que l’expression les pires formes de travail des enfants comprend “ toutes les formes d’esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés⁷⁵”.

La Cour Pénale Internationale (CPI)* régie par le Statut de Rome a été mise en place afin de “mettre fin à l’impunité des auteurs des crimes les plus graves qui touchent la communauté internationale⁷⁶”. Parmi ces crimes figurent les crimes de guerre dont “ le fait de procéder à la conscription ou à l’enrôlement d’enfants de moins de 15 ans dans les forces armées nationales ou de les faire participer activement à des hostilités.⁷⁷”

7.2 CRIMINELS OU VICTIMES, QUELLES RESPONSABILITÉS?

Toute personne ayant eu recours au recrutement d’enfants lors de conflits armés peut donc être poursuivie pour crime de guerre par la CPI. Comme nous l’avons dit précédemment, cette prise de conscience de la part des chefs de guerre a permis de réduire, dans certains cas, le recrutement des enfants. Cependant, un grand nombre d’acteurs responsables de ce crime n’ont toujours pas été puni voir même appréhendé. Il est important de souligner ici le fait que les lois qui garantissent la protection de l’enfant lors de conflits diffèrent parfois d’un pays à un autre. Cette marge d’interprétation peut donc être profitable pour les chefs de groupes ou de forces armés qui violent ces lois selon leur bon vouloir et sans réelle crainte. C’est pourquoi certains pays proposent des instruments juridiques en plus des diverses lois que nous avons énoncées plus haut afin de palier à ce problème “d’interprétation”⁷⁸. Lors d’un conflit, les enfants soldats sont tout de même considérés comme des combattants et il n’est pas interdit de les tuer. Il est donc très important de faire appliquer les diverses lois énoncées plus haut afin d’empêcher

74 Art 4.1 du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l’enfant concernant l’implication d’enfants dans les conflits armés, 2000

75 Art 3.a, de la Convention n.182 de 1999 sur les pires formes de travail des enfants

76 *A propos de la Cour Pénale Internationale*. Disponible à l’adresse : http://www.icc-cpi.int/fr_menus/icc/about%20the%20court/Pages/about%20the%20court.aspx

77 Art. 8.b. xxvi du Statut de Rome de la Cour de justice internationale, 1998

78 ABELUNGU JUNIOR, Mumbala, 2012. *Le droit international humanitaire et la protection des enfants en situation de conflits armés en République démocratique du Congo*.



Jeunes prisonniers en RDC

le recrutement qui mène à cette situation où l'enfant peut être amené à être abattu lors de combats.

Jusqu'ici, nous avons parlé des lois qui protègent les enfants, les considérant comme victimes. Il existe cependant une question importante: sont-ils victimes ou criminels? Nous l'avons déjà souligné auparavant du point de vue moral, au niveau des traumatismes, mais pas encore du point de vue juridique. Ces enfants ont tués, parfois de façon très violente et de manière gratuite. Doit-on les punir pour leur crime? Doit-on passer outre le fait que ce sont parfois des meurtriers qui, s'ils étaient plus âgés de quelques années, seraient poursuivis pour des crimes de guerre par exemple? Nous allons expliquer brièvement ici ce qu'il se passe pour ces enfants au niveau pénal. D'un point de vue légal, la Cour Pénale Internationale n'a pas de compétence à l'égard de personnes ayant moins que 18 ans au moment d'un crime. Cependant, la responsabilité pénale des enfants ayant commis des crimes internationaux existe selon la gravité de l'acte pris en compte, l'âge et la manière dont a été enrôlé l'enfant soldat. Le droit international n'exclut donc pas le jugement ou la condamnation des enfants. Ce jugement légal pourrait permettre aux enfants de se sentir pardonné officiellement par leur pays, s'ils sont jugés non coupables, et leur permettre de se réinsérer dans

la société en ayant été exempté de leurs crimes. Cependant, dans la grande majorité des cas, ils sont d'abord considérés comme victimes d'un crime de guerre. Le fait de juger et condamner les enfants soldats mineurs pourrait revenir à les rendre victimes deux fois⁷⁹. De plus, la mise en place de tels jugements serait techniquement irréalisable, car il serait très difficile de faire passer tous ces ex-enfants soldats devant la loi. Une approche est donc favorisée: considérer ces enfants comme victimes d'un crime de guerre perpétré par leurs chefs afin de leur permettre une réinsertion plus facile dans la société, sans jugements aucuns par rapport à leurs actes en tant qu'enfants soldats.

79 CHÉRON-LEBOEUF, Laura, 2011. Magali Maystre, *Les enfants soldats en droit international; problématiques contemporaines au regard du droit interational humanitaire et droit international pénal*. Disponible à l'adresse : http://rs.sqdi.org/volumes/24-1_17_Cheron-Leboeuf.pdf





Photo: Sebastião Salgado

8

ET LES AUTRES



Exode lors de la famine au Sahel, 1984-1985, photo: Sébastiao Salgado

L'enfant soldat est l'exemple le plus extrême de violence et d'agression perpétré sur un enfant. Cependant, il est important de rappeler que tous les enfants peuvent être touchés lors de conflits même s'ils ne portent pas d'armes. C'est le cas par exemple en République Démocratique du Congo où il apparaît que plus de la moitié des enfants ont vécu une expérience d'un événement traumatisant (violence, meurtres, ...) ⁸⁰.

En temps de guerre et de conflits armés, engager des enfants et leur mettre une pression psychologique pour les forcer à commettre de tels actes comme nous avons pu le voir précédemment semble être la solution la plus facile. Donc d'un côté, nous avons ces jeunes, à la fois victimes de barbarie, et que l'on a pu pousser à prendre part à de tels crimes. Il s'agit ici du cas le plus grave de ce que peuvent vivre des jeunes lors de conflits armés. Pour la plupart, ils sont à la fois orphelins, blessés, mutilés, livrés à eux-mêmes lorsque les conflits se terminent et qu'ils peuvent peut-être oser penser à un retour dans la vie sociale. D'un autre côté, il y a les autres victimes, des enfants qui subissent les conséquences directes des conflits, ceux n'ayant pas été engagés en tant qu'enfants soldats. Qui sont-ils? Que vivent-ils? Que fait-on pour eux ⁸¹?

Certains d'entre eux sont peut-être même des victimes d'autres enfants du même âge qu'eux, et dont les parents ont pu périr sous le coup des machettes que leur ont infligés de potentiels ex-camarades de classe, des enfants du quartier avec qui ils jouaient lorsqu'un semblant de paix régnait ⁸².

8.1 VICTIMES DE LA GUERRE

Comme nous l'avons dit précédemment, les enfants sont des êtres extrêmement vulnérables. Bien que ne participant parfois pas directement aux conflits, ils ne sont pas épargnés pour autant. Tantôt emprisonnés, engagés comme esclaves, violés, mutilés à jamais et parfois même tués, la plupart d'entre eux voient leur famille se disséminer, se déchirer, rendant ainsi des milliers de jeunes livrés à eux-mêmes. Du jour au lendemain, ils sont projetés dans une réalité qu'ils étaient bien loin de s'imaginer. Parfois, seuls rescapés d'une fratrie, ils sont projetés dans le rôle de chef de famille, forcé à s'occuper des plus jeunes, répondre le mieux possible à leurs besoins et à ceux des anciens de leur communauté.

80 IPSTC, 2013. *Reintegration of Child Soldiers in Eastern Democratic Republic of Congo: Challenges and Prospects*. Disponible à l'adresse : http://www.ipstc.org/media/documents/Occasional_Paper_4-3.pdf

81 *Les enfants: premières victimes de la guerre*. Disponible à l'adresse : http://www.observeurocde.org/news/archivestory.php/aid/423/Les_enfants_sont_les_premi_E8res_victimes_de_la_guerre_.html

82 FOFACK, Eric Wilson, 2013. *Les enfants victimes des conflits armés dans le monde : Permanence et mutation d'une préoccupation mondiale*. Disponible à l'adresse : http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/8099-v-Les_enfants_victimes_des_conflits_armes_dans_le_monde___Permanence_et_mutation_dune_preoccupation_mondiale.pdf



Exode lors du génocide au Rwanda, photo: Sébastiao Salgado

“C’était la fin du mois d’octobre, et nous étions à l’école. Mon père et ma mère travaillaient aux champs. Les militaires ont attaqué et tout le monde a fui, y compris les professeurs. Je suis retourné à la maison et j’ai trouvé ma petite sœur qui portait le bébé sur le dos. Je ne savais pas où étaient nos parents. Les six enfants, nous sommes partis tous ensemble à pied vers Goma, parce que c’était dans cette direction qu’allaient tous les gens du village. Nous avons trouvé refuge dans une maison en construction et nous avons passé deux semaines à mendier notre nourriture. Nous avions très faim. Finalement, des femmes sur le marché nous ont amenés ici, dans cet abri pour enfants perdus.”

Bahati, 13 ans vivant dans l’est de la RDC⁸³

Lorsque des guerres éclatent, la première cause de la dissolution d’une famille est le déplacement en masse vers des lieux où la sécurité est plus élevée. Ce fût le cas, comme nous l’avons mentionné quelques chapitres auparavant, lors du génocide entre les Hutus et les Tutsis au Rwanda. Des dizaines de milliers d’enfants ont ainsi été séparés de leur famille. Plus récemment, en République Démocratique du Congo, de nombreux mouvements de masse ont eu lieu ces dernières années, principalement au nord-est. Ces séparations peuvent également être volontaires, dans le sens où les parents, se trouvant dans le dénuement le plus total ou craignant

pour la sécurité de leur progéniture, confient temporairement cette dernière à de la famille, des voisins ou même des orphelinats en étant persuadés que la situation y est meilleure.

“Je fuyais avec mes enfants les combats qui faisaient rage dans mon village, quand j’ai entendu un bébé pleurer. J’ai regardé dans le fossé au bord de la route et je l’ai vue, une petite fille d’environ 10 mois, au milieu de cadavres. Je ne pouvais pas la laisser là, elle serait morte aussi. Alors je l’ai prise et maintenant elle vit avec nous là où nous avons trouvé refuge. Je l’ai appelée Jemima.”

Suzanne Nyombe, 51 ans, l’une des nombreuses mères nourricières de l’est de la RDC⁸⁴

Ces mouvements de population rendent les femmes et les enfants très vulnérables car ils sont exposés à de nombreux risques, tels que le manque de soins, l’exploitation, les mauvais traitements, le recrutement par des groupes armés, l’adoption illégale ou encore le trafic d’enfants⁸⁵. On constate en effet que certaines autorités tirent profits de telles situations, par exemple avec la facilitation du trafic d’enfants. Ainsi, certains d’entre eux peuvent être d’adoptés contre leur gré. Mais comment être véritablement sûr qu’ils sont orphelins, dans un pays où le chaos règne, où le mouvement et la fuite de la population vers d’autres pays est élevé?

83 CICR, 2009. *Les enfants dans la guerre*. Disponible à l’adresse : https://www.icrc.org/fr/assets/files/other/icrc_001_4015.pdf

84 Idem

85 *Enfants dans la guerre: Humanium pour les Droits de l’Enfant*. Disponible à l’adresse : <http://www.humanium.org/fr/enfants-dans-la-guerre/>

L'une des conséquences directes d'un conflit armé sur les enfants, et également sur des adultes, est l'impact sur la santé. La santé physique et la santé mentale. Ce qu'on appelle les "tueurs de l'ombre" et font un nombre considérable de victimes dans le monde: ce sont les mines antipersonnel. Invisibles, telles des leurres, elles font un grand nombre de victimes principalement du côté des civils. Ces armes redoutables peuvent tuer et mutiler même si le conflit a cessé depuis plusieurs années. En effet, elles sont bien souvent laissées où elles ont été posées, oubliées ou alors il est trop cher ou trop dangereux de les retirer. Les victimes sont souvent des hommes qui vivent de la terre et qui travaillent aux champs.

Car pour survivre, ils doivent continuer à cultiver, à aller chercher de l'eau, du bois, ou ramasser de la ferraille dans des zones qui sont souvent infestées de ce genre d'engin. Chez les enfants, ce sont les garçons encore qui en sont les principales victimes. Cela est dû aux activités qui leur sont généralement confiées dans les communautés rurales. Ils prennent plus de risques qu'un adulte, par ignorance ou par curiosité. Ils représentent d'ailleurs un tiers des victimes. Les filles, elles, se retrouvent projetées dans la misère la plus totale et peuvent perdre l'espoir de fonder une famille. Elles sont parfois contraintes de se prostituer de se marier ou de mendier et sont exposées à de mauvais traitements.



Victimes de la guerre civile en Angola, photo: Gervásio Sanchez

Des conséquences parfois indirectes peuvent aussi être constatées. Par exemple: une restriction de l'accès à l'éducation, aux services de santé mais aussi des problèmes de malnutrition. L'avenir de ces populations est souvent largement compromis. La guerre les blesse, les mutilé, et les tue. Indirectement, elle influe sur les infrastructures indispensables qui ne sont plus entretenues et qui partent en ruines rapidement. L'accès aux services de santé et aux médicaments est très réduit. C'est parfois tout le système de santé qui s'effondre. En effet, les besoins sont largement plus élevés que les ressources qui permettraient de les satisfaire. Un manque crucial d'argent et de moyens influe sur la santé dans

le sens où la population n'a pas les moyens de se faire vacciner et de se parer à des maladies, qui, en temps normal seraient guérissables. Dans des régions où se regroupe une densité de population à risque comme dans les camps de réfugiés, des maladies telles que la méningite ou la rougeole peuvent prendre des tournures désastreuses en un temps très court.

Un autre problème est l'accès à l'eau potable, ou même simplement à l'eau. Ceci génère d'autres maladies, souvent fatales chez des enfants en bas âge et des nourrissons. La malnutrition sévit également, nuisant alors à leur croissance et affaiblissant leur système immunitaire. Lorsque



Enfant soudanais épié par un vautour, 1993, photo: Kevin Carter

les structures sanitaires sont inaccessibles ou ne disposent pas du matériel de base, les nouveau-nés et les femmes enceintes font partie des premières victimes. Les grossesses et les accouchements sont l'une des causes majeure de décès dans les pays en développement et cela augmente fortement en cas de conflit.

Les conflits armés ont également un impact sur la santé mentale de ceux qui les subissent. En effet, tous sont témoins d'actes atroces. Certains sont contraints de regarder leur parents se faire agresser sexuellement, se faire torturer et dans certains cas les voient se faire tuer. Tous ces jeunes développent alors des peurs qui ne les quitteront plus pour le restant de leur vie. Le plus grave dans tout cela, c'est également qu'ils perdent confiance envers ceux qui sont censés les protéger. Des témoignages dans divers pays ayant souffert de conflits armés démontrent que même des éléments anodins tels qu'un orage ont un impact sur la mémoire de ces victimes, car cela leur rappelle un bombardement par exemple.

Fait qui a également pu être constaté à Lausanne, à la fin des années 90. La ville accueillait un bon nombre de réfugiés notamment Kosovares. Comme chaque année, le premier mercredi du mois de février, la ville testait ses sirènes et lorsqu'elles ont retenti, des enseignants qui accueillaient ces enfants victimes de conflits, les ont vus partir en courant sans pouvoir les rattraper. Chaque enfant a sa manière de réagir. Cer-

tains peuvent sombrer dans le mutisme, comme c'est le cas d'une petite Tchétchène âgée de 8 mois au moment des faits. Aujourd'hui, âgée de 7 ans, elle n'a toujours pas prononcé un mot. Pour les enfants qui sont projetés au statut de chef de famille, cela occasionne chez eux une énorme pression au vu de leur jeune âge. Cette détresse psychologique a différentes manières de s'exprimer: des problèmes physiques tels que maux de tête et d'estomac, mais également des troubles comportementaux, un repli sur soi, une certaine agressivité envers des personnes ou des objets, des difficultés d'apprentissage, des problèmes d'incontinence nocturne, des difficultés à s'exprimer et bien d'autres. Ces problèmes ont un impact plus important dans des périodes tel que l'enfance et l'adolescence, qui sont cruciales dans le développement psychologique d'un individu et qui peuvent avoir des conséquences durables.

Le Comité International de la Croix Rouge propose différentes solutions qui sont relativement similaires à celles proposées par la MONUSCO et les ONG dans le cas du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des enfants soldats. C'est en effet de la part de leur famille et de leur communauté que les jeunes reçoivent la protection la plus efficace. Par conséquent, la priorité est de rechercher la famille de ces enfants et de les réunir. Pour ce faire, ils mettent en place un procédé appelé la "recherche de personnes". Ils travaillent ensuite conjointement avec des milliers d'employés et de volontaires de

sociétés nationales, qui, une fois que le CICR se retire du pays, prennent le commandement du bon déroulement des opérations de recherche. Les intervenants commencent par identifier ces enfants égarés et, lorsque leur nombre est trop élevé, la priorité est donnée aux plus vulnérables: les plus jeunes, les malades, les handicapés, les non-accompagnés, ceux qui n'ont aucun adulte à leurs côtés. Les termes "enfants séparés" comprennent les enfants qui se retrouvent sans les personnes qui s'occupent normalement d'eux et les enfants "non-accompagnés" sont ceux qui se retrouvent seuls ou pris en charge généralement de manière spontanée par des personnes qui ne présentent aucun lien de parenté avec eux.

Dans le cas où il s'agit de très jeunes chefs de famille, la priorité est de leur fournir de la nourriture, un hébergement, mais également un accès à l'éducation et aux soins de santé. Pour cela, dans un grand nombre de cas, ils sont placés en famille d'accueil ou pris en charge par des institutions, mais cette dernière option reste exceptionnelle. Le but reste toujours le même, parallèlement à la recherche de la famille, l'idée est de les placer dans un cadre familial ou du moins dans une communauté. Parfois, ces placements peuvent durer extrêmement longtemps.

"Nous avons traversé la forêt, mais une deuxième attaque nous a fait fuir dans toutes les directions. Nous étions en 1997, Amie avait 4 ans au moment des faits.

Avec le temps, nous étions convaincus qu'elle n'était plus en vie. En fait, elle avait été prise en charge par des personnes qui étaient également en fuite, ce qui a considérablement compliqué les recherches. En octobre 2007, le CICR nous a ramené Amie, elle était devenue adolescente."

La grand-mère d'Amie Foray, lors de la guerre en Sierra Leone⁸⁶

Pour autant, le regroupement familial ne marque pas systématiquement la fin des engagements pris par les organisations. Il arrive que dans certains cas, un suivi soit de rigueur. Il est d'autant plus important que la séparation a été longue ou encore lorsque des enfants ont été réunis avec de la famille dont le degré de parenté est considérablement éloigné. Il arrive également que ces enfants arrivent avec leur propre progéniture ou que la famille se trouve dans une situation très difficile. Dans le cas où aucun proche n'a été trouvé, les autorités, en collaboration avec le CICR ou d'autres institutions humanitaires s'efforcent de trouver une solution sur le long terme qui puisse convenir.

Malgré tout, il ne faut pas oublier que les enfants ont une capacité de résilience et de résistance hors du commun. Ils sont capables de surmonter des situations terribles. Cette capacité dépend cependant d'un bon nombre de facteurs parmi lesquels l'âge, les aptitudes personnelles et les caractéristiques de leur environnement social

86 CICR, 2009. *Les enfants dans la guerre*. Disponible à l'adresse : https://www.icrc.org/fre/assets/files/other/icrc_001_4015.pdf



Le rire malgré la douleur, centre pour enfants des rues à Kinshasa, 2005, photo: Marcus Bleasdale

et affectif influent. Ces capacités varient en effet très fortement d'un enfant à l'autre et le soutien devrait être adapté en fonction de chaque individu pour y répondre au mieux. Dans la plupart des cas, les organismes humanitaires préfèrent adopter une approche communautaire que des soins au cas par cas. Il s'agit de créer des conditions de vies propices afin que chacun se remette par lui-même dans un semblant de normalité.

Veiller à apporter des soins et une attention en subvenant aux besoins les plus rudimentaires ainsi qu'une structure normale dans un monde où c'est le chaos le plus total est dans la majorité des cas suffisant. Parfois l'ajout d'activités récréatives tel que des pièces de théâtre, des jeux de rôle, des activités sportives ou du dessin permet d'exorciser ces traumatismes ou du moins les atténuer. Cela n'exclut bien entendu pas que dans certains cas, cette souffrance soit si forte qu'elle demande une intervention plus spécialisée. Il s'agit souvent de la famille de personnes qui ont disparu, qui vit dans une incertitude constante ne leur permettant pas de faire leur deuil.

8.2 COMBIEN SONT-ILS ?

En 2008, on comptait 18 millions d'enfants forcés de fuir leur pays, soit comme réfugié passant une frontière internationale, soit comme personnes déplacées à l'intérieur dudit pays. Plus de

deux millions d'enfants sont morts au cours des dix dernières années à cause de conflits déclenchés par des adultes. Ils ont soit servis de cibles civiles ou ont pu être utilisés au combat en tant que soldats. Le nombre d'enfants mutilés et handicapés à vie est trois fois supérieur à celui du nombre de morts. Ils sont encore plus nombreux à souffrir de maladies, de malnutrition, de violences sexuelles ou encore de privation. Au moins la moitié des enfants de la planète en âge de scolarité primaire mais non scolarisés vivent dans des pays déchirés par des conflits. En Palestine et en Israël, un nombre considérable d'enfants périssent. En Sierra Leone, les combattants ont coupé les membres des enfants. En Ouganda, ce sont des milliers d'enfants qui ont été enlevés afin de gonfler les rangs des armées rebelles et servir d'esclaves sexuels.

En 1996, Graça Machel, une experte nommée par le Secrétaire général des Nations Unies et ancienne Ministre de l'éducation du Mozambique a établi un rapport sur le sort des enfants et les effets dévastateurs des conflits armés sur eux⁸⁷. Dans son rapport, elle démontre que de telles dépravations ne peuvent se comprendre uniquement comme le produit du "vide moral" qui caractérise le monde détruit par les conflits armés. En 2001, Graça Machel a établi un nouveau rapport "The impact of War on Children: a review of progress since the 1996 United Nations Report on the Impact of Armed Conflict

87 UNICEF et MACHEL, Graça, 1996. *Promotion and Protection of the Rights of Children, impact of armed conflict on children*. Disponible à l'adresse : http://www.unicef.org/graca/a51-306_en.pdf



Camp de personnes déplacées dans la région de Goma, Est de la RDC 2006, photo: Marcus Bleasdale

on Children⁷⁸⁸. Le constat est sans appel: les conflits et le virus du SIDA* se développent de manière conjointe, en parfaite symbiose. La destruction est sur tous les fronts. L'exploitation criminelle des enfants est de rigueur quel que soit le pays concerné. Aujourd'hui il s'agit d'un fait qui est plus que d'actualité au Moyen Orient, où les enfants sont alors utilisés comme bombes humaines. Les attentats suicides, les embuscades, tout cela contribue à ancrer la conviction chez un bon nombre d'enfants que la violence est alors une méthode acceptable de

règlement de différends. Même si depuis le rapport établi en 1996 un bon nombre de progrès significatifs concernant la protection des enfants ont été constatés, il n'en demeure pas moins que certaines zones d'ombre subsistent. Dans ce rapport, il était stipulé qu'un Tribunal Criminel International devait être mis en place, c'est chose faite aujourd'hui. Ce dernier a mis un point d'honneur à demander des comptes aux parties coupables comme c'est le cas au Rwanda et en Ex-Yougoslavie. Dans un même temps, il s'est penché sur le rôle joué par les entreprises

dans le déclenchement et les prolongations des conflits, puis sur les liens entre les conflits armés et certains trafics tel que ceux des diamants en Angola et en Sierra Leone. A cette même période, il fût définitivement interdit d'utiliser et même de produire des mines antipersonnel qui constituaient une véritable menace pour la reconstruction et le développement d'un pays. A l'heure actuelle, ayant mieux cerné les besoins et les problématiques liées aux conflits, on sait que l'éducation, le soutien psychologique, la réunification des familles sont devenus les piliers de l'aide humanitaire alors qu'il y a 20 ans encore, seuls l'aide alimentaire, sanitaire, des distributions d'eau salubre et des abris étaient fournis⁸⁹. L'éducation joue le rôle le plus fondamental; elle permet non seulement une certaine stabilité chez l'enfant mais elle offre une occasion de transmettre aux générations futures un message à la fois de survie et de sensibilisation. Elle permet également de véhiculer des valeurs de paix et de tolérance⁹⁰.

Les victimes des conflits sont surtout des enfants de réfugiés et de personnes déplacées. L'Afrique et l'Asie sont les continents les plus touchés par ces exodes massifs mais aucune ré-

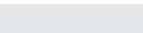
gion au monde n'a été épargnée par ces mouvements de population ou par ses ramifications. Ils ont un impact physique, émotif et psychologique sur les enfants. Au début des années 80, on comptait 5,7 millions de réfugiés à travers le monde, 10 ans plus tard, le chiffre avait triplé et aujourd'hui ils représentent plus de 27,4 millions d'individus. La moitié d'entre eux seraient des enfants, et devoir fuir leur foyer instaure un profond sentiment de dénuement et de vide. Il s'agit d'une décision qui n'est jamais prise à la légère, mais qui est induite par la menace d'être tué, torturé, recruté de force, violé, enlevé ou affamé. Seuls face au destin, ces réfugiés quittent leurs amis, leur famille et leur environnement social. Parfois, s'agissant d'une course contre la montre avec les combattants qui pourraient les kidnapper, il s'agit d'avoir toujours un temps d'avance sur ceux qui pourraient les enrôler de force en tant qu'enfant soldat dans une machine de guerre plus que destructrice⁹¹.

88 BELLAMY, Carol. *Les enfants: premières victimes de la guerre*. Disponible à l'adresse : http://www.observateurocde.org/news/archivestory.php/aid/423/Les_enfants_sont_les_premi_E8res_victimes_de_la_guerre_.html

89 *Afrique: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture*. Disponible à l'adresse : <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/fight-against-discrimination/education-of-children-in-need/projects-by-region/africa/>

90 *Les enfants: premières victimes de la guerre*. Disponible à l'adresse : http://www.observateurocde.org/news/archivestory.php/aid/423/Les_enfants_sont_les_premi_E8res_victimes_de_la_guerre_.html

91 UNICEF, 2009. *Les enfants et les conflits dans un monde en mutation*. Disponible à l'adresse : https://childrenandarmedconflict.un.org/publications/MachelStudy-10YearStrategicReview_fr.pdf





9

CONCLUSION ET RÉFLEXIONS

9.1 COMMENT RÉPONDRE À CE BESOIN DE “RECONSTRUCTION” VIA L’ARCHITECTURE ?

Nous pouvons conclure la partie théorique de notre travail de diplôme, en faisant une brève synthèse de ce que nous avons pu lire ou voir, mais également après avoir recueilli de poignants témoignages de personnes directement impliquées par cette problématique des enfants soldats et enfants victimes des conflits armés. Nous avons pu constater que l’un des besoins principaux de ces enfants est la remise en communauté auprès de leurs semblables pour ainsi leur permettre d’avoir un certain nombre de repères. Bien que cette problématique ne soit pas toujours facile à cerner, nous avons acquis un certain nombre de savoir sur les systèmes qui peuvent être mis en place en temps de guerre. Nous étions cependant très loin de nous imaginer que ce fléau était d’une telle ampleur et qu’il concernait un aussi grand nombre d’enfants. A l’heure actuelle, nous n’avons pas encore l’expérience du terrain, notre voyage étant prévu pour début février 2015, mais les rencontres que nous avons pu faire en Suisse ont énormément enrichi nos recherches.

A la fin de l’été 2014, notre travail de diplôme a débuté à Saxon, en Valais et nous étions bien loin de nous imaginer que c’est là-bas que nous commencerions à poser les bases de nos investi-

gations. Par la suite, de rencontre en rencontre, nos points de vue ont évolués et pris un tout autre tournant le 14 octobre 2014 lorsque nous avons assisté à la Conférence annuelle du DFAE à Berne. Nous avons eu la chance d’écouter différents témoignages dont celui d’une ex-enfant soldat originaire de l’Ouganda, de Juvénal Munubo Mubi, un député national de RDC, et de la Procureure Générale de la Cour Pénale Internationale Fatou Bom Bensouda*. Les entretiens privés dont nous avons pu bénéficier à la suite de cette journée nous ont orienté vers la République Démocratique du Congo en tant que pays à investiguer. Junior Nzita Nsuami est venu à notre rencontre pour nous témoigner de son expérience et de sa volonté de nous aider dans nos démarches et c’est ainsi que nous le rejoindrons dans 1 mois afin de visiter le centre de Paix pour l’Enfance à Kinshasa, dont il est le fondateur. Avec les éléments que nous avons pu réunir, nous pouvons à présent estimer l’infrastructure minimale qu’il faudrait afin de permettre à de telles victimes de se reconstruire et réapprendre non seulement à avoir confiance envers les autres, mais à vivre avec de graves traumatismes.

Nous voyons le projet comme étant un objet qui pourrait croître afin d’accueillir un nombre toujours plus important de victimes, de la même manière que l’a cité Frank Lloyd Wright il y a plusieurs années. Selon lui, *“la seule méthode va-*

*lable pour un architecte est la croissance (growth). Un architecte doit étendre (grow) son bâtiment à partir d'un thème (motif), pour que son bâtiment soit aussi naturel qu'une expression de la pensée et du sentiment dirigés vers un but final comme le fait n'importe quel arbre ou n'importe quel moteur*⁹².

Cela serait rendu possible en proposant plusieurs objets disposés d'une manière bien précise, qui offriraient la possibilité de se retirer et d'avoir des lieux plus privatisés dans ce centre. Nous avons pu lire dans de nombreux ouvrages que le porche revenait de manière récurrente. Il semblerait par conséquent que le rapport à la rue et à l'espace publique, tout en étant sur un élément semi-privé (le porche), ait une grande importance et pas uniquement parce qu'il soulève la question du seuil entre l'espace publique et privé. Nous imaginons un centre qui ne soit pas isolé à l'extérieur de la ville. Bien qu'en bordure, il serait judicieux que des transports communs soient à proximité. Non seulement pour les personnes travaillant au centre, mais également pour des jeunes sur le point de prendre leur indépendance mais qui ne se sentiraient pas encore tout à fait prêts à affronter la société. Un tel emplacement leur permettrait par exemple de se rendre sur leur lieu de travail une fois terminée leur formation dispensée par le centre, tout en ayant un pied à terre dans ce dernier. Il ne semble pas judicieux de penser à un bâti-

ment mémoire, ce qui ne ferait que les marginaliser encore plus, mais plutôt comme un petit village qui accueillerait dans un premier temps une centaine de personnes. Il serait composé de petites maisons pour les logements et des constructions de plus grande envergure pour les salles communes. Le système de plusieurs objets permettrait d'avoir un "chez-soi" avec un rapport à l'extérieur très fort. Il pourrait également accueillir des jeunes filles qui ont des enfants en bas âge. Il nous faudra cependant veiller à une disposition judicieuse qui permettrait aussi de favoriser l'entraide entre les enfants des différents âges puisque nous pensons projeter un centre pour des jeunes (garçons et filles) âgés entre 0 et 25 ans.

Nous imaginons que ce centre devrait comporter pour les parties privées des logements, des lavoirs, des espaces extérieurs communs. En ce qui concerne les parties communes, on trouverait une salle polyvalente permettant de faire des spectacles et qui permettrait d'exorciser certaines terreurs nocturnes en les mettant en scène, un réfectoire pour les jours de fête et les repas, ainsi qu'une grande cuisine. Au niveau de l'enseignement, nous proposerons des classes pour les différents degrés de scolarité, permettant également aux enfants des quartiers alentours de faire les cours la journée et de rentrer dans leur famille le soir. Nous proposons d'imaginer différents lieux offrant une formation pro-

92 Citation tirée du cours de Bachelor première année de Jacques Lucan, professeur de Théorie de l'architecture à l'EPFL



Marika-Alderton House, Australia, Glenn Murcutt

fessionnelle, à savoir un enseignement pour la pêche, la menuiserie, la ferblanterie mais aussi la pédagogie qui permettrait à ceux ayant suivi cette formation de jouer un rôle de médiateur et de prévention auprès des générations futures. La volonté de placer une cuisine avec un certain nombre d'infrastructures permettrait également à ceux qui le souhaiteraient de suivre une formation dans ce domaine.

Comme nous l'avons vu, un grand nombre de ces jeunes souffrent de traumatismes physiques et psychiques graves, c'est la raison pour laquelle nous projetons d'avoir une infrastructure médicale et sanitaire comme une infirmerie, un centre de rééducation, un dispensaire et un centre de soutien psychologique. La religion jouant un rôle important, nous imaginons aussi avoir un centre de recueillement.



Bibliothèque de Gando, Burkina Faso, Francis Kéré

Du point de vue architectural, nous allons nous pencher sur des projets que Glenn Murcutt^{*93} et Diébédo Francis Kéré^{*94} ont fait dans des parties défavorisées du monde. Le premier, en plus de son architecture contemporaine a conçu un certain nombre de bâtiments pour les indigènes d'Australie, liant l'aspect fonctionnel de manière très belle à l'architecture. Il élabore des constructions écologiques en harmonie avec le climat et le paysage, en utilisant des matériaux "simples" (métal, bois, verre, brique). Murcutt appelle ceci "le fonctionnalisme écologique". Le second, Francis Kéré, originaire du Burkina Faso, porte une attention toute particulière à ce que la communauté entière participe à l'élaboration et la réalisation du projet. De cette façon, elle apprend les techniques de construction et comment entretenir le futur bâtiment. Nous porterons une attention toute particulière à ce

93 FROMONOT, Françoise, 1995. *Glenn Murcutt: oeuvres et projets*. Gallimard. Paris.

94 *L'ascension de l'architecture africaine*. Disponible à l'adresse : <http://archicaine.org/lascension-de-larchitecture-africaine/>

que chaque élément fonctionnel soit élément d'architecture mais aussi comment subvenir à des besoins vitaux via l'architecture. Nous établirons par exemple un système de collecte des eaux de pluie.

Nous avons établi ici les points de vue que nous allons adopter par rapport à ce que nous avons récolté comme informations, mais il semble évident que l'expérience sur le terrain nous apportera encore de nombreux éléments. Nous nous pencherons sur des techniques de construction qui, jusqu'à ce jour, ne nous étaient pas familières. Dans la mesure du possible, nous souhaitons utiliser des matériaux locaux afin de diminuer l'impact sur l'environnement. Pour finir, nous souhaiterions rappeler ici certains motifs qui nous ont poussé à choisir le thème des enfants soldats et des enfants victimes des conflits armés, qui nous suivront lors de notre dernier semestre. L'architecture doit, selon nous, permettre à un individu de s'abriter, se protéger, se sentir en sécurité. Elle doit répondre aux besoins d'une communauté, servir une cause.

LEXIQUE

AK 47: L'AK 47 est une arme automatique plus connue sous le nom de "Kalachnikov". Il s'agit d'un fusil d'assaut conçu par un Soviétique du même nom. Son coût est relativement faible et il est doté d'une grande facilité d'entretien ce qui le rend donc populaire.

APCLS: Alliance des Patriotes pour un Congo Libre et Souverain. Il s'agit d'un groupe armé de la RDC dont le chef est Janvier Karairi⁹⁵.

APLS: Armée Populaire de Libération du Soudan. Il s'agit du nom officiel des forces armées du Soudan du Sud. Initialement il s'agissait d'un mouvement de guérilla qui luttait pour l'établissement d'une république socialiste au Soudan avant de devenir la force armée du Soudan du Sud suite à l'indépendance du pays en 2011⁹⁶.

Armée Blanche: Ce terme désigne les armées russes d'après la révolution d'Octobre 1917 et luttant contre le nouveau pouvoir soviétique. Pendant la guerre civile russe, elle combattait contre l'Armée Rouge, de 1917 à 1922⁹⁷.

Armée Rouge: Il s'agit de l'armée mise en place dans l'ancien Empire russe par le pouvoir bolchévique à la suite de la Révolution d'Octobre pour combattre la contre-révolution des Armées blanches soutenues par les puissances étrangères. "Rouge" à cause de la connotation révolutionnaire. En 1946, elle prend le nom officiel d'Armée Soviétique jusqu'à sa dissolution en décembre 1991⁹⁸.

Anti-Balaka: C'est le terme utilisé pour désigner les milices d'auto-défense mises en place par des paysans et qui sont apparues en République Centrafricaine. Formée en 2009, cette milice lutte contre les "Zaraguinas", les coupeurs de route et bandits des grands chemins actifs au nord et à l'ouest du pays. Ils s'affrontent régulièrement aux Séléka⁹⁹.

BIT: Il s'agit du Bureau International du Travail et qui est le secrétariat permanent de l'Organisation Internationale du Travail. Il sert de quartier général à l'ensemble des activités de l'Organisation¹⁰⁰.

CICR: Comité International de la Croix Rouge. C'est une organisation internationale humanitaire créée en 1863 par un groupe de citoyens de la ville de Genève¹⁰¹.

95 *Le cas de l'Alliance du Peuple pour un Congo Libre et Souverain*. Disponible à l'adresse : <http://www.localvoicesproject.com/issue-01/milices-a-masisi/>

96 *Armée Populaire de Libération du Soudan: APLS*. Disponible à l'adresse : <http://www.medeo.be/fr/pays/soudan/armee-populaire-de-liberation-du-soudan-apls/>

97 *Histoire de l'Armée Blanche*. Disponible à l'adresse : http://www.linternaute.com/histoire/motcle/1166/a/1/1/armee_blanche.shtml

98 *Histoire de l'Armée Rouge*. Disponible à l'adresse : http://www.linternaute.com/histoire/motcle/1019/a/1/1/armee_rouge.shtml

99 *Qui sont les anti-Balakas ?* Disponible à l'adresse : <http://centrafrique.portesouvertes.fr/les-anti-balakas-sont-ils-chretiens/>

100 *Bureau International du Travail*. Disponible à l'adresse : <http://ilo.ch/global/about-the-ilo/who-we-are/international-labour-office/lang--fr/index.htm>

101 *Comité international de la Croix-Rouge*. Disponible à l'adresse : <https://www.icrc.org/fr>

CIDE: Aussi connue sous le nom de Convention relative aux Droits de l'Enfant, c'est un traité international adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989¹⁰².

Charte africaine des droits et du bien-être des enfants: Convention adoptée par des pays africains dans le cadre de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Elle s'inspire de la Convention des Nations Unies sur les droits des enfants et de la Déclaration sur les droits et le bien-être de l'enfant africain, ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'Homme, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et de la charte de l'Organisation de l'Unité africaine¹⁰³.

Charte des Nations Unies: Traité qui définit les buts et les principes de l'Organisation des Nations Unies ainsi que la composition, la mission et les pouvoirs de ses organes exécutifs (Conseil de Sécurité), délibératifs (Assemblée Générale), judiciaire (la Cour Internationale de Justice) et administratifs (Conseil économique et social, le Conseil de tutelle et le Secrétariat général). Elle a été adoptée le 26 juin 1945 à San Francisco¹⁰⁴.

Les 10 Commandements: Il s'agit de dix lois que l'on trouve dans la bible et que Dieu donna à la nation d'Israël. Il s'agit d'un condensé de plus de 600 commandements que contient la Loi de l'Ancien

Testament. Les quatre premiers traitent de notre relation avec Dieu et les six derniers traitent de notre relation les uns envers les autres¹⁰⁵.

La Compagnie des Indes: Ce terme désigne une compagnie qui gérait le commerce entre une métropole européenne et ses colonies. Il s'agissait d'une compagnie qui contrôlait le commerce entre une métropole et ses colonies. Par le terme "Indes", on désignait tous les territoires nouveaux qui pouvaient alors être atteints en prenant la route de l'Est (Indes orientales) et ceux qu'on rejoignait par la route de l'Ouest (Indes occidentales)¹⁰⁶.

Conférence de Berlin: Conférence qui marqua l'organisation et la collaboration européenne pour le partage et la division de l'Afrique. Débutée le 15 novembre 1884 à Berlin, elle s'achève le 26 février 1885. Une conférence antérieure entama les débats sur la conquête des deux Congo et marqua le début des luttes coloniales. La conférence de Berlin visait donc à édicter des règles officielles pour la colonisation¹⁰⁷.

La Convention relative aux droits de l'enfant (1989): Aussi appelée Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), il s'agit d'un traité international adopté par l'ONU en 1989 dans le but de reconnaître et protéger les droits spécifiques des enfants. C'est une déclinaison spécifique aux enfants

102 *Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)*. Disponible à l'adresse : <http://www.humanium.org/fr/convention/>

103 ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE. *Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant 1990*. Disponible à l'adresse : http://www.african-court.org/fr/images/documents/fr_gen_docs/Charte%20africaine%20des%20droits%20de%20enfant.pdf

104 *Charte des Nations Unies*. Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/fr/documents/charter/chap7.shtml>

105 *Que sont les Dix Commandements ?* Disponible à l'adresse : <http://www.gotquestions.org/Francais/Dix-Commandements.html>

106 *Compagnie des Indes: Mémoire des Hommes*. Disponible à l'adresse : <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=1&titre=compagnie-des-indes>

107 *Conférence de Berlin*. Disponible à l'adresse : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/berlin-conference-de-1884-1885/>

des droits de l'Homme tels que prévus par la déclaration universelle des droits de l'Homme¹⁰⁸.

CPI: La Cour Pénale Internationale est une institution chargée de promouvoir le droit international, et son mandat est de juger les individus (et non les États, ce qui est du ressort de la Cour Internationale de Justice), ayant commis un génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes d'agressions¹⁰⁹.

DDR: Le DDR est le processus par lequel les combattants sont amenés à déposer les armes et retourner à la vie civile ou réintégrer les forces armées qui seront restructurées.

DDR signifiant Désarmement, Démobilisation et Réinsertion¹¹⁰.

DFAE: Département Fédéral des Affaires Étrangères. Désigné ainsi depuis 1979, il est l'un des sept départements du gouvernement suisse, le Conseil Fédéral (pouvoir exécutif). Sa mission et ses attributions sont identiques à celles des ministères des affaires étrangères dans d'autres pays. Depuis 2012, c'est Didier Burkhalter, président de la Confédération en 2014 qui dirige le DFAE.

Diébédo Francis Kéré : C'est un architecte burkinabé qui construit au Burkina, mais aussi en Suisse, au Mali, en Chine, au Togo ou encore en Espagne. Lauréat du prix Aga Khan en 2004. Il met une attention particulière à faire participer les communautés dans le développement de chacun de ses projets, leur enseignant ainsi des techniques de construction et d'entretien¹¹¹.

EAFGA: Enfants associés aux forces et aux groupes armés. Un grand nombre d'enfants ont été et sont encore recrutés dans le monde entier par des forces armées gouvernementales et des groupes rebelles. Ils sont tour à tour combattants, cuisiniers, porteurs, messagers et parfois même esclaves sexuels. Cela touche autant les garçons que les filles, et ces dernières sont parfois contraintes de se marier de force. Les pressions économiques, sociales, sécuritaires, la pauvreté et le mouvement de personnes augmentent les rendent plus vulnérables au recrutement¹¹².

FARDC: Forces armées de la République Démocratique du Congo. Il s'agit des forces armées officielles du pays anciennement connues sous le nom de Forces Armées Zaïroises (FAZ)¹¹³.

108 ONU. *Convention relative aux droits de l'enfant. 20 novembre 1989.* Disponible à l'adresse : <http://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/1998/2055.pdf>

109 *Cour Pénale Internationale: Comité International de la Croix-Rouge.* Disponible à l'adresse : <https://www.icrc.org/fr/guerre-et-droit/juridictions-penales-internationales/cour-penale-internationale>

110 *ONUCI: Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.* Disponible à l'adresse : <http://www.onuci.org/spip.php?rubrique20>

111 *Francis Diébédo Kéré: Les grandes traditions architecturales africaines.* Disponible à l'adresse : <http://www.africultures.com/php/?nav=article&no=9667>

112 *Enfants recrutés par des forces armées ou des groupes armés: Protection de l'enfant contre la violence, l'exploitation et les abus.* Disponible à l'adresse : http://www.unicef.org/french/protection/57929_58007.html

113 *FARDC.* Disponible à l'adresse : <http://radiookapi.net/tag/fardc/>

Fatou Bom Bensouda: Née en 1961 en Gambie, Fatou Bom Bensouda a suivi des études de droit pour devenir avocate. Elle est l'actuelle procureure générale de la Cour Pénale Internationale (CPI) après avoir été procureure adjointe pendant huit ans¹¹⁴.

FDLR: Abréviation de Forces démocratiques pour la libération du Rwanda, il s'agit d'un groupe armé formé en l'an 2000 en RDC. Il défend les intérêts des Hutus rwandais réfugiés en RDC et qui s'opposent à la présidence de Paul Kagame. Ce groupe succéderait à l'Armée de Libération du Rwanda et compterait dans ses rangs un grand nombre de personnes responsables du génocide rwandais. Jusqu'en 2000, les autorités congolaises utilisent les FDLR comme supplétifs à leur armée régulière¹¹⁵.

FPC/AP: Forces populaires congolaises- Armée populaire¹¹⁶.

FPR: Abréviation de Front patriotique rwandais, un parti politique du Rwanda. Sa devise est "Unité- Démocratie- Développement". Il a été créé en Ouganda en 1987-1988 par les exilés tutsis de la première et deuxième république du Rwanda. Les origines du FPR remontent cependant à 1979¹¹⁷.

FRPI: Abréviation de Force de résistance patriotique de l'Ituri. Il s'agit d'une milice armée et d'un parti politique basé dans le district de l'Ituri au nord-est de la République Démocratique du Congo¹¹⁸.

Glenn Murcutt: C'est un architecte australien né à Londres en 1936. Il passe une grande partie de son enfance en Nouvelle-Guinée puis suit des études d'architecture à Sydney. Il élabore un grand nombre de constructions écologiques en harmonie avec le climat et le paysage et surtout en utilisant les matériaux les plus simples tel que le métal, le bois, le verre ou la brique.

Groupe La Fontaine: Il s'agit d'un groupe armé dont le Maï- Maï Kakulé Sikuli Lafontaine s'est auto-proclamé général¹¹⁹.

Groupe Nyatura: Le Groupe Nyatura est un groupe armé de la République Démocratique du Congo fondé en 2010. En 2011 il sévit dans la région du Sud-Kivu puis dans la province du Nord-Kivu en 2012. C'est un groupe comportant majoritairement des Hutu et ayant des liens relativement étroits avec la FARDC et le FDLR¹²⁰.

Groupe Raïa Mutomboki: En langue swahili (langue d'Afrique de l'est), Raïa Mutomboki signi-

114 *Fatou Bom Bensouda, Procureure Générale de la Cour Pénale Internationale*. Disponible à l'adresse : <http://www.grands-avocats.com/avocats/fatou-bensouda/>

115 *FDLR*. Disponible à l'adresse : <http://radiookapi.net/tag/fdlr/>

116 NGONDZI, Jonas Rémy, 2013. *Enfants soldats, conflits armés, liens familiaux: Quels enjeux de prise en charge dans le cadre du processus de DDR? Approche comparative entre les deux Congo*. Disponible à l'adresse : <http://hal.archives-ouvertes.fr/tel-00958088/>

117 *Jeune Afrique: l'actualité africaine en continu*. Disponible à l'adresse : <http://www.jeuneafrique.com/tags/451/fpr>

118 *Radio Okapi: l'actualité impartiale en RDC*. Disponible à l'adresse : <http://radiookapi.net/>

119 *Le Général Kakule Sikuli Vasaka s'exprime*. Disponible à l'adresse : <http://urubyiruko.wordpress.com/2012/06/27/le-general-kakule-sikuli-vasaka-alias-lafontaine-sexprime/>

120 *Nord-Kivu: reddition de 9 Maï-Maï Nyatura*. Disponible à l'adresse : <http://radiookapi.net/actualite/2014/10/14/nord-kivu-reddition-de-9-mai-mai-nyatural>

fie “citoyens en colère”. C’est le nom dont s’est doté un groupe armé formé en 2005 en RDC. Leur but étant de protéger les Congolais notamment contre les FDLR, ils n’hésitent pas à commettre des crimes atroces. C’est un groupe d’autodéfense et non une armée professionnelle ou un groupe visant à prendre un quelconque pouvoir¹²¹.

Groupe Yakutumba: C’est un groupe rebelle formé en 2006 dans le territoire de Fizzi. Deux éléments sont à la base de sa formation, le premier étant la frustration de certains miliciens Maï-Maï qui ont été intégrés dans l’Armée régulière puis les démobilisés. Le deuxième élément étant la persistance du conflit ethnique entre les Banyamulenge et les Babembe¹²².

INTERPOL: Il s’agit de la contraction de l’expression anglaise International Police. C’est une organisation internationale créée en 1923 et dont le but est de promouvoir la coopération policière internationale. Son nom complet est Organisation internationale de police criminelle (OIPC). Le siège se trouve en France, à Lyon et sa devise est “Relier les polices pour un monde plus sûr”. Sa mission est de prévenir et combattre la criminalité. Ils sont en mesure de délivrer des arrêts internationaux, permettant alors de traquer un criminel n’importe où dans le monde ou du moins dans les 190 pays qui sont membres de cette organisation¹²³.

Ishmael Beah: Ishmael Beah est un ex-enfant soldat de Sierra Leone. Né en 1980, c’est lorsque la guerre éclate en 1991 que sa vie bascule. A l’âge de 13 ans, il est engagé de force dans l’armée gouvernementale de Sierra Leone pendant plus de 3 ans jusqu’à ce qu’il soit sauvé par l’UNICEF en 1997. Il est actuellement ambassadeur auprès de l’UNICEF pour la cause des enfants soldats et enfants victimes de la guerre¹²⁴.

Junior Nzita Nsuami: Junior est un ex-enfant soldat de RDC. De 1996 à 2006, il a été enrôlé de force dans les rangs de l’Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL). Il est devenu un enfant soldat à l’âge de 12 ans. Il est actuellement Ambassadeur de Bonne Volonté auprès des Nations Unies et Président de l’Association Paix pour l’Enfance qui s’occupe d’enfants victimes des conflits armés¹²⁵.

Juvénal Munubo Mubi: Juvénal Munubo Mubi est un avocat et député national de la République Démocratique du Congo. Né en 1979, il suit des études de droit et est l’un des dix jeunes politiciens influent et émergent du continent africain. Il est rapporteur de la Sous-Commission des Forces Armées et fait partie de la Commission de Défense et Sécurité.

121 *Qui sont les Raia Mutomboki ?* Disponible à l’adresse : https://www.youtube.com/watch?v=YmsgLYsAr3M&feature=youtuve_gdata_player

122 *Mouvements de résistance et culture politique au Sud-Kivu.* Disponible à l’adresse : http://www.memoireonline.com/03/12/5448/m_Mouvements-de-resistance-et-culture-politique-au-Sud-Kivu-Mise-en-evidence-des-fondements-ideolo18.html

123 *INTERPOL.* Disponible à l’adresse : <http://www.interpol.int/fr/Internet>

124 BEAH, Ishmael, 2008. *Le chemin parcouru, mémoires d’un enfant soldat.* Presses de la Cité.

125 *Le Parcours exceptionnel d’un enfant soldat démobilisé.* Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire Général pour les enfants et les conflits armés. Disponible à l’adresse : <https://childrenandarmedconflict.un.org/fr/le-parcours-exceptionnel-dun-enfant-soldat-demobilise/>

LRA: Abréviation qui désigne l'Armée de Résistance du Seigneur, il s'agit d'un mouvement qui se présente comme étant chrétien et qui est entré en rébellion contre le gouvernement ougandais. Le chef de la LRA est Joseph Kony et il entant renverser le pouvoir présidentiel pour mettre en place un régime basé sur les Dix Commandements de la Bible. Cette organisation ou du moins son chef est placé en première place sur la liste officielle des organisations considérées comme terroristes par le Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique.

M-23: Le mouvement du 23 mars, appelé M23 est un groupe crée suite à la guerre du Kivu. Composé d'ex-rebelles du CNDP qui ont été réintégrés dans l'armée congolaise à la suite d'un accord de paix signé le 23 mars 2009 à Kinshasa. En avril 2012, ils se sont mutinés et tirent leur nom de la date (23 mars) quand a été signé cet accord car ils considèrent que le gouvernement congolais n'a pas respecté les engagements qu'il avait pris. Le M23 comme beaucoup d'autres groupes sont accusé de barbarie et de violence grave par de nombreuses ONG mais aussi par le tribunal pénal international et le gouvernement américain¹²⁶.

Maï-Maï: Il s'agit d'un terme global désignant des groupes armés actifs au cours de la Deuxième guerre du Congo en République Démocratique du Congo. Ce terme regroupe les forces armées dirigées par des seigneurs de guerre, des chefs tribaux tradition-

nels, des chefs de village, et les combattants de la résistance politiquement motivés. La plupart de ces groupes se sont crée afin de résister à l'invasion des forces armées rwandaises et les groupes rebelles du Congo proche du Rwanda.

Maï-Maï Kata Katanga: Il s'agit d'un groupe rebelle de la République Démocratique du Congo. Il est également appelé Maï-Maï Bakata Katanga et prétend se battre pour l'indépendance de la province de Katanga. En swahili, "Kata Katanga" signifie "Sécession du Katanga". Il est dirigé par Gédéon Kyungu Mutanga qui a été arrêté et condamné pour crimes contre l'humanité mais qui s'est évadé de prisons en septembre 2011¹²⁷.

Maï-Maï Simba Morgan: C'est un groupe de rebelles dirigé par Paul Sadala, alias Morgan et qui est décédé le 14 avril 2014¹²⁸.

MISM A: Il s'agit de la mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine. C'est une mission militaire conduite par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest afin d'aider l'un de ses membres, le Mali dont le nord du territoire est victime de rébellion islamiste depuis les début du conflit malien en 2012-13. Elle est appuyée par le conseil de sécurité de l'ONU depuis décembre 2012 et qui autorise le déploiement sous conduite africaine d'une Mission internationale de soutien au Mali pour une période initiale d'une année¹²⁹.

126 *Actualité sur l'Afrique: tout sur le M23*. Disponible à l'adresse : <http://www.jeuneafrique.com/tags/65518/m23>

127 *Les Maï-Maï Bakata Katanga: Une armée secrète au service du clan KABILA*. Disponible à l'adresse : <http://afrique.kongotimes.info/rdc/parlement/7756-bakata-katanga-armee-secrete-service-clan-kabila-forces-negatives-insecurite-manipule-nebuleuse-mai-mai.html>

128 *La mort du chef milicien Paul Sadala Morgan*. Disponible à l'adresse : <http://radiookapi.net/emissions-2/dialogue-entre-congolais/2014/04/16/ce-soir-la-mort-du-chef-milicien-paul-sadala-morgan/>

129 *Historique de la MISMA*. Disponible à l'adresse : <http://www.operationspaix.net/167-historique-misma.html>

MONUSCO: La MONUSCO est une Mission de l'Organisation des Nations Unies pour une stabilisation en République Démocratique du Congo. Depuis juillet 2010, elle remplace la MONUC, Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo qui elle était en place de 1999 à 2010. Il s'agit d'une mission de l'ONU qui promeut le maintien de la paix en RDC¹³⁰.

ONG: Abréviation de "Organisation non gouvernementale", il s'agit d'une organisation dont le financement est essentiellement privé et qui se consacre à l'aide humanitaire. Il s'agit d'une personne morale qui intervient autant dans le champ national qu'international¹³¹.

ONU: L'Organisation des Nations Unies est une organisation regroupant la majeure partie des Etats de la planète. Elle a pour but la paix internationale et son objectif est de faciliter la coopération dans les domaines du droit international, la sécurité internationale, le développement économique, le progrès social, les droits de l'homme et la réalisation à terme de la paix dans le monde. Fondée en 1945, elle remplace la Société des Nations et son siège se trouve à Manhattan, New York¹³².

OPAC: L'OPAC est un protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés¹³³.

Opération Amaryllis: L'opération Amaryllis est une opération menée par la France au Rwanda suite à l'attentat du 6 avril 1994. Elle avait pour but d'évacuer les étrangers dont la vie était menacée pendant le génocide.

Opération Silver Back: L'opération Silver Back, comme l'opération Amaryllis avait aussi pour but d'évacuer les étrangers, mais celle-ci était menée par la Belgique.

Opération Turquoise: Il s'agit d'une opération militaire organisée par la France et par le Conseil de Sécurité de l'ONU pendant le génocide des Tutsis au Rwanda. Sa mission était de mettre fin aux massacres partout où cela serait possible, éventuellement en utilisant la force.

Principes de Paris: Il s'agit de principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés. Ils statuent sur le fonctionnement des institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'Homme.

RDC: République Démocratique du Congo.

RUF: Abréviation pour Revolutionary United Front. Il s'agit d'un groupe armé fondé par Foday Sankoh. Il est le principal responsable de la guerre civile de Sierra Leone et placé en haut de la liste officielle des organisations terroristes des Etats-Unis d'Amérique.

130 *Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO)*. Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/monusco/mandate.shtml>

131 *ONG : définition du dictionnaire*. Disponible à l'adresse : <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/ong/>

132 *Nations Unies*. Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/fr/>

133 *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, enfants dans les conflits armés*. Disponible à l'adresse : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/OPACCRC.aspx>

Séléka: La Séléka créée en 2012 est une coalition constituée de partis politiques et de forces rebelles opposées au président centrafricain, François Bozizé. Elle est composée de mercenaires tchadiens, libyens et soudanais à convictions musulmanes dans une population où la majorité est chrétienne. Constituée d'à peu près 20000 personnes, elle s'est officiellement dissoute en 2013, mais les soldats ex-Séléka n'ont pas pour autant cessé les violences et affrontements sur les civils¹³⁴.

SIDA: Le SIDA ou Syndrome d'immunodéficience acquise est un ensemble de symptômes consécutifs à la destruction de plusieurs cellules du système immunitaire par un rétrovirus. Le SIDA est le dernier stade de l'infection par ce virus et le plus connu d'entre eux est le VIH, Virus d'immunodéficience humaine.

TPIR: Ce terme désigne le Tribunal Pénal International pour le Rwanda et a été mis en place le 8 novembre 1994 par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Il permet de juger les personnes responsables d'actes de génocide, mais également d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire rwandais entre janvier et décembre 1994. Il permet également de poursuivre des citoyens rwandais dans les États voisins et son siège se trouve en Tanzanie¹³⁵.

UNICEF: Il s'agit du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et qui est une agence de l'organisation des Nations Unies. Elle se consacre à l'amélioration et

à la promotion de la condition des enfants. Elle a participé à la rédaction du CIDE, la Convention relative aux droits de l'enfant.

Union africaine: Il s'agit d'une organisation d'États africains créée en 2002 en Afrique du Sud. Elle succède à l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Son but est d'œuvrer à la promotion de la démocratie, des droits de l'Homme et du développement à travers l'Afrique¹³⁶.

UPC: Ou Union des patriotes congolais pour la paix est un mouvement rebelle congolais dirigé par Thomas Lubanga. Ce mouvement est proche du gouvernement rwandais et participe activement aux affrontements qui font rage dans la province d'Ituri. Ils sont accusés d'utiliser des enfants soldats, comme un grand nombre de groupes rebelles. Le 19 mars 2005, Thomas Lubanga est arrêté, puis transféré à la Cour Pénal Internationale de La Haye le 17 mars 2006¹³⁷.

VIH: VIH ou virus de l'immunodéficience humaine est un rétrovirus infectant l'Homme et qui est responsable du syndrome d'immunodéficience acquise, le SIDA.

134 *Jeune Afrique: Tous les articles sur la Séléka.* Disponible à l'adresse : <http://www.jeuneafrique.com/tags/108566/s-l-ka>

135 *Nations Unies Tribunal Pénal International pour le Rwanda.* Disponible à l'adresse: <http://www.unictr.org/fr/chronologie-du-tpir>

136 *L'Union Africaine en bref (UA).* Disponible à l'adresse: <http://www.au.int/fr/about/nutshell>

137 *Le procès de Lubanga devant la Cour Pénale Internationale.* Disponible à l'adresse : <http://french.lubangatrial.org/>

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce au concours de plusieurs personnes à qui nous souhaiterions témoigner notre reconnaissance. Nous remercions les Professeurs Yves Pedrazzini, Jérôme Chenal et Bernard Cache pour le suivi de notre énoncé et leurs précieux conseils et d'avoir accepté de nous suivre pour ce sujet sensible.

Merci à Monsieur Patrick Mestelan (architecte EPF-SIA), Madame Lydia Roduit (coordinatrice des diplômés de la section d'architecture) et son frère Monsieur Pascal Roduit (formateur au centre des Barges à Vouvry) qui nous ont lancé sur les premières lignes de notre recherche.

Merci à Monsieur Jean Studer (avocat, ancien Conseiller aux Etats, ancien Conseiller d'Etat du canton de Neuchâtel et actuel Président du Conseil de la Banque Nationale Suisse), Monsieur Christian Converset (spécialiste FMH en psychiatrie et psychotérapie, ayant fait un grand nombre de missions humanitaires en Afrique), Honorable Juvénal Munubo Mubi (avocat, député national de la République Démocratique du Congo, rapporteur de la Sous-commission des Forces Armées et de la Commission de Défense et Sécurité) pour leurs précieuses informations et nos discussions enrichissantes.

Nous remercions Junior Nzita Nsuami (ex-enfant soldat de la République Démocratique du Congo, ambassadeur de Bonne Volonté aux Nations Unies et Président de l'association Paix pour l'Enfance) pour son écoute, sa patience, son aide et son enthousiasme quant à notre travail. Merci également pour son aide à la préparation de notre futur voyage à Kinshasa.

Nous remercions également Monsieur Nelson Marujo pour les nombreuses photos faites lors de la conférence qu'a tenu Junior le 24 novembre 2014 et Madame Gladys Ninoles de la CEAT pour son aide quant à la préparation de la conférence.

Un grand merci à Mademoiselle Valérie Corminboeuf, Monsieur Alexis Vienny, Monsieur Hervé Vienny et Madame Corinne Studer-Vienny pour les lectures, les relectures et les conseils ainsi qu'à Madame Françoise Cateau sans qui nous ne serions jamais allées à la conférence du DFAE. De chaleureux remerciements également à tous ceux qui nous ont fait part de leur vécu et leurs expériences vécues en Afrique notamment François Ramseyer (architecte HES-SO). Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance à tous nos amis et famille pour leur soutien moral et intellectuel tout au long de notre démarche.

BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES DE REVUE

- ABELUNGU JUNIOR, Mumbala. *Le droit international humanitaire et la protection des enfants en situation de conflits armés en République démocratique du Congo*. *Droit et cultures*. (2012), n° 64, p. 207235
- ARZOUMANIAN, Nairi et PIZZUTELLI, Francesca. *Victimes et bourreaux: questions de responsabilité liées à la problématique des enfants-soldats en Afrique*. *Revue Internationale de la Croix-Rouge*. (2003), Vol. 85, n° 852, p. 827–856
- BAYER, Christophe Pierre, KLASSEN, Fionna et ADAM, Hubertus. *Association of trauma and PTSD symptoms with openness to reconciliation and feelings of revenge among former Ugandan and Congolese child soldiers*. *Jama*. (2007), Vol. 298, n° 5, p. 555–559
- BETANCOURT, Theresa, BORISOVA, Ivelina, RUBIN-SMITH, Julia, GINGERICH, Tara, WILLIAMS, Timothy et AGNEW-BLAIS, Jessica. *Psychosocial adjustment and social reintegration of children associated with armed forces and armed groups: The state of the field and future directions*. (2008). [Consulté le 22 septembre 2015]. Disponible à l'adresse : <http://psychologybeyondborders.org/wp-content/uploads/2013/08/RPC-GA-CAAFAG-REPORT-FINAL-JULY-2008.pdf>
- BETANCOURT, Theresa, Pochan, Shawna et DE LA SOUDIÈRE, Marie. *Psychosocial adjustment and social reintegration of child ex-soldiers in Sierra Leone, Wave II follow-up analysis*. (2005). [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://resourcecentre.savethechildren.se/sites/default/files/documents/2676.pdf>
- BETANCOURT, Theresa S., AGNEW-BLAIS, Jessica, GILMAN, Stephen E., WILLIAMS, David R. et ELLIS, B. Heidi. *Past horrors, present struggles: The role of stigma in the association between war experiences and psychosocial adjustment among former child soldiers in Sierra Leone*. *Social Science & Medicine*. (2010), Vol. 70, n° 1, p. 1726. DOI 10.1016/j.socscimed.2009.09.038
- BETANCOURT, Theresa S., SIMMONS, Stephanie, BORISOVA, Ivelina, BREWER, Stephanie E., IWEALA, Uzo et DE LA SOUDIÈRE, Marie. *High Hopes, Grim Reality: Reintegration and the Education of Former Child Soldiers in Sierra Leone*. *Comparative Education Review*. (2008), Vol. 52, n° 4, p. 565587. DOI 10.1086/591298
- BETANCOURT, Theresa Stichick, BORISOVA, Ivelina Ivanova, WILLIAMS, Timothy Philip, BRENNAN, Robert T., WHITFIELD, T. Hatch, DE LA SOUDIÈRE, Marie, WILLIAMSON, John et GILMAN, Stephen E. *Sierra Leone's Former Child Soldiers: A Follow-up Study of Psychosocial Adjustment and Community Reintegration*. *Child development*. (2010), Vol. 81, n° 4, p. 10771095. DOI 10.1111/j.1467-8624.2010.01455.x. PMID: 20636683 PMCID: PMC2921972
- BLATTMAN, Christopher et ANNAN, Jeannie. *Child combatants in northern Uganda : Reintegration myths and realities*. *Security and post-conflict reconstruction: Dealing with fighters in the aftermath of war*. (2008), p. 103
- BOOTHBY, Neil. *What happens when child soldiers grow up? The Mozambique case study*. *Intervention*. (2006), Vol. 4, n° 3, p. 244–259

- CHÉRON-LEBOEUF, Laura. *Magali Maystre, Les enfants soldats en droit international; problématiques contemporaines au regard du droit international humanitaire et droit international pénal*. (2011). [Consulté le 17 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://rs.sqdi.org/volumes/24-1_17_Chéron-Leboeuf.pdf
- CLEMESAC, Nicolas. *Comprendre le phénomène des enfants soldats*. (2007). [Consulté le 25 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <https://www.jrs.net/assets/Publications/File/enfantssoldats.pdf>
- CZYZ, Magdalena Anna. *Applying the ABC Conflict Triangle to the Protection of Children's Human Rights and the Fulfillment of their Basic Needs: A Case Study Approach*. European University, (2006). [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://epu.ac.at/fileadmin/downloads/research/Czyz.pdf>
- FOFACK, Eric Wilson. *Les enfants victimes des conflits armés dans le monde : Permanence et mutation d'une préoccupation mondiale*. (2013). [Consulté le 10 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/8099-v-Les_enfants_victimes_des_conflits_armes_dans_le_monde___Permanence_et_mutation_dune_preoccupation_mondiale.pdf
- FREEDSON, Julia. *Les conséquences des conflits sur les enfants: le rôle des armes légères*. (2002). [Consulté le 28 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://mercury.ethz.ch/serviceengine/Files/EINIRAS/48329/ichapter-section_singledocument/63481f6c-c59a-475d-97f4-eee510243896/fr/06_Impact+of+Conflict+on+Children_FR.pdf
- GEENEN, Sara. *How to assess the reintegration of former combatants in the security and development nexus? Case study: Ruyigi (Burundi) and Kinshasa (DRC)*. (2007). [Consulté le 10 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.academia.edu/5558087/How_to_assess_the_reintegration_of_former_combatants_in_the_security_and_development_nexus_Case_study_Ruyigi_Burundi_and_Kinshasa_DRC
- HERMENAUF, Katharin, HECKER, Tobias, RUF, Martina, SCHAUER, Elisabeth, ELBERT, Thomas et SCHAUER, Maggie. *Childhood adversity, mental ill-health and aggressive behavior in an African orphanage: Changes in response to trauma-focused therapy and the implementation of a new instructional system. Child and Adolescent Psychiatry and Mental Health*. (2001), Vol. 5, p. 29. DOI 10.1186/1753-2000-5-29. PMID: 21943214 PMCID: PMC3189861
- JORDANS, Mark J. D., TOL, Wietse A., SUSANTY, Dessy, NTAMATUMBA, Prudence, LUITEL, Nagendra P., KOMPROE, Ivan H. et DE JONG, Joop T. V. M. *Implementation of a Mental Health Care Package for Children in Areas of Armed Conflict: A Case Study from Burundi, Indonesia, Nepal, Sri Lanka, and Sudan. PLoS Medicine*. (2013), Vol. 10, n° 1, p. e1001371. DOI 10.1371/journal.pmed.1001371
- KLASEN, Fiona, OETTINGEN, Gabriele, DANIELS, Judith, POST, Manuela, HOYER, Catrin et ADAM, Hubertus. *Posttraumatic resilience in former Ugandan child soldiers. Child development*. (2010), Vol. 81, n° 4, p. 1096–1113
- MAZURANA, Dyan et CARLSON, Christopher. *The girl child and armed conflict: Recognizing and addressing grave violations of girls' human rights*. Dans : *United Nations Division for the Advancement of Women (DAW). In collaboration with UNICEF Expert Group Meeting, Elimination of all Forms of Discrimination and Violence Against the Girl Child, Florence, Italy*. (2006), p. 25–28. [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : https://faser.essex.ac.uk/armedcon/story_id/000770.pdf
- MCKAY, Susan et MAZURANA, Dyan. *Where are the Girls. Girls in fighting forces in Northern Uganda, Sierra Leone and Mozambique: Their lives during and after war*. (2004), p. 14

- MCMAHAN, Jeff. *Child soldiers: the ethical perspective. Child Soldiers in the Age of Fractured States.* (2007). [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://kms1.isn.ethz.ch/serviceengine/Files/ISN/45682/ipublicationdocument_singledocument/0231aded-ee46-4c89-b42d-7bb418baaba4/en/2007_Child_Soldiers_Ethical.pdf
- NGONDZI, Jonas Rémy. *Enfants-soldats, conflits armés, liens familiaux: Quels enjeux de prise en charge dans le cadre du processus de DDR? Approche comparative entre les deux Congo.* Université Montesquieu-Bordeaux IV, (2013). [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://hal.archives-ouvertes.fr/tel-00958088/>
- PILATI, Katia. *Etudes courtes, Les enfants soldats, Objets de discours et sujets oubliés.* (2001)
- RECHTMAN, Richard. Être victime: généalogie d'une condition clinique. *L'Évolution psychiatrique.* (2002), Vol. 67, n° 4, p. 775–795
- REICH, Simon et ACHWARINA, Vera. *Why do children fight? Explaining child soldier ratios in african intrastate conflicts.* (2004). [Consulté le 31 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.fordinstitute.pitt.edu/Portals/3/Pub_PDF/why_do_children_fight.pdf
- REYNAUD, Oriane. *Les droits de l'enfant soldat, Contribution de l'Union européenne aux efforts de la communauté internationale.* (2009). [Consulté le 14 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://doc.sciences-po-lyon.fr/Ressources/Documents/Etudiants/Memoires/Cyberdocs/MFE2009/reynaud_o/pdf/reynaud_o.pdf
- SCHOMERUS, Mareike et ALLEN, Tim. *A hard homecoming: lessons learned from the reception center process in northern Uganda: an independent study.* (2006). [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://eprints.lse.ac.uk/28888/1/_lse.ac.uk_storage_LIBRARY_Secondary_libfile_shared_repository_Content_Schomerus,%20M_Hard%20homecoming_Schomerus_Hard%20homecoming_2014.pdf
- VAUTRAVERS, A. J. *Why Child Soldiers are Such a Complex Issue.* *Refugee Survey Quarterly.* (2008), Vol. 27, n° 4, p. 96107. DOI 10.1093/rsq/hdp002
- VON DER ASSEN, Nina, EUWEMA, Mathijs et CORNIELJE, Huib. *Including disabled children in psychosocial programmes in areas affected by armed conflict.* (2010). [Consulté le 15 septembre 2015]. Disponible à l'adresse : http://www.child-soldiers.org/psychosocial_report_reader.php?id=604
- VUILLEMIN, Denis-Gilles. *Les massacres du Ruanda sont la manifestation d'une haine raciale sérieusement entretenue.* (1964). [Consulté le 16 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Vuillemin.pdf>
- WERNER, Emmy E. *Children and war: Risk, resilience, and recovery.* *Development and Psychopathology.* (2012), Vol. 24, n° 02, p. 553558. DOI 10.1017/S0954579412000156
- WIKHA TSHIBINDA, Baudouin. *Les forces armées de la République Démocratique du Congo organisation, structure et base juridique.* (2011)
- YOUNG, Allan. *L'auto-victimisation de l'agresseur: un éphémère paradigme de maladie mentale.* *L'Évolution psychiatrique.* (2002), Vol. 67, n° 4, p. 651–675
- YULE, William, DYREGROV, Atle, RAUNDALEN, Magne et SMITH, Patrick. *Children and war: the work of the Children and War Foundation.* *European Journal of Psychotraumatology.* (2013), Vol. 4, n° 0. [Consulté le 24 octobre 2014]. DOI 10.3402/ejpt.v4i0.18424

PUBLICATIONS

- ACDI. *Soutien aux anciens enfants soldats: Programmes et guide d'évaluation des propositions*. (Mai 2005). [Consulté le 11 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : [http://www.acdi-cida.gc.ca/inet/images.nsf/vLUI-images/Childprotection/\\$file/Enfants-soldats.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/inet/images.nsf/vLUI-images/Childprotection/$file/Enfants-soldats.pdf)
- APF. *Situation politique et sociale en Afrique*. (Mai 2011). [Consulté le 28 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://afrique.apf-francophonie.org/IMG/pdf/Rapport_situation_politique_et_sociale_en_Afrique11.pdf
- ARC. *Question spécifiques, Enfants Soldats*. ARC. (Septembre 2002). [Consulté le 30 septembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.unhcr.fr/4b151b88e.pdf>
- BIT. *Les enfants et les conflits armés*. (2010). Disponible à l'adresse : http://www.ibcr.org/editor/assets/thematic_report/5/IBCR_int_FR_low.pdf
- CICR. *Enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés*. (Novembre 2013). [Consulté le 27 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://ftp.crin.org/docs/FileManager/afr200012011fra.pdf>
- CICR. *Les enfants dans la guerre*. (novembre 2009). [Consulté le 10 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : https://www.icrc.org/fre/assets/files/other/icrc_001_4015.pdf
- CIDA. *Support to Former Child Soldiers*. *Urban Affairs Review*. (2003), Vol. 38, n° 3, p. 325–355
- COALITION TO STOP THE USE OF CHILD SOLDIERS. *Child soldiers: Global Report*. (2008). [Consulté le 6 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/Child_Soldiers_Global_Report_Summary.pdf
- CONFÉDÉRATION SUISSE. *Lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sur le plan international: Stratégie de la Suisse 2013 - 2016*. (2013). [Consulté le 28 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/services-publications/publications.html/content/publikationen/fr/eda/sicherheitspolitik/schweizer-strategie-kleinwaffen-leichtewaffen-2013>
- ICC. *Situation en Ouganda*. (Juillet 2014). [Consulté le 1 janvier 2015]. Disponible à l'adresse : <http://www.icc-cpi.int/iccdocs/PIDS/publications/KonyEtAlIFRA.pdf>
- IPSTC. *Reintegration of Child Soldiers in Eastern Democratic Republic of Congo: Challenges and Prospects*. (2013). [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.ipstc.org/media/documents/Occasional_Paper_4-3.pdf
- MDRP. *Programme multi-pays de Démobilisation et Réintégration: Evaluation de fin de programme*. (mars 2009). [Consulté le 28 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.mdrp.org/PDFs/MDRP_ReportFinalScan-team_fn.pdf
- ONU. *Assemblée générale*. (Août 1996). [Consulté le 15 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www2.unicef.org/french/emerg/files/Garca-Machel_fr.pdf
- ONU. *Assemblée générale: Conseil de sécurité*. (Mai 2014). [Consulté le 15 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/2014/339

- ONU. *Conférence de presse des Nations Unies*. (Février 2014). [Consulté le 17 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://monusco.unmissions.org/LinkClick.aspx?fileticket=G7GXq7LmKhA%3D&tabid=11192&mid=14882&language=fr-FR>
- ONU. *Conseil de sécurité*. (20 novembre 2001). [Consulté le 28 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.poa-iss.org/CASAUplod/ELibrary/SCR%201379%20Fr.pdf>
- ONU. *Conseil de sécurité*. (13 novembre 2014). [Consulté le 20 septembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2014/812&Lang=F
- ONU. *Convention relative aux droits de l'enfant*. (20 novembre 1989). [Consulté le 20 septembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/1998/2055.pdf>
- ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE. *Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant*. (1990). [Consulté le 16 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.african-court.org/fr/images/documents/fr_gen_docs/Charte%20africaine%20des%20droits%20de%20enfant.pdf
- SAVE THE CHILDREN. *Appel à l'action: Travailler avec les enfants soldats en Afrique de l'Ouest*. (2006). [Consulté le 18 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://resourcecentre.savethechildren.se/sites/default/files/documents/1615.pdf>
- SAVE THE CHILDREN. *La Protection de l'Enfant dans les Situations d'Urgence: Priorités, Principes et Pratiques*. (2009). [Consulté le 25 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://resourcecentre.savethechildren.se/sites/default/files/documents/2749.pdf>
- UNICEF. *Action humanitaire de l'UNICEF pour les enfants*. (Février 2014). [Consulté le 5 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.unicef.ch/sites/default/files/attachments/hac_overview_french_2014_web.pdf
- UNICEF. *Enfants soldats: Actions de l'UNICEF en Afrique*. (septembre 2003). [Consulté le 15 septembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.unicef.fr/sites/default/files/documents/admin/unicef/803-2.pdf>
- UNICEF. *Les enfants et la guerre*. (Avril 2013). [Consulté le 25 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : https://www.unicef.ch/sites/default/files/documents/unicef_fs_enfants_et_la_guerre_2013.pdf
- UNICEF. *Les enfants et les conflits dans un monde en mutation*. (Avril 2009). [Consulté le 16 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : https://childrenandarmedconflict.un.org/publications/MachelStudy-10YearStrategicReview_fr.pdf
- UNICEF. *Manuel pratique pour le Protocole facultatif relatif à l'implication d'enfants dans les conflits armés*. (Mai 2004). [Consulté le 14 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.unicef.org/french/publications/files/optional_protocol_fr.pdf
- UNICEF. *Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés*. (Février 2007). [Consulté le 13 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.unicef.org/french/protection/files/Paris-PrincipesFrench310107.pdf>
- UNICEF. *Situation enfants soldats*. (Juin 2004). [Consulté le 27 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.unicef.fr/sites/default/files/documents/admin/unicef/2075-4.pdf>

UNICEF. *The Disarmament demobilisation and reintegration of children associated with the fighting forces.* (2005). [Consulté le 22 septembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.unicef.org/wcaro/WCARO_SL_Pub_LesLearntChildSoldiers.pdf

UNICEF. *The state of youth and youth protection in northern Uganda.* (2006). [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.inesite.org/uploads/files/resources/doc_1_57_SWAY.Phase1.FinalReport.pdf

UNICEF et CHILD SOLDIERS INTERNATIONAL. *Un enfant ne doit pas être un soldat!*. (2014). Disponible à l'adresse : http://www.child-soldiers.org/francais_report_reader.php?id=766

UNICEF et MACHEL, Graça. *Promotion and Protection of the Rights of Children, impact of armed conflict on children.* (1996). [Consulté le 4 janvier 2015]. Disponible à l'adresse : http://www.unicef.org/graca/a51-306_en.pdf

LIVRES

ASHBY, Phil. *Child combatants: a soldier's perspective.* *The Lancet.* (2002), Vol. 360 DOI 10.1016/S0140-6736(02)11800-9

BANKS, Russell. *American Darling.* Actes Sud. Arles (2005). Lettres anglo-américaines. ISBN 978-2-7609-2505-2

BEAH, Ishmael. *Le chemin parcouru, mémoires d'un enfant soldat.* Presses de la Cité (2008). Pocket jeunes adultes. ISBN 2258074479

FASSIN, Didier. *L'empire du traumatisme.* Flammarion, (2007).

FROMNOT, Françoise. *Glenn Murcutt: oeuvres et projets.* Gallimard (1995). ISBN 2-07-015025-9

KOUROUMA, Ahmadou. *Allah n'est pas obligé.* éd. Seuil, Côte d'Ivoire (2000). Cadre Rouge. ISBN 978-2246575214

KOUROUMA, Ahmadou. *Quand on refuse on dit non.* éd. Seuil, Côte d'Ivoire (2004). Cadre Rouge. ISBN 2020827212

LABAT, Jean-Baptiste. *Voyage aux Isles.* éd. Phebus, Paris (2011). Libretto

PÉTRÉ-GRENOUILLEAU, Olivier. *Les traites négrières.* Gallimard. Paris (2004).

ROBIN, Charles-César. *Voyage dans l'intérieur de la Louisiane, de la Floride occidentale et dans les Isles de la Martinique et de Saint-Domingue, pendant les années 1802, 1803, 1804, 1805 et 1806.* Mme. V. Jeunehomme. Rue de la Sorbonne 4, Paris (1807)

FILMOGRAPHIE

ADUAKA, Newton. *Ezra.* Arte France, (2007). [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=128367.html

DE LIEDEKERKE, Chuck. *En avant les enfants (RD Congo).* (2008). [Consulté le 30 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.dailymotion.com/video/x5n2uv_en-avant-les-enfants-rd-congo_news

- DE LIEDEKERKE, Chuck. *Enfants de Don Bosco (Ecole à Kinsasha, Congo)*. (2007). [Consulté le 30 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.dailymotion.com/video/x5nfse_enfants-de-don-bosco-ecole-a-kinsasha_news
- DE LIEDEKERKE, Chuck. *Espace Masolo (Réinsertion d'anciens enfants soldats par l'art, Congo)*. (2007). [Consulté le 30 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.dailymotion.com/video/x5n727_espace-masolo-reinsertion-d-anciens_news
- NGUYEN, Kim. *Rebelle - film 2012 - AlloCiné*. (2012). [Consulté le 3 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=189178.html
- REED, Patrick. *Se battre comme des soldats, mourir comme des enfants*. EyeSteelFilm, (2013). [Consulté le 31 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.rts.ch/video/emissions/religion/dieu-sait-quoi/5637823-ils-combattent-comme-des-soldats-meurent-comme-des-enfants.html>. Commandant des forces des Nations Unies au Rwanda, le général canadien Roméo Dallaire a assisté, impuissant, au génocide de 1994. Traumatisé, il décide ensuite de consacrer sa vie à la lutte contre l'enrôlement d'enfants soldats. Proposé par Cyril Dépraz. Production: Peter Raymond et Patrick Reed.
- VIGNET, Johan. *Regards croisés sur certaines violences africaines - rts.ch - les docs - histoire vivante*. (2013). [Consulté le 10 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.rts.ch/docs/histoire-vivante/4840776.html>
- WALKER. *Les luttes des esclaves contre l'esclavage*. (2010). [Consulté le 10 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://education.francetv.fr/videos/les-luttes-des-esclaves-contre-l-esclavage-v111182>
- Cinderella Children - The Documentary*. (9 mars 2012). [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.youtube.com/watch?v=b-D6a6KMEVE&feature=youtube_gdata_player
- Conflict Minerals, Rebels and Child Soldiers in Congo*. (2012). [Consulté le 31 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.youtube.com/watch?v=kYqrfGpTRE&feature=youtube_gdata_player
- Enfants soldats au Congo*. (2012). [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.youtube.com/watch?v=U16oaXK4REc&feature=youtube_gdata_player
- Enfants soldats en Ouganda*. (2012). [Consulté le 10 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.dailymotion.com/video/xqpgii_enfants-soldats-en-ouganda_news
- Enfants Soldats guerre en Afrique Liberia*. [s. d.]. [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.dailymotion.com/video/x59imp_enfants-soldats-guerre-en-afrique-l_news
- En première ligne: les enfants soldats en RDC*. (2012). [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.youtube.com/watch?v=o0_Pp5ryS-4&feature=youtube_gdata_player
- KONY 2012*. (2012). [Consulté le 31 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.youtube.com/watch?v=Y4MnpzG5Sqc&feature=youtube_gdata_player
- Kony, M23, and the Real Rebels of Congo*. (2012). [Consulté le 31 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.youtube.com/watch?v=kSEaTQMI5AA&feature=youtube_gdata_player
- Kony's Children*. (2012). [Consulté le 31 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.youtube.com/watch?v=y_7OHR2YiVw&feature=youtube_gdata_player

- Qui sont les Raia Mutomboki ?*. (2012). [Consulté le 10 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : https://www.youtube.com/watch?v=YmsgLYsAr3M&feature=youtube_gdata_player
- Sierra Leone's Cocaine-Drugged Child Soldiers*. (2008). [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.youtube.com/watch?v=Ve42DWluB8A&feature=youtube_gdata_player
- Soldier Child*. (2012). [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.youtube.com/watch?v=VgHQS9aUFTw&feature=youtube_gdata_player
- Special Assignment - Sierra Leone: Children of War*. (2009). [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.youtube.com/watch?v=PugaQJcAn64&feature=youtube_gdata_player
- The Children's War*. (2011). [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.youtube.com/watch?v=ijkxvnDLFhc&feature=youtube_gdata_player
- The Children's War - Uganda*. (2008). [Consulté le 8 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : https://www.youtube.com/watch?v=oe1kcEXIUl&feature=youtube_gdata_player
- Uganda's Silent War*. (2008). [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.youtube.com/watch?v=j8ZxHQLA0ww&feature=youtube_gdata_player

SITES WEB

- Acte général de la conférence de Berlin de 1885*. Disponible à l'adresse : <http://mjp.univ-perp.fr/traites/1885berlin.htm>
- Actualité sur l'Afrique: tout sur le M23*. [Consulté le 4 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.jeu-neafrique.com/tags/65518/m23>
- A propos de la Cour Pénale Internationale*. [Consulté le 30 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.icc-pi.int/fr_menus/icc/about%20the%20court/Pages/about%20the%20court.aspx
- Armée Populaire de Libération du Soudan: APLS*. [Consulté le 10 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.medeo.be/fr/pays/soudan/armee-populaire-de-liberation-du-soudan-apls/>
- Bureau de la Représentante Spéciale du Secrétaire Général pour les enfants et les conflits armés*. [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <https://childrenandarmedconflict.un.org/fr/>
- Bureau international des droits des enfants: Le Guide sur les enfants dans les conflits armés*. [Consulté le 13 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.ibcr.org/fr/que-faisons-nous/enfants-et-conflits-armes/item/le-guide-sur-les-enfants-dans-les-conflits-armes>
- Bureau International du Travail*. [Consulté le 10 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://ilo.ch/global/about-the-ilo/who-we-are/international-labour-office/lang--fr/index.htm>
- Caritas Goma*. [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://caritasgoma.org/>
- Centre d'actualités de l'ONU: L'ONU lance la campagne " Enfants, pas soldats "*. Dans : *Centre d'actualités de l'ONU*. (6 mars 2014). [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=32168#.VEon9Mn2pvQ>. *Charte des Nations Unies*. [Consulté le 4 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/fr/documents/charter/chap7.shtml>

- Child Soldiers International.** [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.child-soldiers.org/francais.php>
- Child Soldiers: The charity for children affected by war.** [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.warchild.org.uk/issues/child-soldiers>
- Comité international de la Croix-Rouge.** [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <https://www.icrc.org/fr>
- Comment démobiliser les enfants soldats ?** [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.monde-diplomatique.fr/2009/10/ARSENEAULT/18234#nh4>
- Compagnie des Indes: Mémoire des Hommes.** [Consulté le 13 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=1&titre=compagnie-des-indes>
- Conférence de Berlin.** [Consulté le 11 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/berlin-conference-de-1884-1885/>
- Conflits et ressources naturelles en Afrique.** [Consulté le 20 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/january-2007/conflits-et-ressources-naturelles>
- Conséquences de la colonisation.** Dans : *Univers Social... l'univers de tous!* [Consulté le 18 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://philippevallee.weebly.com/conseacutequences-de-la-colonisation.html>
- Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).** [Consulté le 14 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.humanium.org/fr/convention/>
- Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants.** [Consulté le 30 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO:12100:P12100_ILO_CODE:C182
- Convention relative aux droits de l'enfant.** [Consulté le 30 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx>
- Cour Pénale Internationale: Comité International de la Croix-Rouge.** [Consulté le 12 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <https://www.icrc.org/fr/guerre-et-droit/juridictions-penales-internationales/cour-penale-internationale>
- Defence for Children International.** [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <https://www.defenceforchildren.org/>
- Définitions d'un traumatisme selon le Larousse.** [Consulté le 20 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/traumatisme/79279>
- Démobilisation des enfants: soldats en République Démocratique du Congo.** [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.amade-mondiale.org/fr/actions/demobilisation-des-enfants-soldats-en-r-d-congo.html>
- Désarmement, Démobilisation et Réinsertion des ex-combattants : Une bombe à retardement.** Dans : *Abidjan.net.* [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://news.abidjan.net/h/434393.html>
- Des enfants, pas des soldats.** Dans : *Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés.* [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <https://childrenandarmedconflict.un.org/fr/enfants-pas-des-soldats/>

- Des enfants soldats : où ? pourquoi ? comment ?*** [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <https://www.amnesty.be/jeunes/spip.php?rubrique554>
- Don Bosco, qui sommes nous?*** [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.donbosco-rdc.org/index.php/joomla-fr/province/qui-sommes-nous>
- Enfants dans la guerre: Humanium pour les Droits de l'Enfant.*** [Consulté le 1 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.humanium.org/fr/enfants-dans-la-guerre/>
- Enfants dans les conflits armés.*** [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.franceonu.org/la-france-a-l-onu/dossiers-thematiques/droits-de-l-homme-etat-de-droit/les-enfants-dans-les-conflits/la-france-a-l-onu/dossiers-thematiques/droits-de-l-homme-etat-de-droit/les-enfants-dans-les-conflits/article/enfants-dans-les-conflits-armes>
- Enfants dominés.*** [Consulté le 29 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://enfantsdomines.canalblog.com/>
- Enfants et droits humains: Amnesty International.*** [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.amnesty.org/fr/children>
- Enfant soldat.*** (23 octobre 2014). [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Enfant_soldat&oldid=105597609. Page Version ID: 105597609
- Enfant-Soldat: Humanium pour les Droits de l'Enfant.*** [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.humanium.org/fr/enfant-soldat/>
- Enfants recrutés par des forces armées ou des groupes armés: Protection de l'enfant contre la violence, l'exploitation et les abus.*** [Consulté le 8 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.unicef.org/french/protection/57929_58007.html
- Enfants soldats drogués en Sierra Leone.*** [Consulté le 6 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://base.d-p-h.info/fr/fiches/premierdph/fiche-premierdph-630.html>
- Enfants soldats : L'Afrique ne représente qu'une facette du problème.*** [Consulté le 4 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/02/12/enfants-soldats-l-afrique-ne-represente-qu-une-facette-du-probleme_1639190_3212.html
- Ethnie: La définition du Larousse.*** [Consulté le 10 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ethnie/31396>
- Ethnies africaines, classement des ethnies par ordre alphabétique et par pays.*** [Consulté le 10 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.artethnique.com/ethnies.php>
- FARDC.*** [Consulté le 18 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://radiookapi.net/tag/fardc/>
- Fatou Bom Bensouda, Procureure Générale de la Cour Pénale Internationale.*** [Consulté le 18 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.grands-avocats.com/avocats/fatou-bensouda/>
- FDLR.*** [Consulté le 18 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://survie.org/mot/fdlr>
- FDLR.*** [Consulté le 18 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://radiookapi.net/tag/fdlr/>

- Fonds des Nations Unies pour l'enfance.** (23 octobre 2014). [Consulté le 25 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fonds_des_Nations_unies_pour_l%27enfance&oldid=108129808. Page Version ID: 108129808
- Francis Diébédo Kéré: Les grandes traditions architecturales africaines ne sont pas valorisées et enseignées.** [Consulté le 18 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.africultures.com/php/?nav=article&no=9667>
- Histoire de la colonisation de l'Afrique.** Dans : *Terangaweb | L'Afrique des idées.* [Consulté le 18 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://terangaweb.com/histoire-de-la-colonisation-de-lafrique-1-le-contexte/>
- Histoire de l'Armée Blanche.** [Consulté le 3 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.linternaute.com/histoire/motcle/1166/a/1/1/armee_blanche.shtml
- Histoire de l'Armée Rouge.** [Consulté le 3 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.linternaute.com/histoire/motcle/1019/a/1/1/armee_rouge.shtml
- Historique de la MISMA.** [Consulté le 18 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.operationspaix.net/167-historique-misma.html>
- Impact des armes légères.** [Consulté le 28 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <https://www.icrc.org/fre/resources/documents/statement/2013/09-26-att-small-arms-beerli.htm>
- INTERPOL.** [Consulté le 3 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.interpol.int/fr/Internet>
- Intervention en faveur des enfants associés à des groupes armés.** [Consulté le 25 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://info.worldbank.org/etools/docs/library/209163/toolkitfr/sector/postconflict3.htm>
- Jeune Afrique: l'actualité africaine en continu.** [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.jeuneafrique.com/tags/451/fpr>
- Jeune Afrique: Tous les articles sur la Séléka.** [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.jeuneafrique.com/tags/108566/s-l-ka>
- Joseph Kony: Barack Obama sends planes to Uganda as hunt for Lord's Resistance Army warlord intensifies.** [Consulté le 15 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.independent.co.uk/news/world/africa/joseph-kony-barack-obama-sends-planes-to-uganda-as-hunt-for-lords-resistance-army-warlord-intensifies-9213016.html>
- La colonisation de l'Afrique au XIXe siècle.** [Consulté le 15 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://icp.ge.ch/po/cliotexte/xixe-et-xxe-siecle-colonisation-et-imperialisme/colonisation.colonies.6.html>
- L'Afrique noire, de la colonisation aux indépendances.** [Consulté le 15 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.herodote.net/Afrique-synthese-471.php>
- La Mission du CICR.** [Consulté le 27 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <https://www.icrc.org/fre/resources/documents/misc/icrc-mission-190608.htm>
- La mort du chef milicien Paul Sadala Morgan.** [Consulté le 13 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://radiookapi.net/emissions-2/dialogue-entre-congolais/2014/04/16/ce-soir-la-mort-du-chef-milicien-paul-sadala-morgan/>

- L'ascension de l'architecture africaine.* [Consulté le 13 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://archicaine.org/lascencion-de-larchitecture-africaine/>
- La traite Atlantique.* [Consulté le 18 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://dp.mariottini.free.fr/esclavage/histoire-chronologie/traite-atlantique.htm>
- Le cas de l'Alliance du Peuple pour un Congo Libre et Souverain.* [Consulté le 13 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.localvoicesproject.com/issue-01/milices-a-masisi/>
- Le coltan, métal sanglant dans nos téléphones.* Dans : *consoGlobe*. [Consulté le 16 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.consoglobe.com/coltan-metal-sanglant-dans-telephones-cg>
- Le conflit rwandais.* [Consulté le 10 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.olny.nl/RWANDA/Histoire_History/C_Nkurunziza_Conflit_Rwandais.html
- Le Général Kakule Sikuli Vasaka s'exprime.* [Consulté le 14 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://uru-biyruko.wordpress.com/2012/06/27/le-general-kakule-sikuli-vasaka-alias-lafontaine-sexprime/>
- Le Parcours exceptionnel d'un enfant soldat démobilisé.* Dans : *Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés*. [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <https://childrenandarmedconflict.un.org/fr/le-parcours-exceptionnel-dun-enfant-soldat-demobilise/>
- Le procès de Lubanga devant la Cour Pénale Internationale.* [Consulté le 2 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://french.lubangatrial.org/>
- L'esclavage et la traite des Noirs.* [Consulté le 8 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.ph-ludwigsburg.de/html/2b-frnz-s-01/overmann/baf4/colonisation/esclavage/ESCLAVAGEPROJETDIDACTIQUE.html>
- Les enfants: des armes de guerre.* [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.amnesty.ch/fr/themes/autres/enfants-soldats>
- Les enfants face à la guerre.* [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.droitsenfant.fr/guerre.htm>
- Les enfants: premières victimes de la guerre.* [Consulté le 10 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.observeurocde.org/news/archivestory.php/aid/423/Les_enfants_sont_les_premi_E8res_victimes_de_la_guerre_.html
- Les Enfants Soldats dans le monde.* [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.visiondu-monde.fr/actualites/archives/les-enfants-soldats-dans-le-monde>
- Les enfants soldats face au défi de la réinsertion.* Dans : *Le Monde.fr*. [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/02/12/les-enfants-soldats-face-au-defi-de-la-reinsertion_1640159_3212.html
- Les enfants soldats: une main d'oeuvre servile et peu coûteuse pour les belligérants.* Dans : *http://irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique*. (19 juin 2009). [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=735>
- Les Mai-Mai Bakata Katanga: Une armée secrète au service du clan KABILA.* [Consulté le 13 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://afrique.kongotimes.info/rdc/parlement/7756-bakata-katanga-armee-secrete-service-clan-kabila-forces-negatives-insecurite-manipule-nebuleuse-mai-mai.html>

- Les rapports Machel: Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire Général pour les enfants et les conflits armés.*** [Consulté le 12 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : <https://childrenandarmedconflict.un.org/fr/qui-sommes-nous/les-rapports-machel/>
- Le stress post-traumatique, un risque après la captivité.*** Dans : *Le Figaro*. (19 octobre 2011). [Consulté le 20 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.lefigaro.fr/international/2011/10/19/01003-20111019ARTFIG00731-le-stress-post-traumatique-un-risque-apres-la-captivite.php>
- L'Histoire de l'Afrique.*** [Consulté le 26 septembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.cosmovisions.com/ChronoAfrique.htm>
- L'impossible démobilisation des enfants soldats.*** [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www1.rfi.fr/fichiers/mfi/education/1378.asp>
- L'opération Turquoise au Rwanda était offensive avant d'être humanitaire.*** Dans : *France 24*. [Consulté le 9 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.france24.com/fr/20140407-france-operation-turquoise-rwanda-offensive-humanitaire-guillaume-ancel-video-kagame-balladur/>
- L'Union Africaine en bref (UA).*** [Consulté le 29 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.au.int/fr/about/nutshell>
- Mandats et missions: Comité international de la Croix-Rouge.*** [Consulté le 22 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <https://www.icrc.org/fr/qui-nous-sommes/mandat-et-mission>
- Mémoire traumatique et victimologie.*** [Consulté le 18 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://memoiretraumatique.org/>
- Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO).*** [Consulté le 13 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/monusco/mandate.shtml>
- Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo.*** [Consulté le 17 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://monusco.unmissions.org/Default.aspx?alias=monusco.unmissions.org/monuc-french&language=fr-FR>
- Mouvements de résistance et culture politique au Sud-Kivu. Mise en évidence des fondements idéologiques et des actions revendicatrices.*** [Consulté le 13 novembre]. Disponible à l'adresse : http://www.memoireonline.com/03/12/5448/m_Mouvements-de-resistance-et-culture-politique-au-Sud-Kivu-Mise-en-evidence-des-fondements-ideolo18.html
- Murhabazi Namegabe et le BVES: une lutte au quotidien pour désempêcher l'enfance de guerre.*** [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://webzine.unitedfashionforpeace.com/ethical-planet/murhabazi-namegabe-et-le-bves-une-lutte-au-quotidien-pour-desempêcher-lenfance-de-guerre/>
- Nations Unies.*** [Consulté le 20 septembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/fr/>
- Nations Unies Tribunal Pénal International pour le Rwanda.*** [Consulté le 17 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.unictr.org/fr/chronologie-du-tpir>
- Nord-Kivu: reddition de 9 Mai-Mai Nyatura.*** [Consulté le 13 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://radiookapi.net/actualite/2014/10/14/nord-kivu-reddition-de-9-mai-mai-nyatura/>

Official Website for the film Children of War. [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.childrenofwarfilm.com/home.html>

Offrir une deuxième vie aux enfants soldats du Congo. [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.afrik.com/article18768.html>

ONG : définition du dictionnaire. [Consulté le 8 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/ong/>

ONU CI: Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. [Consulté le 9 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.onuci.org/spip.php?rubrique20>

Paix pour l'enfance. Dans : *Paix Pour L'Enfance*. [Consulté le 17 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://paixpourenfance.wordpress.com/mission-2/>

Prévenir le recrutement des enfants : l'approche du CICR. Dans : *Refugee Survey Quarterly*. (15:26:54.0). [Consulté le 27 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <https://www.icrc.org/ire/resources/documents/article/other/children-soldier-press-article-300508.htm>. Le recrutement d'enfants dans les forces armées ou les groupes armés est source de constante préoccupation pour le Comité International de la Croix-Rouge (CICR). Ayant pour mandat de protéger et d'assister les personnes touchées par les conflits armés et de promouvoir le respect du droit international humanitaire, le CICR a un rôle particulier à jouer concernant la prévention de recrutement d'enfants. Le présent papier présente l'approche du CICR dans ce domaine. Cet article a été rédigé pour le « *Refugee Survey Quarterly* », No 4, 2008.

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, enfants dans les conflits armés. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/OPACCRC.aspx>

Que sont les Dix Commandements ? [Consulté le 8 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.gotquestions.org/Francais/Dix-Commandements.html>

Qui sont les anti-Balakas ? [Consulté le 8 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://centrafrique.portesouvertes.fr/les-anti-balakas-sont-ils-chretiens/>

Radio Okapi: l'actualité impartiale en RDC. [Consulté le 8 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://radiookapi.net/>

Rapports soumis ou transmis par le Secrétaire général au Conseil de sécurité de l'ONU en 2014. [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/fr/sc/documents/sgreports/2014.shtml>. Le Conseil de sécurité, composé de 15 pays membres, est l'un des six organes de l'ONU. Il a, aux termes de la Charte, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Lorsqu'un différend aboutit à un conflit armé, le Conseil s'occupe avant tout d'y mettre fin le plus rapidement possible.

RDC: enfants soldats et victimes des conflits. [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.kira-international.org/projetsetpays/projets-finalises/enfants-soldats/index.html>

RDC: Le défi de la démobilisation et de la réinsertion des enfants soldats. [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.amnesty.ch/fr/pays/afrique/rdc/docs/2010/rdc-demobilisation-reinsertion-enfants-soldats>

- RDC: L'urgence retourne trois ans en arrière.** [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.infoans.org/1.asp?Lingua=4&sez=1&doc=8116>
- RDC: Réhabiliter les ex-enfants soldats qui « aimaient » tuer.** [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.ipsinternational.org/fr/_note.asp?idnews=6752
- Redonner l'envie de vivre aux kidnappés.** [Consulté le 24 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://lenouveliste.com/lenouveliste/article/19703/Redonner-lenvie-de-vivre-aux-kidnappes.html>
- Réinsertion des enfants soldats démobilisés au Nord Kivu, RDC.** [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.sosenfants.com/actiongoma-reinsertion-enfants-soldats.php>
- Réinsertion des enfants soldats - Vision du Monde.** [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.visiondumonde.fr/notre-association/reinsertion-des-enfants-soldats>
- Report shows increase in countries using child soldiers ARTICLE.** Dans : *World Vision*. [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.worldvision.org/news-stories-videos/more-countries-using-child-soldiers>
- Rwanda: aux origines du génocide.** Dans : *RFI*. [Consulté le 10 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.rfi.fr/afrique/20140406-rwanda-origines-genocide-habyarimana-kagame-tutsis-hutus-france/>
- Save the Children.** [Consulté le 25 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Save_the_Children&oldid=105836890. Page Version ID: 105836890
- Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale du 17 juillet 1998.** [Consulté le 30 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20002381/index.html>
- Témoignage d'un enfant soldat en RDC.** [Consulté le 7 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.visiondumonde.fr/news/temoignage-enfant-soldat>
- Témoignages d'enfants soldats.** [Consulté le 24 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.amnesty.ch/fr/themes/autres/enfants-soldats/temoignage-portrait>
- Traumatisme (médecine).** [Consulté le 20 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : [http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Traumatisme_\(m%C3%A9decine\)&oldid=106549636](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Traumatisme_(m%C3%A9decine)&oldid=106549636)
- Traumatisme psychologique** [Consulté le 2 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Traumatisme_psychologique&oldid=105349175
- Un conflit aux origines anciennes : 40 ans d'affrontements.** [Consulté le 3 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/conflit-grands-lacs/conflit-origines-anciennes.shtml>
- Wanted Joseph Kony.** Dans : *INTERPOL*. [Consulté le 27 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.interpol.int/notice/search/wanted/2006-26320>

IMAGES

Page 7	http://www.marcusbleasdale.com/index.php#mi=2&pt=1&pi=10000&cs=2&p=0&a=1&at=0
Page 11	http://www.unicefpress.be/share/Child%20soldiers/23%20UNICEF%20Stevie%20Mann%20010091F.JPG
Page 12	http://viiphoto.com/portfolio/marcus-bleasdale/
Page 14 gauche	http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Child_soldier_in_the_US_Civil_War.jpg
Page 14 droite	http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Bundesarchiv_Bild_183-G0627-500-001,_Auszeichnung_des_Hitlerjungen_Willi_Hübner.jpg
Page 16	http://www.minimaetmoralia.it/wp/soldaten/
Page 20-21	https://childrenandarmedconflict.un.org/countries/children-and-armed-conflict-interactive-world-map/ et Rapport de l'ONU de 2010
Page 22-23 gauche	http://www.priceminister.com/offer/buy/119594268/la-geographie-terre-des-hommes-n-1531-guerres-et-conflits-la-planete-en-danger-revue.html
Page 22-23 centre	http://www.oldlifemagazines.com/the-1970s/1970/june-12-1970-life-magazine.html?q=
Page 22-23 droite	http://www.courrierinternational.com/magazine/2007/872-enfants-soldats-une-tragedie-africaine
Page 24	http://viiphoto.com/articles/sierra-leones-child-soldiers/
Page 27	http://fr.gde-fon.com/download/Afrique_coucher-du-soleil_nuages_arbre/435268/2550x1700
Page 28	http://aurelienloriau.free.fr/quatri%E8me/histoire/esclavage/lecon1.htm (redessin)
Page 29	Dessin personnel
Page 31	www.ph-ludwigsburg.de/html/2b-frnz-s-01/overmann/baf4/colonisation/esclavage/ESCLAVAGEPROJETDIDACTIQUE.html
Page 34	http://africa-onweb.com/media/cartes/partage-afrique-G.jpg
Page 36	http://www.africa-onweb.com/continent/ethnies-afrique.htm
Page 39	http://www.marcusbleasdale.com/index.php#mi=2&pt=1&pi=10000&cs=8&p=3&a=1&at=0
Page 40 haut	http://chrismiелost.blogspot.ch/2014/11/sebastiao-salgado-la-dignidad-en_12.html
Page 40 bas	http://thephotographersgallery.org.uk/sebastiaosalgado
Page 44	http://www.lunefroide.fr/11107/guerre-civile-en-sierra-leone.html
Page 46	http://www.marcusbleasdale.com
Page 47	http://jangrarup.photoshelter.com/image/I0000ABnjqQINe4w
Page 48	https://www.flickr.com/photos/albertgonzalez/sets/72157627581579990/
Page 50	http://www.konfliktbarometer.de
Page 53	http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/2014/339 (d'après les informations)
Page 56	http://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/rdc-au-moins-21-morts-lors-d-une-attaque-a-nord-kivu_484508.html
Page 59	http://www.espritscorsaire.com/?ID=79/Pascal_Le_Pautremat/L_empreinte_de_la_Lord_s_Resistance_Army_(LRA)
Page 61	http://www.patrick-robert.com/
Page 63	http://www.unicef.be/wp-content/uploads/2014/05/Enfants_soldats.pdf

Page 64 haut	http://www.jamesnachtwey.com/
Page 64 bas	http://viipphoto.com/articles/sierra-leones-child-soldiers/
Page 67	http://www.hrw.org/fr/news/2012/01/27/les-recherches-effectu-es-par-human-rights-watch-sur-le-conflit-en-ituri
Page 68	http://niemanreports.org/articles/the-unchanging-essence-of-war-photography/
Page 69	http://niemanreports.org/articles/the-unchanging-essence-of-war-photography/
Page 72 haut	http://www.lefigaro.fr/photos/2014/04/04/01013-20140404ARTFIG00394-le-rwanda-vingt-plus-tard.php
Page 72 bas	http://actupost.fr/enfants-soldats/
Page 75	http://viipphoto.com/articles/central-african-republic/
Page 77	http://www.burnmagazine.org/essays/2010/02/marcus-bleasdale-the-rape-of-a-nation/
Page 78-79	Tiré de: UNICEF. Manuel pratique pour le Protocole facultatif relatif à l'implication d'enfants dans les conflits armés.
Page 82	http://www.lefigaro.fr/photos/2009/05/13/01013-20090513ARTFIG00453-l-humanite-en-guerre-.php
Page 83	http://jackywinter.com/artists/paul-torcello/
Page 84	http://citizenjournalism.blogs.courrierinternational.com/tag/amnesty+international
Page 85	http://citizenjournalism.blogs.courrierinternational.com/tag/amnesty+international
Page 88	http://viipphoto.com/articles/sierra-leones-child-soldiers/
Page 91	http://www.patrick-robert.com/
Page 93	Tiré de: SAVE THE CHILDREN. 2006. Appel à l'action: Travailler avec les enfants soldats en Afrique de l'Ouest.
Page 94	UNICEF. 2004. Guide du protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.
Page 96	Archive personnelle de Junior Nzita Nsuami
Page 99	http://viipphoto.com/portfolio/marcus-bleasdale/
Page 102	http://www.afrika-onlineshop.de/projekte/kinderingefaengnissen/index.html
Page 105	http://www.beetlesandhuxley.com/gallery/photojournalism?page=28
Page 106	http://www.lindemanns.de/shop/fotobuchhandlung/94032s-sebastiao-salgado-sahel.php
Page 108	http://theredlist.com/media/database/photography/history/photojournalisme-reportage/sebastiao-salgado/025_sebastiao-salgado_theredlist.jpg
Page 110	http://www.hrw.org/fr/news/2009/10/22/etats-unis-l-administration-obama-devrait-signer-le-trait-interdisant-les-mines-anti
Page 111	http://luxcaptus.wordpress.com/2014/01/14/un-fotografo-al-dia-kevin-carter/
Page 114	http://archive.poyi.org/archive/files/63-mpoy-02-bleam-06_606fdd60b7.jpg
Page 116	http://archive.poyi.org/archive/files/62-mpoy-bleam-17_fe705db3b2.jpg
Page 119	http://sofrafrique.wordpress.com/liste-des-associations-2/enfants-du-monde/
Page 122 gauche	http://slab-cr.blogspot.ch
Page 122 droite	http://www.domusweb.it/en/architecture/2012/10/29/clay-bound-utopia.html